

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMNT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES  
SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



**Mémoire**

**En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences  
Financières et Comptabilité**

**Option : Finance et Banque**

*Thème :*

**Les nouveaux moyens de paiement : De la  
carte bancaire au porte- monnaie électronique  
« Cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120 »**

**Réalisé par :**

**M<sup>elle</sup>: BEN HAMOU Eldjida**

**M<sup>elle</sup>: DJERROU Kahina**

**Dirigé par :**

**M<sup>me</sup> BOULIFA Yamina**

**Devant le Jury composé de :**

**Président :**

**Examineur :**

**Promotrice :M<sup>me</sup> BOULIFA Yamina**

2017-2018



# Remerciements

*Au terme de ce modeste travail, nous tenons en premier lieu ; à remercier le dieu tout puissant qui nous a donné la santé et guidé dans le chemin du savoir.*

*Nos vifs remerciement est destiné également à notre promotrice M<sup>me</sup> BOULIFA Yamina, qui nous a fait l'honneur de nous inspirer ce sujet et nous guider tout au long de son élaboration, nous lui sont reconnaissantes, pour ces conseils précieux, son sérieux dans le travail et surtout sa patience.*

*Nos remerciements vont aussi à tous les employés de la banque CPA de Tizi-Ouzou agence 120, en l'occurrence M<sup>r</sup> FACI Samir, pour leur chaleureux accueil et les facilités accordées lors de notre stage pratique.*

*Enfin, nous tenons à remercier également toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou loin à la réalisation de ce modeste travail.*

***Kahina&Eldjida***



# DEDICACE

*En témoignage de ma profonde affection et de ma reconnaissance, je dédie ce modeste travail :*

*A ma très chère mère qui m'a tout donné, de son amour, ses sacrifices pour que je puisse avoir une vie dans les meilleures conditions et qui ne cesse de m'encourager et de veiller pour mon bien, sans son soutien ce travail n'aurait jamais vu le jour.*

*A mon très cher père qui m'a toujours soutenu moralement, ma encouragé et ma poussé à poursuivre mes études que dieu le garde en bonne santé.*

*A mes chers frères : Smail, Karim et Kamel*

*A mes chères sœurs : Fetta, Asmahane et Katia*

*A mes tantes, cousins et cousines*

*A toute ma famille maternelle et paternelle*

*A mon marie Amar et sa famille*

*A tous mes amies (Taous, Fadhila, Chahra) qui ont fait preuve d'une amitié sincère car grâce à leurs soutiens que j'ai arrivé à ce stade*

*A ma camarade Eldjida que j'ai appréciée et avec j'ai eu grand plaisir à partager cette expérience.*

*A toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

***Kahina***



# DEDICACE

*En témoignage de ma profonde affection et de ma reconnaissance, je dédie ce modeste travail :*

*A ma très chère mère qui m'a tout donné, de son amour, ses sacrifices pour que je puisse avoir une vie dans les meilleures conditions et qui ne cesse de m'encourager et de veiller pour mon bien, sans son soutien ce travail n'aurait jamais vu le jour.*

*A mon très cher père qui m'a toujours soutenu moralement, ma encouragé et ma poussé à poursuivre mes études que dieu le garde en bonne santé.*

*A mon cher frère : Arezki, Boussad, Mouloud et Mahana*

*A ma très chère sœur : Fatima*

*A mes tantes, cousins et cousines*

*A toute ma famille maternelle et paternelle*

*A mon fiancé Fateh et sa famille*

*A tous mes amies (Fatima, Ghenima, Razika) qui ont fait preuve d'une amitié sincère car grâce à leurs soutiens que j'ai arrivé à ce stade*

*A ma camarade Kahina que j'ai appréciée et avec j'ai eu grand plaisir à partager cette expérience.*

*A toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

***Eldjida***

## Liste d'abréviation

---

**BADR** : Banque d'Agriculture et du Développement Rural.

**BDL** : Banque de Développement Locale.

**BEA** : Banque Extérieure d'Algérie.

**BNA** : Banque Nationale d'Algérie.

**BRI** : Banque Des Règlements Internationaux.

**CCF** : Crédit Commercial de France.

**CCP** : Centre de Chèque Postaux.

**CIB** : carte interbancaire.

**CIC** : Crédit Industriel et Commercial.

**CNEP** : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.

**CNMA** : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

**CPA** : crédit populaire d'Algérie.

**CPI** : Centre de Pré-compensation Interbancaire.

**CRI** : Centrale des Règlements Interbancaire.

**CSE** : Conseil Social Européen.

**DAB** : Distributeur Automatique de Banque.

**EMV** : Europay, MasterCard et Visa.

**JCB** : Japon Crédit Bureau.

**HT** : Hors Taxe.

**IBAN** : International Bank Account Number.

**GAB** : Guiche Automatique Bancaire.

**GCB** : Groupe Carte Bleue.

**ONU** : Organisation des Nations Unies.

## Liste d'abréviation

---

**PIN** : Personal Identification Number.

**PME** : Porte-monnaie Electronique.

**PMV** : Porte-monnaie Virtuelle.

**BNP** : Banque Nationale de Paris

**RFID** : Radio Fréquency Identification Devices.

**RIB** : Relevé d'identité bancaire.

**RMI** : Réseau Monétique Interbancaire.

**SATIM** : Société d'Automatisation de Transaction Interbancaire et de Monétique.

**SIM** : Subscriber Identity Module.

**SIT** : Système Interbancaire de télé compensation.

**SMS** : Short Message Service.

**SPA** : Société Par Action.

**TIC** : Technologie d'Information et de Communication.

**TPE** : Terminal de Paiement Electronique.

**TPV** : Terminal de Point de Vente.

**USA** : Etats Unis d'Amérique.

**VPC** : Vente Par Correspondance.

**WAP** : Wireless Access Point.

## Liste des tableaux

---

<b>Tableau N° 01:</b> Evolution des cartes interbancaire en Algérie.....	37
<b>Tableau N°02 :</b> Evolution du nombre de transactions interbancaire par CIB entre 2010-2017.....	38
<b>Tableau N°03 :</b> les caractéristiques de la carte interbancaire classique et Gold.....	52
<b>Tableau N°04 :</b> Les plafonds de paiement et de retrait de la carte corpor@te /Corpor@te+..	99

## Sommaire

**Dédicaces**

**Remerciements**

**Liste des abréviations**

**Introduction générale**

**Chapitre 1 : Généralité sur la monétique.....Page 05**

**Section 01 : Histoire de la monnaie.....Page 06**

**Section 02 : Les notions de base sur la monétique.....Page 24**

**Section 03 : Typologie de la monétique.....Page 27**

**Chapitre 2 : La monétique en Algérie.....Page37**

**Section 01 : Apparition et développement de la monétique en Algérie.....Page38**

**Section 02 : Présentation de l'opérateur monétique (SATIM).....Page44**

**Section 03 : La carte interbancaire.....Page51**

**Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique.....Page65**

**Section 01 : La monnaie électronique.....Page66**

**Section 02 : Le porte monnaie électronique.....Page72**

**Section 03 : La banque électronique.....Page83**

**Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas CPA de Tizi-Ouzou agence 120.....Page90**

**Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil CPA(Crédit Populaire d'Algérie)...Page92**

**Section 02 : Les produits monétiques proposés par le CPA de Tizi-Ouzou agence 120...Page**

**Section 03 : Analyse de l'impact de la mise en place d'une carte interbancaire sur la satisfaction des clients du CPA Tizi-Ouzou agence 120.....Page**

**Conclusion générale.....Page**

**Bibliographie**

**Liste des tableaux et figures**

**Table des matières**

# Introduction générale

---

Les évolutions réglementaires, économiques et technologiques à l'échelle nationale sont autant des facteurs qui obligent la banque à se mettre en phase avec ces nouveaux changements.

Durant les deux dernières décennies, la sphère financière internationale s'est radicalement métamorphosée sous le double effet des mutations profondes liées à un mouvement global de libération des services financiers et du développement rapide des innovations technologiques.

Depuis longtemps, la banque se pose comme acteur incontournable de la sphère économique, avec ses concours que devront financer tous les projets économiques.

D'ailleurs, l'acteur bancaire est un partenaire primordiale dans l'activité des entreprises économiques. Ces derniers ont besoin d'un suivi bancaire, ce qui signifie l'utilité d'aller vers un développement constant du réseau bancaire. En effet la banque joue un rôle très important et primordiale dans l'économie notamment sur le plan monétaire par la création de la monnaie scripturale et la gestion des moyens de paiement (compte bancaire et monétiques).

L'histoire du paiement est constituée de plusieurs étapes : du troc aux premières pièces de monnaie, des marchands du moyen âge aux grandes banques d'aujourd'hui.

La monnaie est toujours disponible. Depuis toujours, les hommes ont ramassé des biens et les ont échangés. Pour cela, ils ont besoin de les évaluer, ils ont donc, crée des unités de valeur, durables et admises par tous, aussi nécessaires pour adresser des offrandes aux dieux que pour régler les différents entre les citoyens, payer les charges de l'état ou faire du commerce. Pour présenter ces unités de compte, il convenait de trouver quelque chose qui ne s'altère pas et en quoi tout le monde puisse faire confiance. Un poids d'or ou d'argent avait ces qualités. Puis l'état a garanti leur pureté en les frappant de sa marque : la monnaie était inventée.

Les moyens de paiements permettent d'utiliser la monnaie que nous détenons en compte de dépôt ou en espèce pour régler les dépenses et les dettes qu'il soit à vue ou à échéance, ces moyens traités dans le processus de recouvrement ou de paiement sont : les chèques, le virement, l'avis de prélèvement, l'effet de commerce.

## Introduction générale

---

Les autorités monétaire ont instauré un système de paiement moderne qui repose sur la création de la société d'automatisation des transactions interbancaire et de la monétique(SATIM),malgré son lancement en 1995 sous l'impact de la technologie dans la métamorphose de la relation clientèle notamment par la généralisation des nouveaux équipements, distributeurs automatiques de billets(DAB),guichets automatiques de banque(GAB),terminal de paiement électronique(TPE).

De ce fait, la monnaie électronique est censée en définitive, remplir les mêmes fonctions de la monnaie papier. Elle n'est en elle-même une monnaie. On doit la considérer comme un instrument très automatisé de mobilisation de la monnaie scripturale. Elle présente donc l'avantage d'une informatisation poussée de la mise en place d'un système de sécurité efficace.

En effet les moyens de paiements électroniques, qui sont les supports essentiel de la monnaie électronique constituent au temps actuel non seulement des moyens de retrait de l'argent liquide mais des paiements ou règlement. De ce fait le rôle de la technologie électronique s'entrouvre : elle permet de réduire les couts de transactions et de la circulation de l'information devenons ainsi l'outil privilégié des institutions financières.

La monnaie électronique doit la considérer comme un instrument très automatisé de mobilisation de la monnaie scripturale, elle présente donc l'avantage d'une informatisation poussée et de la mise en place d'un système de sécurité très efficace.

L'intensité actuelle des innovations technologiques oblige les banques à s'adapter à ces nouveaux changements qui modifient en profondeur l'environnement bancaire.

L'Algérie accuse un certain retard en matière de monétique, avec un taux de bancarisation relativement faible, notamment la forte implantation de la culture du cash. Les autorités bancaires algériennes ont introduit des réformes et ont consentis des efforts pour généraliser l'utilisation de la monétique en couvrant l'ensemble du territoire national d'un réseau de plus en plus dense de distributeur automatique de billet, de guichet automatique de banque et de terminal de paiement électronique afin de familiariser les citoyens à ces nouveaux instruments de paiement.

Dans ce cadre, la généralisation du l'usage de la monétique est à l'origine d'un renouveau des travaux théoriques et empiriques dans le domaine de l'économie des

## Introduction générale

---

instruments de paiements. Les instruments de paiements traditionnels qui sont les espèces et les chèques induisent le cout de traitement supérieur. C'est donc une question d'efficacité économique pour les autorités bancaires et monétaires qu'accélère la migration des instruments .De types papier vers les instruments de paiements de type électronique afin de de réduire le cout sociale des systèmes de paiement,face à cette situation les banques ont proposer à la clientèle un nouveau moyen de paiement révolutionnaire, et s'agit de la carte bancaire et l'automatisation des traitements pour réduire les couts de transactions effectuer par cette dernière(cartes bancaire).

La monétique en Algérie a connu un démarrage acceptable, les banques manifestent ces derniers temps une motivation, dans l'optique d'une mise à niveau de ce nouveau service. Cette motivation s'est concrétisée par le lancement d'un projet de paiement et de retrait en même temps par une carte interbancaire régie par la SATIM, filiale des banques. La banque CPA est l'une des banques qui a introduit la monétique.

Compte tenu de ce qui a été présenté précédemment, la problématique de ce présent mémoire d'étude peut être formulée ainsi :

**« Quelle sont les techniques modernes de traitement des différents moyens de paiement ? »**

Il est important de souligner que la question centrale de notre problématique soulève d'autres interrogations importantes les unes que les autres, à savoir :

- Quels sont les différents moyens de paiements les plus utilisés dans notre économie ?
- Quel est l'instrument de paiement le plus efficace ? et quel instrument de paiement à choisir ?
- Quel est le degré d'utilisation des différents moyens de paiement ?

Pour réaliser notre étude, nous avons utilisé l'approche descriptive et analytique

Dans ce travail, nous allons adopter une démarche méthodologique à double approche :la première est d'ordre théorique, élaborée sur la base d'une revue bibliographique utilisant des ouvrages, articles, documents, mémoires et thèses...,comme elle fera, dans un second lieu, recours au cadre analytique pour expliquer les différents produits monétiques par

## Introduction générale

---

l'accomplissement d'un stage pratique d'une durée de deux mois (mois de octobre et novembre) au niveau de la banque de Crédit populaire d'Algérie (CPA) de Tizi-Ouzou agence 120 .

Au niveau de l'étude théorique qui s'articule au tour de trois chapitres, dans le premier chapitre nous avons proposées une étude historique sur la notion de la monnaie : définitions, évolutions, et les différentes fonctions de la monnaie, les notions de base sur la monétique et typologie de la monétique.

Dans le deuxième chapitre sera réservé au développement de la monétique en Algérie et son apparition puis faire une présentation de l'opérateur monétique (SATIM) puis on donnera l'occasion de présenter la carte bancaire comme étant un atout monétique puis nous passerons au différents types de carte par la suite nous parlerons sur ses fonctions et la gestion des risques liée a la carte bancaire CIB.

Comme troisième chapitre, nous avons essayé de présenter les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique, ses différents types et ses différentes générations.

A la fin, nous avons finalisées par un chapitre pratique dont il a été consacré par une étude sur les différents produits monétique. Nous développons ce chapitre en trois sections, une première porte sur la présentation de l'organisme d'accueil, une deuxième section sera consacrée au produits monétique proposés par le CPA de Tizi-Ouzou agence 120 et dans la troisième section nous allons faire une interview direct destiné à 60 Détenteurs de la carte interbancaire de paiement et de retrait CIB au niveau de la banque CPA de Tizi-Ouzou agence 120.

## Introduction

La monnaie est un élément essentiel de la vie économique, son rôle est d'assurer la rupture de troc en deux opérations indépendantes d'achat et de vente, elle est à la fois un instrument de mesure de la valeur, un intermédiaire des échanges, elle permet aussi la réserve du pouvoir d'achat.

De ce fait, la monnaie est acceptée de façon générale par les membres d'une communauté en règlement d'un achat, d'une prestation ou d'une dette, la monnaie se caractérise par la confiance qu'on ses utilisateurs dans la persistance de sa valeur et de sa capacité à servir des moyen d'échange. Elle a subi de nombreuses transformations de troc à la monnaie marchandise, fiduciaire à la monnaie scripturale à dématérialisée .Ces transformations sont dues au développement des échanges et à l'essor de la technologie.

La monétique est l'un des secteurs d'activités des établissements bancaires, elle désigne l'ensemble des traitements électronique, informatique et télématique nécessaire à la gestion des transactions monétaires et de transfert de fond monétaires.

Le lien entre le moyen de paiement lui-même et sa valeur reposant de plus en plus sur la confiance placée dans un système globale qui en assure la garantie.

Dans ce chapitre, il sera question de présenter quelques notions de base relatives à notre thème. Il sera articulé autour de trois sections. Dans la première on présentera l'historique de la monnaie, dans la deuxième les notions de base sur la monétique, et enfin dans la troisième les typologies de la monétique.

## Section 1 : Histoire de la monnaie

A travers cette section on met l'accent sur le concept de la monnaie, sa définition, son évolution et ses fonctions.

### 1.1. Définitions de la monnaie

La monnaie a été définie de manière différente par les auteurs suivants :

**M.MOURGUES** : « la monnaie est une institution caractérisant l'économie d'échange »<sup>1</sup>

**H.GUITTON** : « la monnaie est le bien qui brise le troc ».<sup>2</sup>

**A.CHAINEAU** : « la monnaie est un instrument technique de la rupture de troc ».<sup>3</sup>

**R.RENAUD** : « la monnaie est un ensemble de moyen de paiement utilisable pour effectuer tous les règlements sur l'étendue d'un territoire ».<sup>4</sup>

**F.RENVERSEZ** : « la monnaie est une créance sur les banques qui veut dire une créance des agents non bancaires sur le système bancaire ».<sup>5</sup>

En économie, la monnaie désigne tous les moyens de paiement que les agents économiques disposent.

C'est un bien économique, car il a une utilité et il doit être produit (on ne le trouve pas dans la nature) par un agent économique spécifique. C'est aussi un actif qui permet à son détenteur d'acquiescer un bien ou un service.

### 1.2. Evolution de la monnaie

L'histoire de la monnaie est celle d'une dématérialisation progressive.<sup>6</sup> A l'origine, la monnaie métallique possédait une valeur liée à sa substance (or ou argent). Elle a été remplacée par une monnaie de papier, qui a d'abord été rattachée au métal précieux d'où elle

---

<sup>1</sup> M.MOURGUES, « la monnaie », 3<sup>ème</sup> édition, Economica, 1993, page 13.

<sup>2</sup> H.GUITTON, « Economie politique », Edition Dalloz, 1965, page 10

<sup>3</sup> A.CHAINEAU, « mécanismes et politiques monétaires », Edition Dalloz, 1973, page 8

<sup>4</sup> R. RENAUD, « Les institutions financières françaises, 2<sup>ème</sup> édition, Revue banque, 1982, page 12.

<sup>5</sup> F.RENVERSEZ, « les éléments d'analyse monétaire, Edition Dalloz, 1995, page 20.

<sup>6</sup> D.FLIHON, « la monnaie et ses mécanismes », Edition la découverte, 2001, page 6.

tirait sa valeur (billets convertibles) et qui en est devenue indépendante (billets inconvertibles ou papier monnaie).

Parallèlement, la monnaie est devenue, très tôt, un mécanisme d'état. Ce dernier s'est arrogé le pouvoir absolu et exclusif d'émettre et de retirer les monnaies, comme d'en régler le cours.

### 1.2.1. De la monnaie de troc à la monnaie abstraite

A l'origine des temps, l'homme se procure directement ce dont il a besoin par la chasse, lapêche et la cueillette, au fur et à mesure que la civilisation est de plus en plus variée. Il doit donc échanger les biens qu'il produit contre d'autres biens fabriqués par ses semblables. Pour que l'échange puisse avoir lieu, la double coïncidence des désirs d'échange doit être réalisée c'est -à-dire que le désir d'échange d'un individu doit coïncider avec le désir d'échange d'un autre individu.

Le troc consiste la première façon d'assurer le transfert de propriété d'un bien ou le paiement d'un service. Il porte sur l'échange direct de marchandise contre marchandise d'une valeur approximativement égale.<sup>7</sup>

En effet, selon Jevons(1875), dans un système de troc les besoins des acheteurs et des vendeurs doivent coïncider exactement en quantité et en qualité sur le lieu des échanges.<sup>8</sup> Les coéchangistes souhaitent obtenir un gain de satisfaction puisqu'ils peuvent établir des équivalences qui régleront les transactions conduisant ainsi à des transmissions réciproques de bien.

### 1.2.2. De la monnaie abstraite à la monnaie concrète ou matérielle

Pour remédier aux inconvénients de troc, il fallait donc trouver un moyen d'échange intermédiaire, c'est-à-dire un bien dont la valeur est généralement connue et admise de tous, de consommation courante et de conservation aisée.

Avec l'apparition de la monnaie matérielle, nous sommes en présence d'un bien qui brise le troc et qui intervient réellement dans les échanges. Plusieurs phases se sont succédé :

---

<sup>7</sup> GENARD.A, « Economie générale », 2<sup>ème</sup> édition De-Boeck, Bruxelles, 1999, page13.

<sup>8</sup> VERDIER. Marianne, « inter changes et tarification des systèmes de paiement par carte », Thèse de Doctorat en Science Social, Télécom paris Tech, 2008, page14.

### 1.2.2.1. La monnaie marchandise

Il s'agit d'un bien divisible (sel, coquillage, thé, tissu, tabac, hachette de cuivre en gaule, arachides et mil en Afrique...) pouvant se conserver, inspirant confiance, facilement accessible, accepté comme ayant une certaine valeur d'usage.

Malgré ces avantages cette monnaie ayant des inconvénients tel que :

- C'était lourd et peu maniable ;
- Assez facile à falsifier ;
- Altération au fur et à mesure des échanges.

### 1.2.2.2. La monnaie métallique

Dès que les échanges économiques ont commencé à se développer avec une extension de la division du travail, et l'apparition des relations internationales régulières, l'apparition d'un nouvel instrument de paiement devient de plus en plus indispensable. Au départ, il s'agit des métaux archaïques (cuivre, bronze, fer, etc.) caractérisés par leur abondance et leur poids lourd. Ce qui a provoqué par la suite leurs substitutions par les métaux précieux à savoir l'or et l'argent, ces derniers ont joué un rôle primordial dans les échanges du fait de leur éclat, leur couleur, leur densité, leur aspect et surtout de leur rareté. Ils se travaillent facilement et peuvent être « frappés » avec des marques assez fines et durables. Ils sont homogènes, divisibles et constituables.

### 1.2.3. De la monnaie matérielle à la monnaie dématérialisée ou symbolique (sans valeur intrinsèque)

D'une monnaie qui a une valeur en soi (l'or ou l'argent), ou passe à une monnaie sans valeur intrinsèque ou purement symbolique fixée par l'état, et se présentant sous une forme de plus en plus dématérialisée.

#### 1.2.3.1. La monnaie fiduciaire

La monnaie fiduciaire, représentée par les espèces : billets et pièces émis par une banque centrale et ayant cours légal sur un territoire.<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> BOULAYA. Régis, « le monde des paiements », Edition Revue Banque, 2005, page.21.

La monnaie fiduciaire comprend les pièces et les billets de banque dont la valeur est déterminée par la confiance qui lui accordent ses utilisateurs. A cet égard, sa valeur nominale peut être supérieure à sa valeur intrinsèque.

Elle comprend, d'une part la monnaie divisionnaire matérialisée par des pièces de monnaie constituées par l'administration des monnaies et médailles, d'autre part les billets émis par la banque centrale.

La monnaie fiduciaire est la seule monnaie dotée d'un "pouvoir libératoire illimité", ce qui signifie qu'elle est obligatoirement acceptée comme moyen de paiement. Cette forme de monnaie s'appelle également des "espèces " ou "monnaie manuelle" parce que la circulation se fait de la main à la main.

L'utilisation de l'argent fiduciaire est basée sur la confiance accordée par les utilisateurs aux institutions qui l'ont émise (fiduciaire provient du latin fiducia, qui signifie confiance).

### **1.2.3.2. Lamonnaie scripturale**

La monnaie scripturale est donc un simple nombre inscrit sur le livre de comptes d'une banque en face du nom d'une personne ou d'une entreprise. Par un simple jeu d'écritures .Elle peut servir d'intermédiaire pour les échanges entre des personnes ou des entreprises qui ont un compte dans une banque ou aux chèques postaux.

La monnaie scripturale est un simple jeu d'écriture entre comptes (un compte est crédité par le débit d'un autre).Elle circule par le biais des moyens de paiement (chèque, virement, carte) fournis par les établissements bancaires ou assimilés. Bien entendu, l'importance de la monnaie scripturale réduit systématiquement les paiements en cash (billets et pièces) et augmente le niveau de bancarisation.

La monnaie scripturale est constituée des dépôts à vue des agents de banque et des CCP.

À l'origine, il n'existait que sous forme d'écriture (scriptus latin écrit) dans les livres des comptes des banques. Concrètement, la monnaie scripturale est une dette du système bancaire envers les particuliers. L'informatique étant de plus en plus utilisée pour enregistrer des avoirs sur les comptes à vue, nous parlons couramment de monnaie électronique pour

désigner l'automatisation des instruments de la monnaie scripturale. Aujourd'hui, la monnaie la plus importante est la monnaie scripturale qui circule via divers instruments. Son coût de fabrication est inférieur à celui des pièces de monnaie ou des billets de banque, les paiements se font par un simple jeu d'écriture entre deux banques et les contrefaçons matérielles sont impossibles bien que les cas d'utilisation frauduleuse de monnaie électronique se multiplient. La monnaie scripturale est matérialisée par les écritures des banques ou des comptes chèquespostaux. Elle se compose des soldes créditeurs.<sup>10</sup>

Pour circuler la monnaie scripturale, on doit utiliser les instruments de paiements (les supports de la monnaie) tel que :

### A. Le chèque

#### 1. Définition

Le chèque se définit comme un titre par lequel une personne, dit tireur, donne l'ordre à une banque, dite tirée, de payer à vue une somme d'argent au profit d'une troisième personne dit porteur (voire figure N°03).<sup>11</sup>

Selon Luc Bernet-Rolland : « le chèque est un écrit par lequel une personne dénommée le tireur donne l'ordre à une autre personne dénommée le tiré de payer une certaine somme au titulaire ou à un tiers, appelé le bénéficiaire à concurrence des fonds déposés chez le tiré. »<sup>12</sup> Donc le chèque est un écrit par lequel un client donne l'ordre à sa banque de payer une certaine somme à la personne qu'il désigne.

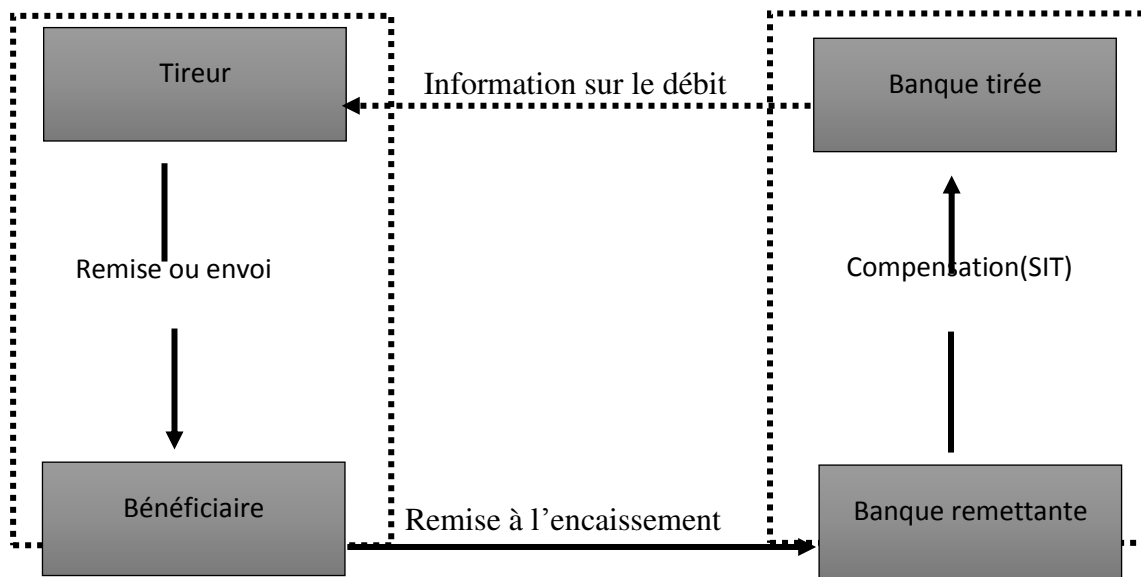
---

<sup>10</sup> ALI TOUDERT Abdallah, « Cours de monnaie et répartition », page 13

<sup>11</sup> PIEDELVIÈRE Stéphane, « instrument de crédit et de paiement », 2<sup>ème</sup> Édition Dalloz, 2001, page 259.

<sup>12</sup> BERNET-ROLLAND. Luc, « Principes de technique bancaire », 24<sup>e</sup> Édition DUNOD, Paris, 2006, page 59.

Figure N°01: Circuit simplifié du chèque



Source : BOULAYA. Régis, « le monde des paiements », Edition Revue Banque, 2005, page23.

Il constitue un élément de paiement lorsque le montant doit être payé à un bénéficiaire et un instrument de paiement lorsque la somme est demandée au banquier par son titulaire.

La remise en paiement d'un chèque n'entraîne pas novation, c'est la raison pour laquelle la provision doit exister au moment même de l'émission du chèque sous peine de sanctions sévères.

Le chèque reste un moyen de paiement et de retrait purement national<sup>13</sup>. Pour chaque pays, il reste un instrument tourné vers l'usage domestique en raison de particularités de plusieurs natures :

- habitudes de retrait et de paiement ;
- sur le plan juridique, chaque pays a sa propre législation (exemple : législation sur les chèques impayés) ;
- les normes (le format du chèque) et les techniques de traitement diffèrent selon les pays.

<sup>13</sup>BOULAYA. Régis, Op. Cit, page24.

### 2. Les mentions obligatoires de chèque :

- la dénomination du chèque ;
- monnaie de payer une somme déterminée ;
- le nom du tiré ;
- l'indication du lieu de paiement ;
- nom et adresse de tireur de n° de compte ;
- lieu et date de tirage ;
- signature manuscrite de tireur.

**NB :** le délai de validité de chèque est de trois ans plus le délai de présentation de chèque au paiement c'est-à-dire :

- 20 jours pour le chèque émis et payable en Algérie ;
- 30 jours pour le chèque émis d'Europe ou d'un pays riverain à la méditerranée ;
- 70 jours pour le chèque émis de reste de monde et payable en Algérie.

Tous les chèques échangés, tant interbancaires qu'intra-bancaires, font l'objet d'une numérisation : les données bancaires et de gestion de chèque sont enregistrées sous forme d'un enregistrement numérisé. Pour les chèques interbancaires, cet enregistrement numérisé est échangé dans le système de compensation électronique.

### 3. Les intervenants de l'emploi du chèque

L'emploi du chèque implique l'existence d'un compte et l'intervention de trois personnes :

**3.1. Le tireur :** le tireur est la personne qui prend l'initiative de la création d'un chèque en vue de sa remise à un tiers pour effectuer un paiement et en ce cas, il a un but extinctif, plus rarement, pour effectuer une donation.<sup>14</sup>

**3.2. Le tiré :** c'est lui qui détient les fonds et paye ; ce peut être une banque, un trésorier payeur général, le caissier général de Caisse de Dépôt et Consignations, une caisse de crédit municipal, une caisse de Crédit Agricole, etc.<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> PIEDELVIERE.Stéphane, Op. Cit, page236.

**3.3. Le bénéficiaire(le porteur) :** quel que soit son mode de désignation, on exige seulement du bénéficiaire qu'il ait la capacité de recevoir un paiement. Le mineur non émancipé ou le majeur en tutelle ne peuvent pas être désignés comme bénéficiaires d'un chèque. Le chèque devra être payé à leurs représentants. En revanche le mineur émancipé ou le majeur en curatelle peuvent l'être.<sup>16</sup>

#### **4. Les types de chèque**

##### **4.1. Le chèque visé**

Un chèque visé c'est un chèque ordinaire dans lequel la banque se porte garante, lors sa création, de l'existence de la provision du chèque sur lequel le tiré a apposé un visa, cette procédure indique que la provision existe à la date de l'établissement de ce visa<sup>17</sup>.

##### **4.2. Le chèque certifié**

La certification du chèque est une opération qui consiste pour une banque à attester de l'existence du montant de provision d'un chèque émis par le titulaire d'un compte et à bloquer cette provision au profit du porteur jusqu'à prescription du chèque.

Ainsi que la date et le nom d'établissement de certification.

La certification peut être suite à la demande du tireur ou de bénéficiaire, elle ne peut être qu'en cas d'insuffisance de provision<sup>18</sup>.

La création du chèque certifié, et la comptabilisation d'un chèque certifié, donne lieu à l'opération suivante : la banque débite le compte ordinaire du client et crédite le compte de la banque.

##### **4.3. Le chèque barré**

Pour limiter les risques de perte ou de vol, le chèque peut faire l'objet d'une formalité spéciale, cette dernière peut être effectuée par le tireur ou un porteur et ce en traçant deux barres parallèles au recto du chèque, ce barrement peut être général ou spécial.

---

<sup>15</sup>BERNET- ROLLANDE. Luc, Op. Cit, page59.

<sup>16</sup>PIEDELVIÈRE. Stéphane, Op. Cit page242.

<sup>17</sup>BERNET- ROLLANDE. Luc, Op. Cit, page61.

<sup>18</sup>Idem, page62.

Un chèque barré ne peut être payé :

- Qu'un banquier, soit à celui dont le nom figure entre les deux barres (barrement spéciale) ;
- Soit à n'importe quel banquier s'il n'y a pas de nom figurant entre les deux barres (barrement générale).

### 4.4. Le chèque de banque

Tout d'abord, il est précisé que le chèque de banque est venu remplacer le chèque certifié. Le chèque de banque est un chèque qui émit par une banque ou par l'une de ces agences, soit par une autre banque. Ce chèque peut être demandé par un client de la banque ou bien par ce qui n'ont pas de compte en banque et ne désire pas d'en faire ouvrir un ; celui qui demande le chèque doit en payer immédiatement le montant.

### 4.5. Le chèque de voyage

Le chèque de voyage, aussi connu sous l'appellation de «traveller's cheque », est un moyen de paiement émis par un établissement de crédit pour permettre au porteur de se faire payer une somme d'argent déterminée auprès d'un établissement ou d'une succursale de l'émetteur.<sup>19</sup> Le chèque de voyage est payable auprès de l'ensemble des guichets de l'établissement qui le crée ou de ses différents correspondants à l'étranger. Le chèque de voyage peut habituellement être remplacé si celui-ci perdu ou volé. Ils sont souvent utilisés par les vacanciers en déplacement à l'étranger.

## B. Le virement

### 1. Définition

Le virement est entièrement automatisable. Son traitement peut être intégré depuis l'émission par le client jusqu'aux banques concernées si des accords de standardisation et d'interopérabilité ont été passés entre les établissements concernés ou à l'échelle de la profession. Les fournisseurs et les clients de la société émettrice peuvent être incorporés à la chaîne de traitement. Il s'ensuit des gains de productivité considérables. Les coûts de transaction sont réduits au minimum (même s'ils nécessitent des coûts d'infrastructures

---

<sup>19</sup> PIEDELIEVRE. Stéphane, Op. Cit, page 257.

considérables).A quoi s'ajoute pour le client le coût des jours de valeur dans les pays où l'on pratique cette méthode comptable.<sup>20</sup>

Le virement présente de nombreux avantages : il est facilement automatisable. Son utilisation est d'une grande simplicité. Son contenu informationnel est étendu. Mais son traitement nécessite une forte interopérabilité bancaire et donc de gros investissements. Il est également exposé aux risques de fraude ou de vol.

Le virement est une opération de paiement par laquelle des fonds sont transférés électroniquement d'un compte à un autre. Il est exploité par un jeu d'écriture. Le compte du donneur d'ordre sera débité et celui du bénéficiaire sera crédité. Il implique une ou deux banques (voire figure N°04).<sup>21</sup>

Cela évite l'utilisation de l'argent, les risques de perte ou de vol sont exclus. La banque reçoit de son client au guichet ou par lettre un ordre écrit indiquant le montant à transférer, les noms des bénéficiaires et l'institution bancaire dans laquelle se trouve le compte à créditer. L'ordre de transfert comprend généralement une seule opération, mais il peut avoir un caractère répétitif, auquel cas il est dit permanent.

Il existe deux types principaux de virement :

- Le virement ponctuel qui est initié au coup par coup : c'est la forme la plus classique,
- Le virement permanent qui se répète à intervalle régulier, avec toujours le même bénéficiaire et le même montant : il est utilisé pour des règlements répétitifs tels que le paiement d'un loyer.

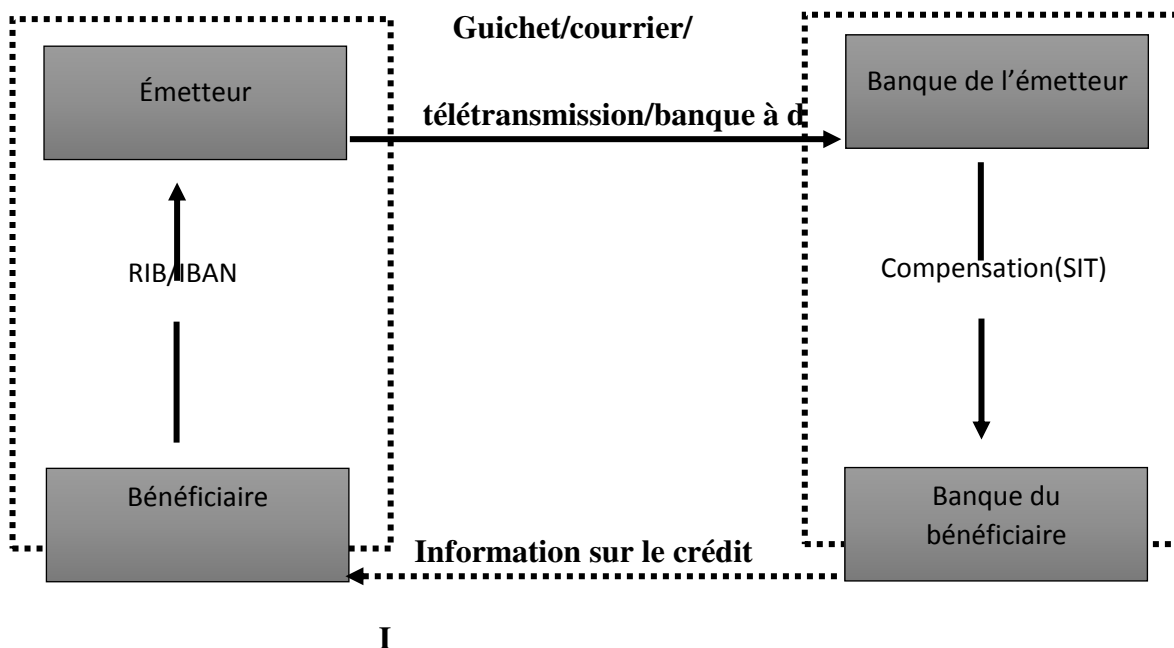
Le virement est, en Algérie, une opération généralement payante pour l'émetteur et toujours gratuite pour le bénéficiaire.

---

<sup>20</sup> RAMBURE.Dominique. « le système de paiement », Edition ECONOMICA, paris, 2005, page56.

<sup>21</sup> PIEDELVIERE.Stéphane, Op. Cit, page298.

Figure N°02 : Circuit simplifié du virement



Source : BOULAYA. Régis, Op. Cit, page25.

## 2. Les différentes formes de virement

On distingue deux formes de virement :

- **Le virement direct** : le virement est « direct » quand il est effectué entre deux personnes ayant chacune un compte dans la même banque (sur les livres d'une même agence ou sur les livres de deux agences différentes d'une seule banque). Dans ce type de virement ; l'agence du donneur d'ordre effectue le transfert de la somme par une liaison (avis de crédit) qu'elle adresse à l'agence du client bénéficiaire.

- **Le virement indirect** : le virement est « indirect » lorsqu'il est effectué entre deux personnes titulaires de comptes dans des banques différentes. Dans ce cas, il faut alors recourir à la compensation pour réaliser l'opération.

### **3. Les différents types de virement**

#### **3.1. Le virement intra-siège**

Le virement intra-siège (interne à l'agence) se traduit par le transfert d'une somme déterminée du compte du donneur d'ordre à celui du bénéficiaire domicilié, auprès de la même agence d'opération se réalise par simple jeu d'écriture en débitant le compte du client donneur de la somme indiquée, et en créditant le compte de client bénéficiaire.

#### **3.2. Le virement inter-siège**

Dans le virement inter-siège (entre deux agences d'une même banque) le client donneur et le bénéficiaire sont domiciliés dans des agences différentes mais relevant dans la même banque.

#### **3.3. Le virement inter-banque**

Le virement inter-banque ou virement indirect est opéré par la banque dans le cas où le donneur d'ordre et le bénéficiaire sont domiciliés auprès de deux banques différentes.

Le transfert de sommes se fera par l'intermédiaire de la chambre de compensation au niveau de l'institut d'émission :

- Le siège du donneur d'ordre après vérification de l'ordre débite le compte du client et crédite le compte compensation.
- Le siège du bénéficiaire, une fois qu'il reçoit le virement avec le bordereau du service de la compensation, passe les écritures en débitant le compte compensation et en créditant le compte de client bénéficiaire.

A la différence du chèque, le virement est un instrument de paiement très répandu pour effectuer des règlements internationaux à distance.

Il bénéficie, en effet, d'une forte normalisation au plan international :

- Sur les aspects juridiques-normalisation sous l'égide de groupes de travail spécialisée de l'ONU,

- Sur les aspects techniques, grâce à l'œuvre normalisatrice traditionnelle de Swift.

Le volume annuel de virements domestiques s'établit à un peu plus de trois milliards d'opérations pour 2004(dont 1,7 milliard échangé entre banque).

Ces échanges sont effectués deux circuits principaux :

- Le système interbancaire de télé compensation(SIT), pour les virements de petit montant qui représentent la quasi-totalité des volumes,
- La centrale des règlements interbancaire(CRI), pour les virements de gros montant, avec un volume de onze millions d'opérations par an.

### C.L'avis de prélèvement

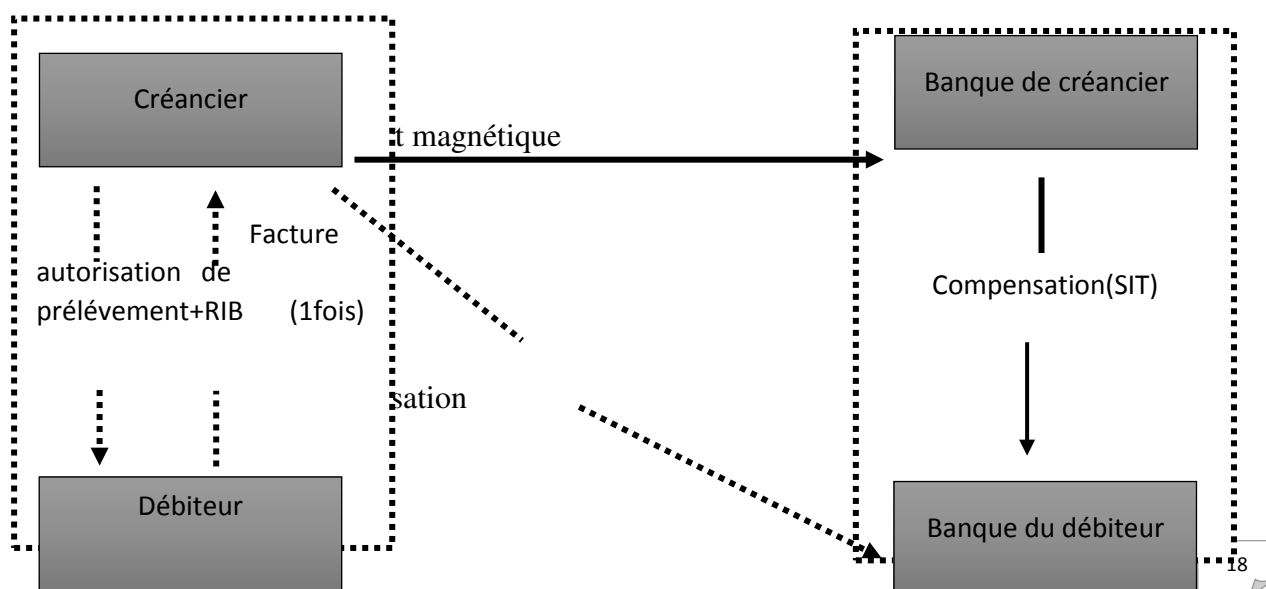
L'avis de prélèvement est un moyen de paiement automatisé, adapté aux paiements récurrents, par exemple : paiement des factures d'électricité, dispensant le débiteur d'envoyer un document de paiement à chaque règlement.

Il s'agit d'un double mandat permanent, mais révocable, donné par le débiteur :

- d'une part à son créancier pour l'autoriser à émettre des avis de déduction payables sur son compte.
- d'autre part à sa banque pour l'autoriser à débiter son compte.

Le schéma suivant montre la circulation de l'avis de prélèvement

**Figure N°03 : Circuit simplifié de l'avis de prélèvement**



### ← Information sur le débit

**Source :** BOULAYA, Régis, Op. Cit, page27.

L'autorisation est donnée une fois pour toutes, puis pour chaque échéance, la procédure est la suivante :

- le créancier adresse à son débiteur une facture indiquant le montant et la date du prélèvement quelques jours avant la date d'échéance, toutefois, pour certaines créances dont les montants de chaque échéance sont connus à l'avance (exemple : impôt), le créancier envoie un seul relevé annuel indiquant pour chaque échéance le montant et la date du retrait qui sera fait.

-parallèlement, le créancier confectionne un fichier de l'ensemble des prélèvements à effectuer auprès de l'ensemble de ses débiteurs pour l'échéance concernée, fichier qu'il adresse (généralement par la télétransmission) à son banquier qui l'introduira dans le Système Interbancaire de Télé compensation(SIT) pour aller toucher les banquiers des débiteurs.

Le mandat donné par le débiteur est révocable ; en cas de désaccord sur le montant du prélèvement indiqué sur la facture reçue quelques jours avant la date de débit, le débiteur peut émettre une opposition auprès de son banquier(en prévenant parallèlement son créancier) et le débit ne sera pas effectué.

### **E.L'effet de commerce**

C'est un moyen de paiement à distance destiné aux relations professionnelles. Selon le cas, le débiteur ou le créancier initie les échanges ; quand il s'agit du débiteur, l'effet de commerce est appelé "billet à ordre". Dans l'autre cas, l'effet est appelé "lettre de change" ou "traite".

D'une manière ou d'une autre, le créancier remet les documents qu'il détient à sa banque, qui envoie l'effet de commerce à la banque du débiteur. Le billet à ordre est similaire au chèque tiré par le titulaire du compte chèque, avec obligation de paiement et la possibilité de réduction pour le bénéfice.

L'effet de commerce définis comme étant « un titre négociable qui constate l'existence au profit du porteur d'une créance à court terme et sert à son paiement. Les effets de commerce se caractériseraient par cinq éléments, la négociabilité, un objet monétaire, un engagement de payer, un paiement à court terme et un usage de recevoir le titre en paiement ». <sup>22</sup>

Les effets de commerce recouvrent des institutions différentes qui font d'eux, soit des instruments de paiement, soit des instruments de crédit, les plus importants sont la lettre de change, le billet à ordre et le warrant.

### **1. La lettre de change**

#### **1.1. Définition**

La lettre de change est un écrit par lequel une personne, créancier d'origine, dénommée tireur, donne à un débiteur, appelé tiré, l'ordre de payer à l'échéance fixée, une certaine somme à une troisième personne bénéficiaire ou porteur. La lettre de change est un effet de commerce. Le tribunal de commerce est donc compétent en cas de litige et le droit applicable est le droit cambiaire.

La lettre de change est utilisée comme moyen de paiement, souvent dans un pays étranger : par l'intermédiaire des banques, elle permettait dès le moyen Age, de payer dans la monnaie du pays (d'où le nom de lettre de « change »). Elle est aussi un moyen de crédit par l'escompte. Elle est donc très utilisée par les commerçants car donnant satisfaction au débiteur qui paiera à crédit, au créancier qui sera payé immédiatement en ayant recours à l'escompte, et à l'organisme bancaire qui en retire des intérêts. Cependant le bordereau de Dailly et l'affacturage empiètent sur le domaine de la lettre de change.

#### **1.2. La circulation d'une lettre de change**

La cession par une entreprise de ses créances sur ses clients à ses fournisseurs en paiement de ses propres factures est devenue inhabituelle. En général, la traite sera remise par le tireur à son banquier, soit à l'escompte. Normalement dans le premier cas, l'endossement se fait à titre de procuration. La formule inscrite au dos du titre qui autorise le banquier à l'encaisser devrait le préciser (on ajoute « valeur à l'encaissement ») pour réserver

---

<sup>22</sup> PIEDELVIÈRE. Stéphane, Op. Cit, page49.

les droits du porteur en cas de faillite de la banque. Cette hypothèse est peu vraisemblable. Aussi, dans les deux cas, en pratique, l'endossement se fait en blanc (simple signature au dos) et sera complétée par la banque : « payer à la société générale », lieu et date. Cet endossement n'est plus nécessaire si les effets sont tirés directement à l'ordre du banquier.

Les effets remis à l'encaissement ou à l'escompte doivent être classés et décrits sur un bordereau dont un exemplaire signé du banquier servira de preuve de la remise.<sup>23</sup>

## 2. Le billet à ordre

### 2.1. Définition

Le billet à ordre est un titre négociable et un effet de commerce dont le particularisme tient à ce que, lors de sa création, il fait seulement intervenir deux personnes, un souscripteur et un bénéficiaire. Le premier s'engage à payer au second ou à son ordre une somme déterminée à une certaine échéance.<sup>24</sup>

Le billet à ordre a une structure beaucoup plus simple que la lettre de change, puisqu'il met en cause uniquement deux personnes, le souscripteur de l'effet et le bénéficiaire. On le schématise comme suit.

### 2.2. Les caractéristiques du billet à ordre

Le billet à ordre est soumis aux règles de formation du droit commun des actes juridiques. Il existe deux caractéristiques principales de billet à ordre :

#### 2.2.1. Le caractère formel du billet à ordre

Le billet à ordre nécessite un écrit, il doit nécessairement comporter certaines mentions obligatoires et certaines mentions facultatives peuvent aussi être stipulées.

---

<sup>23</sup> Maury .G, et Mull.C, « économie et organisation de l'entreprise », Edition Foucher, paris, 1980, page140.

<sup>24</sup> PIEDELVIERE.Stéphane, Op. Cit, page155.

### 2.2.1.1. Les mentions obligatoires

Le billet à ordre comporte une clause à ordre, qui n'est jamais sous entendue, et la dénomination du titre insérée dans le texte même et exprimée dans la langue employée pour la rédaction du titre. Il contient la promesse pure et simple de payer une somme d'argent. L'engagement de payer est nécessairement pur et simple et il ne saurait comporter aucune condition. Comme il constate un engagement unilatéral de payer et qu'il peut avoir un caractère civil, la question de l'application de la mention manuscrite de l'article 1326 du code de civil s'est posée. La jurisprudence en a écarté l'application compte tenu du caractère spécifique de la réglementation du billet à ordre.<sup>25</sup>

### 2.2.1.2. Les mentions facultatives

Il est possible d'insérer dans un billet à ordre la plupart des mentions facultatives que l'on peut trouver dans une lettre de change. Parmi celle-ci, on peut citer, à titre d'illustration, la clause de domiciliation, qui présente une grande utilité pour les billets à ordre relevés, ou celle de dispense de protêt en cas de non-paiement. Sont nécessairement exclues les clauses non acceptables ou les clauses dispensent de l'établissement d'un protêt faute d'acceptation.<sup>26</sup>

### 2.2.2. Le caractère civil ou commercial de billet à ordre

Contrairement à la lettre de change qui est un acte de commerce par la forme, le billet à ordre aura un caractère civil ou commercial suivant la nature du rapport fondamental qui est à son origine. Cette distinction, justifiée est uniquement par des raisons historiques, présente quelques conséquences pratiques pour la détermination des juridictions compétentes et pour connaître la capacité que doit avoir un signataire. Les différences traditionnelles entre l'acte de commerce et l'acte civil relativement à la solidarité et à la prescription n'existent pas pour le billet à ordre.<sup>27</sup>

Les différences entre la lettre de change et le billet à ordre tournent toutes autour de l'idée suivant laquelle le billet à ordre met seulement en présence, du moins lors de sa souscription, deux protagonistes. Le souscripteur cumule sur sa tête les qualités de tireur et

---

<sup>25</sup> PIEDELVIÈRE, Stéphane, Op. Cit, page 15.

<sup>26</sup> Idem, page 159.

<sup>27</sup> Idem, page 160.

de tiré.les règles de la lettre de change seront écartées chaque fois qu'elles impliquent que le tireur soit distinct du tiré.

### 3. Le warrant

#### 3.1. Définition

Le warrant est un billet à ordre transmissible par endossement. Il est garanti par des biens ou des marchandises déposées chez un commerçant.

Le warrant se définit comme une forme particulière de billets à ordre dont le paiement est garanti par un gage.il existe donc deux grandes catégories de warrants, ceux dans les magasins généraux qui comportent une dépossession et ceux sans déplacement qui ne comportent pas de dépossession.<sup>28</sup>

#### 3.2. La circulation du warrant

La circulation du warrant s'effectue, comme pour tous les effets de commerce, par un endossement translatif. Mais il présente en cette matière un particularisme. Outre de permettre une bonne circulation du titre, il est une condition de l'existence même du titre qui ne peut exister qu'après un premier endossement. Cette règle est rendue nécessaire par le fait que ce premier endossement constitue le gage : elle s'analyse, en réalité, en une mesure de publicité.<sup>29</sup>

### 1.3. Les fonctions de la monnaie

Le mot monnaie à des usages variés, mais il a un sens précis pour les économistes. Ils définissent la monnaie (également appelée, l'offre de la monnaie) comme tout ce qui est généralement accepté en paiement de biens ou de services ou pour le remboursement de dettes.

Selon l'approche institutionnelle, la monnaie est un instrument d'échange permettant l'achat immédiat de tout bien (service ou titre) sans cout de recherche ni cout de transaction, et conservant sa valeur entre deux échanges. De nature éminemment sociale, son existence repose sur la confiance qu'ont les agents économiques dans les institutions l'émettant.

---

<sup>28</sup> PIEDELIEVRE. Stéphane, Op. Cit, page168.

<sup>29</sup> Idem, page170.

### 1.3.1. La monnaie, intermédiaire des échanges

La monnaie sert d'intermédiaire des échanges dans presque toutes les transactions de marché dans les économies modernes : sous formes de numéraire ou de chèque, elle sert à payer les biens et services que l'on achète. L'utilisation de la monnaie comme intermédiaire des échanges améliore l'efficacité économique et permet de minimiser le temps dépensé à échanger des biens ou des services. On s'en rend compte si l'on examine le cas d'une économie sans monnaie dans laquelle les biens et services sont échangés directement les uns contre les autres.

Le besoin de la monnaie est si fort que pratiquement toutes les sociétés sauf les plus primitives l'ont inventée. Pour qu'un bien puisse fonctionner effectivement comme monnaie, il doit cependant réunir plusieurs qualités, il doit être aisément standardisé, de manière que l'on puisse facilement évaluer sa valeur, il doit être largement accepté, il doit être divisible pour que l'on puisse facilement « rendre la monnaie », il doit être aisé à transporter, il ne doit pas se détériorer rapidement.

### 1.3.2. La monnaie, unité du compte

La monnaie est un bien qui permet de mesurer la valeur des biens et services et remplir ainsi la fonction d'unité de compte. C'est donc le bien qui sert d'étalon de mesure de la valeur de tous les autres biens et services.

Dans un système de troc, plus le nombre de biens et services est élevé et plus le nombre de prix relatifs l'est également<sup>30</sup>.

En introduisant la monnaie, on résout le problème en indiquant tous les prix en monnaie. Selon Aristote, la nécessité d'une unité de compte n'est donc pas de nature technique. Elle est l'un des fondements de vie sociale. En effet, sans unité de mesure, n'ayant pas la garantie de l'égalité dans les échanges, les agents n'effectueraient pas ces derniers et vivraient en autarcie. Plus encore, en simplifiant le système de prix, l'existence d'une unité de compte est source de justice.

### 1.3.3. La monnaie, réserve de valeur

---

<sup>30</sup> COMBE. François & TACHEIX. Thierry, « L'essentiel de la Monnaie », Edition Gualino éditeur, Paris 2001, page 30.

La troisième fonction de la monnaie est de réserve de valeur car elle permet de dissocier dans le temps la vente d'un bien de l'achat d'un autre bien. Plus précisément, la monnaie devient l'instrument par excellence grâce auquel les agents économiques aménagent leurs décisions par rapport au présent, au passé et à l'avenir. Elle confère un pouvoir de rétention qui s'étale dans le temps et qui s'exerce librement au moment le plus opportun. Pour DOSTOIEVSKY, « la monnaie est la liberté frappée »<sup>31</sup>

Cette fonction de réserve de valeur évolue en fonction de l'inflation, c'est-à-dire de l'augmentation de niveau générale des prix. En période de hausse des prix, le pouvoir d'achat de la monnaie (la quantité de biens et services qu'une unité monétaire permet d'acquérir) baisse, ce qui dégrade sa capacité à être une réserve de valeur. En cas d'hyperinflation la monnaie n'assure plus du tout cette fonction : les agents économiques, s'en débarrassent et réalisent leurs transactions en recourant soit à de la monnaie étrangère soit au troc. En revanche, en période de baisse des prix, c'est l'inverse qui se produit, son pouvoir d'achat augmente. La monnaie est alors recherchée et conservée par les agents économiques du fait de sa capacité à être une bonne réserve de valeur.

### **SECTION 2 : Les notions de base sur la monétique**

Dans cette section nous allons commencer par la définition de monétique, puis présenter leur évolution et mettre l'accent sur ses avantages et inconvénients.

#### **2.1. Définition de la monétique**

La monétique est : « un ensemble des moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires (carte de retrait, de paiement,...) » (caisse d'épargne Ecureuil) ou bien : « l'ensemble des technologies, procédés et équipements permettant une

---

<sup>31</sup>Idem, page 32.

électronisation de transferts de fonds, de mise à disposition de liquide et d'information de la clientèle sur ses comptes ». <sup>32</sup>

La monétique regroupe les domaines de création de carte et leur personnalisation, les systèmes de temps réel permettant l'usage des cartes, le matériel acceptant les cartes tels que les automates bancaires et les terminaux de paiement électronique, ainsi que les systèmes de traitement des transactions (compensation).

### 2.2. Evolution de la monétique

Après avoir défini la monétique comme étant l'ensemble des techniques informatiques et électroniques qui reposent sur le prépaiement de valeur monétaire, stockée sur des cartes ou dans des mémoires d'ordinateurs appliquées à la gestion et la réalisation des transactions bancaires, il reste lieu de faire un aperçu historique sur son évolution.

Les cartes de crédit ont eu naissance aux USA, il Ya bien longtemps sous forme de carte de crédit interne, par la suite de grands établissements financiers ont amélioré et universalisé le system.

Les premières cartes apparues sur le marché ont été des cartes dites accreditives (également appelées Voyage et loisirs). American express et diners, puis des cartes bancaires et pour finir des cartes émises par des chaines ou des sociétés commerciales dites cartes privatives.

En France après les premières apparitions d'American express et Diners en 1967, cinq banque : BNP (Banque National de Paris), CCF (Crédit Commercial de France), CIC (Crédit Industriel et Commercial), Crédit Lyonnais, Société générale, lancèrent un produit commun ; dont l'objet était de proposer un instrument automatique pour les règlements bancaires de masse.

En 1970 y a eu l'apparition des premiers distributeurs de billets.

En 1971 fut créer le groupement d'intérêt économique carte Blue, qui tout en laissant à chacun de ses membres sa liberté commerciales avait pour vocation d'assurer la gestion des services communs nécessaires à l'exploitation du système.

---

<sup>32</sup> ZOULLENGER Monique, « Monétique et marketing » Edition Vuibert, paris, 1989, page9.

En 1977, la carte bleue était connectée au réseau international Visa.

En juillet 1984, naît le groupement des cartes bancaires, entité créée en vue de réaliser le rapprochement de tous les émetteurs français pour la mise en place d'un système national destiné à réduire les coûts et à accroître la qualité des prestations offertes aux particuliers, réalisant ainsi : l'interbancaire c'est-à-dire :

- L'homogénéité technique des émissions de cartes ;
- L'existence d'un réseau commun d'acceptation ;
- L'élaboration de procédures semblables ;

### 2.3. Les avantages et les inconvénients de la monétique

#### 2.3.1. Les avantages de la monétique

##### a. Accroître ses marges

- Gagner en commission mais aussi en productivité.
- Capitalisation pour de nouveaux produits et services.

##### b. Développer un socle commercial

- La carte est liée au compte.
- Un nombre de produit par client en augmentation.

##### c. Motiver les équipes

- La nouveauté crée l'envie ;
- Un management différent : challenges, mesure des résultats, sensibilisation....

##### d. Image d'une banque moderne

- Un service novateur ;
- Des évolutions permanentes.

##### e. Une communication large tant interne et externe

- Interne afin d'obtenir l'adhésion de tous ;
- Externe pour capter l'attention des clients et non clients

##### f. Une carte pour tous

- La palette de produits et services est importante et elle doit satisfaire tout le monde ;
- Chaque carte doit correspondre à un segment, chaque segment doit avoir sa carte.

### 2.3.2. Les inconvénients de la monétique

#### a. Des pertes financières lourdes et rapides

- Des investissements sans résultats commerciaux ;
- Eviter la spirale de l'échec.

#### b. Un rejet de l'offre

- En interne avec un manque d'adhésion autour de projet ;
- En externe à cause d'une mauvaise communication.

#### c. Trop de produit

- Les commerçants ne savent plus quoi vendre
- Les clients ne savent plus quoi acheter

L'utilisation de ces cartes est importante bien qu'elle présente des risques comme suscité, pour cela nous trouvons nécessité d'introduire la monétique en Algérie pour mieux cerner les opportunités de cette première.

### Section3 : Typologie de la monétique

La monétique peut être aperçue sur plusieurs formes de carte, en effet on distingue quatre formes :

- Les cartes bancaires ;
- Les cartes privées ;
- Les cartes de crédit à large acceptabilité ;
- La carte à puce.

### 3.1. Les cartes bancaires

Cette expression a vocation de s'appliquer à toute carte émise par un établissement bancaire, elles sont délivrées dans des conditions fixées au préalable par le réseau bancaire auquel appartient l'établissement. Le titulaire, dit porteur, ayant notamment signé avec l'émetteur un contrat dont le contenu reprend pour l'essentiel un contrat type établi par le dit réseau.

Les cartes bancaire offrent essentiellement deux services : le premier étant le retrait des espèces auprès des guichets automatiques et /ou distributeurs automatiques, le second se traduit par la possibilité de règlement des paiements chez les commerçants affiliés au réseau de la banque.

Il existe deux sortes de carte bancaire en fonction de leur vocation :

- Les cartes de retrait ;
- Les cartes de paiement.

#### 3.1.1. La carte de retrait

La carte de retrait ne permet de faire que des retraits d'argent dans les distributeurs automatique de billets. Elle ne permet pas de faire des achats. Les retraits associés à cette carte sont limités.

La carte de retrait permet de retire des espèces sur un distributeur automatique de billet(DAB) ou un guichet automatique de banque (GAB).Elle peut être nationale, internationale ou de prestige.

Elle donne aussi la possibilité de consulter son compte. Elle a évidemment un cout inférieur aux cartes de paiement. Une commission est prélevée directement par la banque sur le compte du titulaire.

Les retraits d'espèces sont possibles dans les limites fixées et notifiées par l'émetteur dans les documents approuvés par le titulaire de la carte et/ou du compte.

Il appartient à la banque émettrice de fixer les plafonds autorisés pour les utilisations dans ses automates. En revanche, les retraits effectués pour sur des automates autres que la banque de porteur font l'objet d'un plafond interbancaire.

En général, ces automates fonctionnent « on-line » sur la banque émettrice permettant ainsi une meilleure gestion des risques.

Elle est suivant la qualité du porteur de type classique (destinée pour les porteurs aux revenus réguliers) ou de type gold (destinée aux porteurs aux revenus supérieurs).

### 3.1.2. La carte de paiement

Une carte de paiement est un moyen de paiement se présentant sous la forme d'une carte plastique mesurant 85,60 x 53,98mm, équipée d'une bande magnétique et/ou puce électronique(c'est alors une carte à puce),et qui permet :

-le paiement, auprès de commerces physiques possédant un terminal de paiement électronique ou auprès de commerces virtuels via internet ;

-les retraits d'espèces aux distributeurs de billets.

La carte de paiement est associée à un réseau de paiement, tel que VISA, MasterCard, American Express, le Groupe Carte Bleue (GCB).Une carte de paiement peut être à « débit immédiat », à débit différé ou une carte de crédit.<sup>33</sup>

La carte de paiement permet à son titulaire de régler, directement ou à distance, des achats ou des services auprès des commerçants agréés par l'ensemble de réseau interbancaire et équipés d'un terminal de paiement électronique(TPE).

---

<sup>33</sup><https://fr.Wikipedia.Org/wiki/Carte-de-paiement> consulter le 26/10/2018.

Les paiements sont effectués selon les conditions en vigueur chez ces commerçants. Une autorisation est accordée automatiquement au-dessous d'un plafond périodique de dépenses convenu entre l'émetteur et le titulaire de la carte et/ou du compte. Au-delà de ce seuil, la banque doit être interrogée pour chaque achat.

Lors de l'achat, le TPE lit la carte et peut éventuellement interroger le centre de traitement de la banque (au-delà d'un certain montant). Un ticket de paiement est imprimé comportant le montant payé. Par cette procédure, le commerçant est assuré d'être payé rapidement et le client ne supporte aucun cout supplémentaire.

Il existe aussi des cartes de paiement haut de gamme (carte de prestige) qui offrent des services supplémentaire par rapport à la carte classique : assurances diverses, plafonds de retraits et de paiement plus élevés...

Elle permet d'effectuer des règlements principalement d'un particulier(le porteur) à un professionnel(le commerçant ou bien l'accepteur).

En voici les parties concernées

- **L'émetteur** : il s'agit de l'organisme financier (par exemple, une banque) qui met à la disposition de son client(le porteur) un support (la carte).
- **Le porteur** : désigne toute personne physique ou morale ayant souscrit un contrat porteur avec une banque émettrice de carte, débouchant sur l'attribution d'une carte bancaire de paiement et de retrait.
- **L'accepteur** : il s'agit d'un commerçant, artisan ou profession libérale qui accepte les moyens de paiement électronique en guise de règlement.

### 3.2. Les cartes privatives

Ce sont des cartes émises à l'initiative des grandes chaînes de magasins ou de prestataires de services en vue de fidéliser la clientèle et éventuellement de lui offrir des facilités de credit, chose qui sera alors gérée par des établissements de credit. Cette dernière fonction permet donc de différencier la carte privative de la carte bancaire en la classant comme un moyen de paiement indirect utilisant un relais financier. Par ailleurs, les cartes privatives se distinguent des autres moyens de paiement bancaire par le fait qu'elles n'aient

pas vocation basique à usage universel ; puisque l'aspect fidélisation est l'une des motivations premières pour le lancement de telles cartes.

En effet, à l'inverse des cartes bancaires « ouvertes » à l'universalité grâce à l'interbancaire et aux réseaux internationaux, cette catégorie de cartes est définie comme appartenant à des systèmes « fermés » dans la mesure où leurs émetteurs contrôlent l'ensemble du système « émission /acceptation ».

Dans un premier temps sont apparues les cartes des grands magasins, des leaders de la vente par correspondance (VPC) et de la grande distribution.

Puis ce sont les commerces spécialisés et les unions de commerçants qui ont limité leurs précurseurs. De ce fait on distingue deux types de cartes.<sup>34</sup>

### 3.2.1. Les grandes cartes de commerce

Ces cartes se distinguent par les caractéristiques de leurs émetteurs, des grands distributeurs non spécialisés comme les grands magasins, les hyper-marchés et des leaders de la vente par correspondance (VPC). Elles représentent parallèlement une bonne notoriété et un taux d'activité important sur le marché. Onze grandes cartes peuvent être identifiées selon ces critères et parmi elles Cofinoga des nouvelles galeries, Kangourou de la route, quatre étoiles des 3 Suisses, pas de carrefour et Accord d'Auchan.<sup>35</sup>

L'enjeu des prochaines années en matière de cartes sera profondément marqué par cette explosion des frontières intersectorielles, autant que par l'abolition des frontières internationales. A l'heure actuelle, il faut retenir deux définitions de principe :

- Si la carte bancaire est bien caractérisée par son acceptabilité dans n'importe quelle chaîne de magasins.
- La carte privative est celle qui est affectée à une seule enseigne de commerçants, ou à un groupe de commerçants d'une ville, d'une galerie Marchande, voire d'un groupe nationale ou internationale.<sup>36</sup>

Les cartes privatives offrent en fait quatre principaux types d'avantages : le paiement comptant, le crédit, le retrait d'espèces et des services annexes multiples.

---

<sup>34</sup> DOMINIQUE. Ramburre, « Les systèmes de paiement », Edition Economica, 2005, page 62-63.

<sup>35</sup> ZOLLINGER. Monique, Op. Cit, page 48.

<sup>36</sup> ZOLLINGER. Monique, Op. Cit, page 50.

### 3.2.2. Les cartes du commerce indépendant ou spécialisée

Ces cartes répondent à la même définition de celle des cartes privées. Cependant, la distinction avec les précédentes peut être établie, essentiellement par la taille petite ou moyenne des commerces qui les émettent.

Ces types de cartes, contrairement aux « grandes » s'est développé massivement à partir de 1985. Par ailleurs, la plus faible taille justifie à la fois le faible nombre de porteurs et le recours massif à des établissements de crédit pour la gestion de ces cartes.<sup>37</sup>

Les cartes privées ont connues un développement considérable qui suppose une adaptation de la clientèle et un taux de possession élevé.

De ce fait, les cartes privées ont réalisé leur objectif majeur qui est l'établissement d'un lien constant entre la carte et le magasin qui l'a émise et l'activation de son utilisation.

### 3.3. Les cartes accréditives

Elles peuvent être définies comme étant des cartes internationales à débit différé, émise par des établissements contrôlant la chaîne complétée « émission/réseau d'affiliés/Accepteurs » sont destinées à une clientèle haut de gamme, voyageant le plus souvent pour affaires et loisirs d'où le nom de « carte T et E » (Travel and Entertainment ; voyages et loisirs).

Le coût des cartes (pour l'utilisateur) ainsi que les commissions prélevées sont assez élevées car les émetteurs de ces cartes proposent des services qui vont bien au-delà des simples actes de retrait ou de paiement, ils offrent des assurances, des réservations assurées des chambre d'hôtels, des locations de véhicules sans caution ... Les principaux émetteurs des cartes accréditives dans le monde sont Américain Express, Diners's Club et JCB (Japon Crédit Bureau).

Deux formes de cartes différentes par leur cible de clientèle et la nature de leurs émetteurs répondent à ce critère d'acceptabilité.

---

<sup>37</sup> Idem, page 52.

Les unes, émises par des établissements internationaux, les autres émanant des établissements de crédit non bancaires.

### 3.3.1. Les cartes accréditives internationales

Deux cartes, Diners club et American express, lancées respectivement en 1954 et 1962 occupent le haut de gamme du marché des cartes.

Leurs cibles de clientèle est très homogènes, une clientèle à revenus élevés voyagent beaucoup pour des raisons professionnelles. Ces deux organismes sélectionnent leurs porteurs :

- Selon le revenu annuel ;
- et exigent (Diners Club) l'exercice d'une activité professionnelle depuis deux ans au moins ainsi que la possession d'un compte bancaire depuis deux ans également.

Deux cartes accréditives internationales offrent une gamme étendue de services et privilèges :

- Un instrument de paiement à large acceptabilité sans limitation de montant, les dépenses sont débitées par prélèvement automatique dans un délai de dix jours ;
- Le retrait d'espèces ;
- Une assurance voyage automatique gratuite pour les titres de transport réglés par carte, couvrant les retards d'avion, de bagages.
- Une assurance médicale et matérielle mondiale, gratuite ou payante.
- Une dispense de paiement de caution pour la location de voiture ;
- Une garantie de réservation hôtelière ;
- De nombreux autres services tels que l'abonnement au magazine d'information et de loisir des porteurs de la carte, un service d'agence de voyages... ;
- Et surtout une ligne de crédit permanente à concurrence de deux mois de revenus.<sup>38</sup>

---

<sup>38</sup> MONIQUE Zollinger, Op. Cit, page 66-67.

### 3.3.2. Les cartes des établissements de crédit

En octobre 1985, une initiative originale marque le marché des cartes avec le lancement réussi de la carte Aurore du Cetelem. Cette carte de « crédit revolving », gratuite, ouvre accès à un compte de crédit permanent. Elle est née de la fusion de la carte « bon payeur » et du système de crédit poche. Elle permet, dès 1987, le paiement sans formalité dans un réseau de 25000 points de vente ou, sur simple appel téléphonique ou télématique, d'obtenir dans les 48 heures, un chèque de montant souhaité. Lors d'un règlement direct par carte, les TPV (Terminal de Point de Vente) nécessaires sont les mêmes que ceux de la carte bancaire.<sup>39</sup>

Ces établissements de crédit, sont également présents, plus indirectement, sur le marché, par les cartes de commerçant et plus directement par les cartes à leur nom qu'ils émettent selon une formule récente ; la carte enseigne ou carte vignettée.

### 3.4. La carte à puce

La carte à puce est une appellation strictement française. Elle est en fait une carte à mémoire contenant ou non une puissance de calcul autonome. La traduction anglo-saxonne la plus courante est smart card.

La carte à puce offre puissance, sécurité, fiabilité et souplesse. Elle s'impose donc comme un véritable standard et connaît, de ce fait, une expansion mondiale

La carte à puce a été créée en 1974 par l'inventeur français Roland Moreno. D'abord expérimentée dans quelques régions françaises, elle a finalement été généralisée à l'ensemble des cartes bancaires françaises en 1993. Depuis, elle ne cesse de progresser.<sup>40</sup>

Il existe principalement trois types de cartes à puce. Les cartes à mémoire, les cartes à microprocesseur et les cartes sans contrat qui seront chacune présentées ci-dessous accompagnées d'un exemple du domaine de leur utilisation.

En premier lieu, intéressons-nous aux cartes à mémoire qui peuvent être subdivisées en deux sous-catégories. La première étant celle des cartes à mémoire simple, représentant la première génération de la carte à puce. Ces cartes ne contiennent qu'une zone

---

<sup>39</sup> ZOLLINGER. Monique, Op. Cit, page 68-69.

<sup>40</sup> LAZREG. Mohammed, « la monétique en Algérie en 2007 : réalité et perspectives » mémoire présenté pour l'obtention de diplôme de magister en science de commerciales, Université d'Oran Es-Sénia, 2009, page 83.

mémoire et le minimum de logique nécessaire à leur fonctionnement. La seconde étant celle des cartes logique à mémoire protégée et sont une évolution des premières. Elles associent une mémoire accessible en lecture et en écriture dans certaines zones et la logique nécessaire à l'exécution d'automates simples. Ces deux types de cartes sont le plus souvent utilisés dans les domaines des transports, des cartes prépayées et du cinéma.

Les cartes à microprocesseur, pour leur part, sont de véritables mini-ordinateurs. Ces cartes disposent de la même structure que ce dernier. Dès lors, le microprocesseur qu'elles possèdent peut effectuer des opérations cryptographiques complexes. Elles sont aussi dotées d'une unité centrale, d'une mémoire morte programmable et électriquement effaçable, d'une mémoire vive, d'une interface d'entrées et de sorties, ainsi que de toutes les logiques nécessaires à leur fonctionnement. Ces cartes sont utilisées dans les domaines bancaires, dans la téléphonie mobile et la santé.

Enfin, concernant les cartes sans contact, elles sont identiques aux cartes à microprocesseur presque en tout point, excepté que contrairement à ces dernières, elles sont munies d'une antenne leur permettant de communiquer à distance avec un lecteur de carte. Ces cartes sont de la gamme des Radio Frequency Identification Devices (RFID) et sont découpées en trois catégories. D'une part, les cartes à basses fréquences qui sont celles dont la portée est de quelques millimètres.

Elles sont suivies des cartes à hautes fréquences, qui sont d'une portée de quelques centimètres à quelques décimètres. Enfin viennent les cartes à ultra-haute fréquences, ayant une portée de quelques mètres. Ces cartes sont utilisées dans des domaines identiques aux cartes à puce disposant de microprocesseur.

### Conclusion

La monnaie favorise l'activité économique en facilitant les échanges entre les agents économiques. Les fonctions de monnaie s'appuient sur des instruments de paiement qui se dématérialisent et sur la confiance qu'ont les économiques dans le système financier et bancaire qui régule la circulation monétaire.

Depuis son apparition, la monnaie n'arrête pas de connaître de nouveaux moyens de paiement grâce aux innovations technologiques et à l'essor des moyens de

communication. De nos jours de nombreuses transactions commerciales se font par le biais de cette monnaie qui pourrait remplacer la monnaie traditionnelle.

Le lancement de monétique vise accroître le taux de modernisation de la population, et augmenter de ce fait, le niveau de bancarisation de l'économie. La carte interbancaire est le principal produit de la monétique, c'est une carte qui permet le retrait et le paiement.

Dans le présent chapitre nous présentons la situation de la monétique en Algérie ainsi leur développement

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

### Introduction

Le degré actuel des innovations technologiques oblige les banques à s'adapter à ces nouveaux changements qui modifient en profondeur l'environnement bancaire.

La généralisation de la monétique en Algérie est un processus qui prendra beaucoup de temps, avec une utilisation plus importante du cash et même du chèque par les Algériens (contrainte majeure au développement de la monétique).

A cet effet, les autorités bancaires algériennes couvrent l'ensemble du territoire national d'un réseau de plus en plus dense de distributeur automatique des billets, de guichet automatique de banque et de terminal de paiement électronique afin d'assurer le développement de la monétique et de familiariser les citoyens à ces nouveaux instruments de paiement.

En vue d'intégration des nouveaux produits et services, la SATIM a été née dans le but de prendre en charge le programme de lancement du projet de paiement et de retrait par carte CIB et d'accélérer le développement du système monétique interbancaire en Algérie.

Dans ce chapitre qui comporte trois sections nous traiterons les concepts de la monétique en Algérie. La première section portera l'apparition et développement de la monétique en Algérie. La deuxième section sera consacrée à « la SATIM », et enfin la dernière section présentera la carte interbancaire CIB.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

### Section1 : apparition et développement de la monétique en Algérie

La monétique a connus une grande mutation, ce qu'est oblige les banques algériennes à investir dans les nouvelles technologies pour améliorer et développer les produits et les services offerts à la clientèle.

En plus, l'apparition de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques et plusieurs projets sont met en place.

L'objectif de cette section est de présenter, l'évolution, situation et conditions de développement de la monétique en Algérie.

#### 1.1. Evolution de la monétique en Algérie

L'introduction de la nouvelle technologie dans le développement du secteur bancaire, par la diffusion de nouveaux outils et services bancaires permettant l'accroissement rapide du volume et surtout l'amélioration de la sécurité des transactions. Ce qui a obligé les banques algériennes à revoir leurs systèmes, opérant ainsi des changements par des réformes économiques, essayant de moderniser leurs méthodes d'intervention et de diversifier leurs produits et services qu'elles offrent à leur clientèle.

Ainsi, l'avènement de la monétique est devenu une nécessité à la continuité de l'activité de banques. Elle rentre dans le cadre de la stratégie bancaire dans le but de rentabiliser les institutions financières. Un programme de modernisation, de développement et l'initiation de nouveaux instruments de paiement (carte interbancaire) a été mis en œuvre par les banques algériennes en partenariat avec la (SATIM). En Algérie, l'usage de la monétique s'est fait par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975, par l'installation de deux distributeurs de billets opérationnels pendant une très courte durée.

Par la suite, d'autres projets ont vu le jour, mais seules quelques-unes ont réussies, on citera :

- Le crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en tant que membre principale émetteur et acquéreur, en suit en 1990 s'adhérant à MasterCard International ayant la qualité d'acceptant. Le CPA émet aujourd'hui des cartes Visa International à puce aux nombre EMV<sup>1</sup>.
- La BADR qui a essayé de développer la monétique à travers une carte de retrait privative pour les clients salariés dans ses agences.
- La BEA qui prend en charge le remplacement des bons d'essence par une carte pétrolière prépayée rechargeable pour l'achat de carburant auprès des stations de services NAFTAL<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> EMV : c'est un standard international de carte à puce, dont le concept a été lancés dès 1997 par les réseaux internationaux Europay, MasterCard et Visa (d'où l'anonyme EMV).

<sup>2</sup> Entreprise algérienne, filiale 100 de Sonatrach. Elle est chargée de la distribution des produits pétroliers sur le marché algérien.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

- Algérie poste occupe une place importante, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB de son réseau (elle possède le plus grand réseau d'agences du territoire national).

Par conséquent, les banques algériennes ont pris conscience que ces expériences individuelles peuvent freiner l'interbancaire des cartes CIB, parce que l'existence de plusieurs centres de traitement indépendants entrainera une multiplication des investisseurs et des coûts d'exploitation élevés. C'est dans ce cadre qu'elles ont décidé de la mise en place du projet monétique nationale en optant pour la mise en commune des moyens.

Donc, en 1995 la SATIM est née pour promouvoir le développement de la monétique en Algérie en tant que seul organisme qui assure la gestion et l'automatisation des transactions électroniques sur le Réseau Monétique Interbancaire qui comprend des DAB, des GAB et TPE sur tout le territoire national.

Actuellement, la monétique se constitue d'un réseau national composé de : CCP, CNEP-banque, BNA, BDL, CNMA, BEA, BADR, CPA, EL BARAKA, Société Générale, PNP, NATIXIS, Gulf Bank, ARAB Bank, ABC Bank, HousingBank, Fransa-banque. Ce réseau vise à généraliser l'usage de moyens de paiement modernes, dont la carte de paiement et le paiement électronique.

L'adhésion de ces institutions financières au RMI (c'est-à-dire pour que une banque soit un membre de ce Réseau Monétique Interbancaire elle doit respecter certaines conditions) se concrétise par :

- La signature d'une convention interbancaire ;
- La signature de contrat de coopération liée aux services offerts par le RMI ;
- Le respect des spécifications techniques éditées par le RMI (gestion de fléchies porteurs, délais.....).

Dès 1997, SATIM a démarré le retrait d'espèces à partir des DAB en mettant en place un réseau monétique interbancaire<sup>3</sup>.

### 1.2. Situation de la monétique en Algérie

Les cartes bancaires ont été introduites dans le système de paiement algérien par certaines banques à des périodes différentes. Les premières banques à l'avoir fait sont les BEA, la BNA et le CPA en 1989 qui disposaient de cartes bancaires propres à elle, en suite la BADR en 1994. Ce système a connu plusieurs contraintes en terme de limite et de catégorie minimale des clients des banques.

Dans ce contexte, la SATIM a mis à la disposition de ses adhérentes des cartes de retrait interbancaire, à partir de 1996.

---

<sup>3</sup> LAZREG Mohammed, Développement de la Monétique en Algérie, Réalité et Perspectives, thèse présentée pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en science de gestion, Université ABOU BAKR BELKAIDE TLEMCE, 2014-2015, page 64.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

En 1998, le retrait d'espèces a démarré à partir des distributeurs automatiques de billets par un réseau monétique interbancaire, ainsi d'autres institutions financières sont en cours d'adhésion.

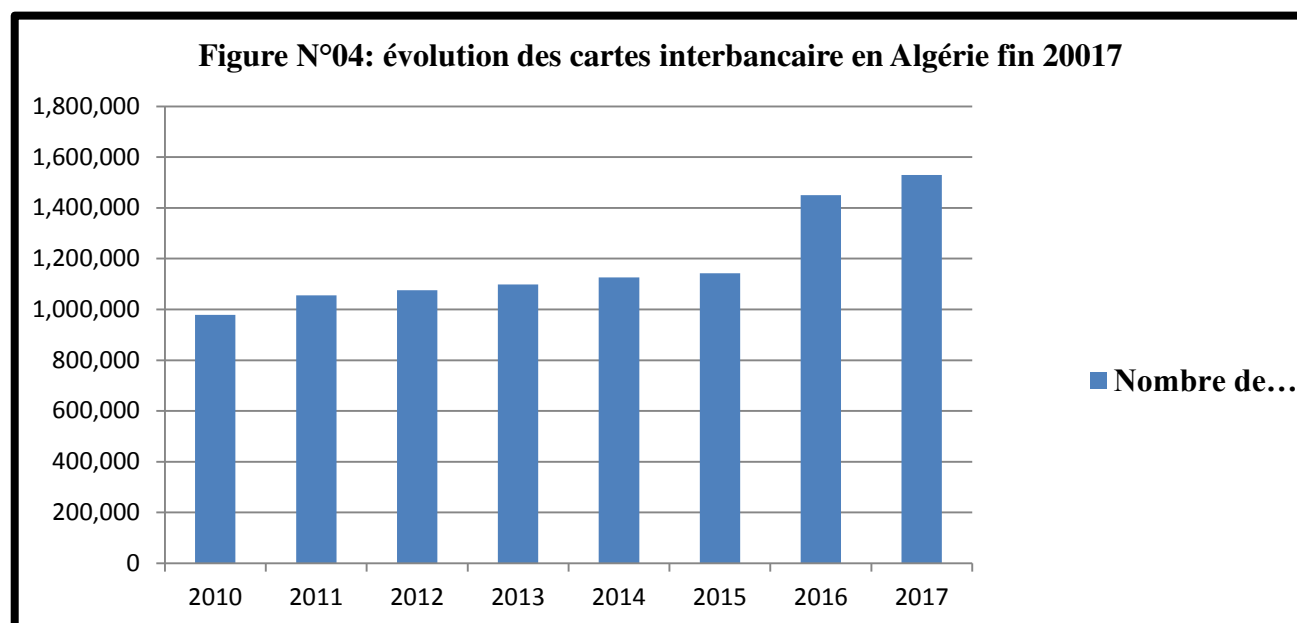
Le domaine de la monétique a poursuivi son affermissement, le tableau N°01 retrace l'évolution de cartes CIB en Algérie.

**Tableau N°01:** Evolution des cartes interbancaire en Algérie.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre des cartes CIB émises	978 933	1 056 018	1 075 989	1 098 566	1 125 689	1 142 145	1 449 610	1 529 885
Evolution %	-	7,30	1,86	2,06	2,41	1,44	21,21	5,25

Source : La Direction Monétique SATIM Alger

A partir des données de ce tableau nous a vous réaliser un graphe pour bien montrer l'évolution de nombre de carte interbancaire en Algérie et est-ce que il y a un développent dans son utilisation ?



Source : établi a parti des données de tableaux

On remarquant que le nombre de cartes interbancaire CIB ne cesse d'augmenter au fur des années passant de 978 933 en 2010 à 1 056018 en 2011, soit une évolution de 7,30%. Les années 2012 et 2013, le taux est relativement faible 1,86% et 2,06%, nous remarquons ainsi que l'évolution est moins importante en 2014 et 2015 avec respectivement des taux de 2,41% et 1,44%.En 2016 la carte CIB connaît un bon significatif avec un taux de 21,21%.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

La progression que connaît la carte interbancaire au fil des années montre la volonté des pouvoirs publics à développer l'utilisation de ce moyen de paiement qui est la carte interbancaire et les gens commencent à les utiliser.

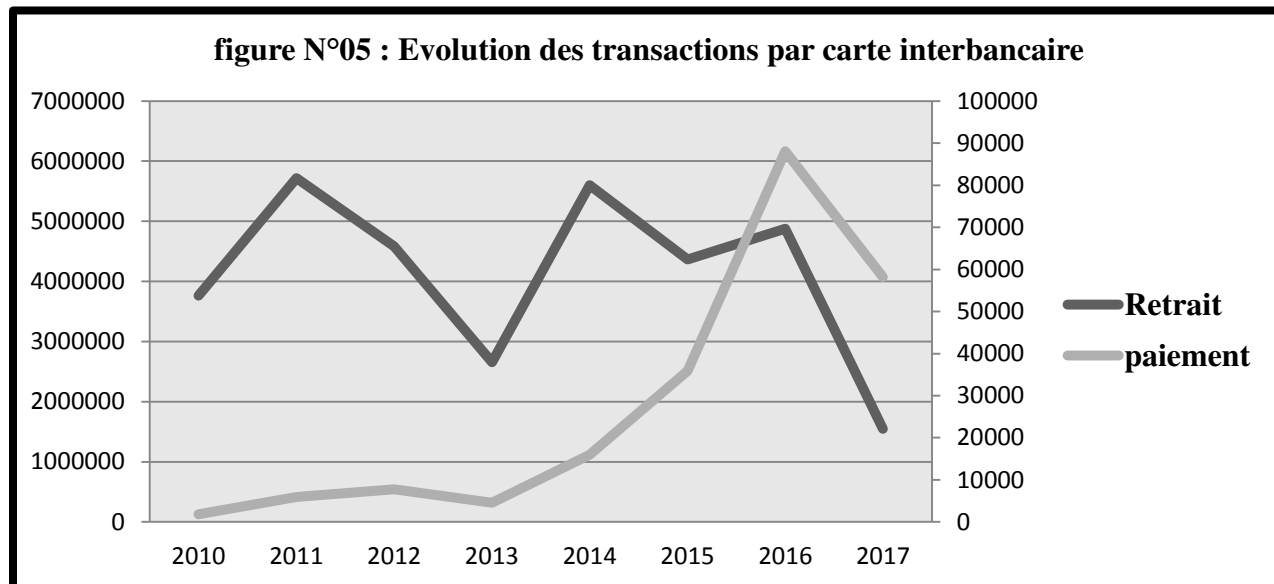
Les transactions par cartes bancaires en Algérie sont en évolution durant ces périodes. Ce processus s'illustre dans le tableau suivant :

**Tableau N°02 : Evolution du nombre de transactions par carte interbancaire CIB entre 2010- 2017**

Années	Retrait	Evolution %	Paiement	Evolution %	Total
2010	3 763 663	-	1805	-	3765468
2011	5 718 663	34,19	5906	69,44	5724569
2012	4 582 279	-24,80	7729	23,59	4590008
2013	2 656 365	-72,50	4574	-68,98	2 660939
2014	5 599 848	52,56	15937	71,30	5615785
2015	4 367 591	-28,21	35887	55,59	4 403 478
2016	4 875 489	10,42	88 094	59,26	4 963 583
2017	1 547 351		58 188		1 605 539

Source : La SATIM d'Alger.

La figure ci-dessus présente les données de tableau N°02, à savoir les nombre de retrait et de paiement par carte interbancaire CIB.



Source : établi à partir des données de tableau.

Le nombre de transaction de retrait entre 2010et 2011 passant de 3 763 663 à 5 718 663(indique une évolution croissante), cela veut dire que les clients de la banque utilisent leurs cartes dans les opérations de retrait. Mais entre 2012 et 2016 en constaté une légère baisse dans le nombre de transaction.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

Le nombre de transaction de paiement est dans une évolution continue, il passe de 1805 en 2010 à 58 188 en 2017, qui est un bon signe sur l'évolution de l'utilisation de la carte CIB dans les opérations de paiement malgré qu'elle reste faible.

### 1.3. Les conditions de développement de la monétique

Les cartes bancaires représentent plusieurs opportunités de développement et une nouvelle méthode de paiement dans le but d'améliorer la rapidité des opérations, diminuer les coûts et réduire les supports papier.

Ainsi, pour assurer l'universalité des cartes, une certaine normalisation doit être faite impérativement. Cette normalisation passe par la définition de l'interbancaire et la migration des cartes à puce à la norme EMV (Europay MasterCard Visa).

#### 1.3.1. L'interbancaire

Elle désigne l'ensemble des dispositifs pris par l'industrie bancaire pour permettre la garantie de l'acceptabilité des instruments de paiement émis par les différentes banques et assure leur échanges dans des conditions de rapidité, de sécurité et de coûts.

L'interbancaire naît des échanges des moyens de paiement entre banques. Elle constitue un subtil équilibre entre coopération et concurrence<sup>4</sup>.

Donc, cette coopération entre banques permet aux agents économiques d'avoir des instruments de paiement dont l'acceptation ne se limite pas uniquement aux guichets de la banque domiciliaire.

Grâce au concept de l'interbancaire, les porteurs de la carte CIB peuvent utiliser leurs cartes pour régler leurs achats, retirer de l'argent de manière efficace sur tout le territoire national.

En plus, l'interbancaire joue un rôle important pour le développement des cartes interbancaire, car l'utilité d'un moyen de paiement dépend de son degré d'acceptabilité, c'est-à-dire, du nombre d'utilisateurs du dit moyen. Ainsi l'interbancaire permet aussi la rapidité des services, la lutte contre les fraudes, l'optimisation des coûts et facilite les échanges entre acteurs.

#### 1.3.2. La migration des cartes à puce à la norme Europay MasterCard et Visa (EMV)

Suite aux fraudes multiples, l'introduction de la carte à puce était nécessaire pour le renforcement de la sécurité d'utilisation de la carte interbancaire et l'élargissement de la gamme des services offerts grâce à la capacité et à l'intelligence de la technologie du microprocesseur.

Le standard international de carte à puce EMV a plusieurs objectifs :

---

<sup>4</sup> Document interne de SATIM, 2006.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

- le développement d'interopérabilité de la carte à puce et la réalisation d'économie d'échelle entre système cartes ;
- la mise en place de contrôles supplémentaires au niveau des transactions pour lutter contre la fraude ;
- la création de la carte multi application pour le développement de nouveaux services<sup>5</sup>.

En 1997, le Standard International de la carte à puce est lancé par les réseaux internationaux Europay, MasterCard et Visa.

- **Visa** : constitue le premier réseau international, il prend ses origines aux Etats Unis en 1966, c'est une carte à haut gamme à destination des particuliers, notamment ceux qui détiennent des revenus plus élevés que la moyenne, ou qui voyagent beaucoup.
- **MasterCard** : constitue le second réseau international, en part de marché. Elle détient les droits pour autoriser la diffusion de cartes portant les marques de la gamme Eurocard Mastercard.

### 1.3.2. La Sécurité

Dans une économie moderne, il est essentiel d'avoir de moyens de paiement efficace, faible et facilement accepter avec des coûts relativement bas. Tout cela dépend de la sécurité qui est une condition importante au développement de ces moyens de paiement.

### 1.4. Les contraintes majeures au développement de la monétique en Algérie

La monétique en Algérie a connu un grand retard, en raison des contraintes et des difficultés qui sont considérées comme un frein à leur développement et leur généraliser sur le territoire national. Les contraintes majeures au développement de la monétique sont plusieurs à savoir<sup>6</sup> :

- L'absence dans la plupart des banques d'un système d'information, c'est-à-dire l'absence d'un système informatique centralisé au niveau de chaque établissement bancaire, permettant d'avoir les soldes des porteurs en temps réel ;
- L'absence d'offres commerciales autour de la carte et du TPE ;
- L'absence de démarche marketing (la publicité) pour attirer l'attention de la population au produit de la monétique ;
- Manque de culture monétique ;
- L'incapacité de beaucoup de banques adhérant au réseau monétique interbancaire à fournir un solde en temps réel ;
- Direction monétique inexistante ou sans pouvoir de décision dans quelque établissement ;
- L'absence d'intéressement des directions pour la monétique ;
- Plusieurs décalages entre Directions centrales et Agence ;

---

<sup>5</sup> LAZREG. Mohammed, « La Monétique en Algérie en 2007 : Réalité et Perspective », Mémoire de Magister en Sciences Commerciales Option : Management, Université d'Oran Es-sénia, page 97.

<sup>6</sup> Document interne Satim Alger, 2014.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

- Agence démunies face à la monétique ;
- Manque de respect de procédures ;
- Personnel non qualifiés dans le domaine informatique et technique

### **Section 2 : Présentation de l'opérateur monétique Algérien la SATIM (Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et Monétique)**

En Algérie le terme monétique a connu un certain retard, avec un taux de bancarisation relativement faible, notamment la forte implantation de la culture de cash.

Dans ce cas, les autorités bancaire algériennes ont introduit des réformes et ont consentis des efforts pour généraliser l'utilisation de la monétique et promouvoir les moyens de paiement électroniques. A cet effet, un organisme public de coordination et de gestion interbancaire a été créé : il s'agit de la SATIM, qui permet la mise en place de nouvelles solutions monétiques et informatique et prendre en charge le programme de développement des banques.

Alors, dans cette section nous nous intéresseront à la présentation, activité et mission de la SATIM. Ensuite nous aborderont le réseau monétique interbancaire mis en place et ses composantes.

#### **2.1. Généralité sur Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et Monétique (SATIM)**

La SATIM (la société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et Monétique) est une entreprise algérienne et l'un des instruments techniques de soutien du programme de développement des banques, créée en 1995 avec un statut de Société Par Action (SPA), filiale de huit banques algériennes<sup>7</sup>.

Elle a pour objectif d'accompagner le processus de développement des produits monétique (cartes interbancaires, mise en place des guichets automatiques et terminaux de paiement sur tout le territoire national, c'est-à-dire développer le réseau monétique interbancaire), et gère la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité<sup>8</sup> totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie.

En plus, la SATIM vise à améliorer l'automatisation des transactions, la rapidité des échanges, l'économie des flux financiers en réduisant les coûts et les délais et même l'usage du papier.

La SATIM réunit 17 adhérents dans son réseau monétique interbancaire : seize banques dont sept banques publiques et neuf banques privées ainsi que Algérie Poste<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup>BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, ALBARAKA.

<sup>8</sup> Interopérabilité : acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes.

<sup>9</sup> Site de la SATIM, [www.SATIM.dz.com](http://www.SATIM.dz.com).

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

### 2.2. Missions et activités de la SATIM

#### 2.2.1. Les missions de la SATIM

Les principales missions de la SATIM sont :

- Œuvre au développement des moyens de paiement électronique ;
- Développer la monétique interbancaire ;
- Participer à la définition des normes, des règles interbancaire de gestion des produits monétiques ;
- Prendre en charge et gérer les infrastructures et les aspects techniques ;
- Accompagne la banque dans la mise en place et le développement des produits monétique
- Personnaliser les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces ;
- Met en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système (maîtrises des technologies, automatisation des procédures....).

En phase d'obtenir le statut de membre auprès des systèmes internationaux de paiement et de retrait par carte en qualité de centre de personnalisation des cartes internationales<sup>10</sup>.

#### 2.2.2. Les activités de la SATIM

Les activités principales de la SATIM portent sur le développement et la gestion d'une solution monétique qui repose sur une infrastructure et des équipements techniques sécurisés et connectés aux sites informatiques et/ou monétique des banques et qui répond aux exigences de la norme internationale EMV et permet de se prémunir de toute tentative de fraude connue à ce jour.

La solution monétique prend en charge le paiement domestique et le retrait d'espèces dans un cadre interbancaire, elle est constituée :

- Du Front Office, qui assure la connexion avec les banques, les commerçants, les terminaux de paiement électronique et les distributeurs automatiques de billets.
- Du Back-Office, qui permet les traitements internes ;
- D'un système de personnalisation des cartes bancaires ;
- D'une plate-forme de télécommunication qui permet d'effectuer les échanges entre les différents acteurs du réseau monétique ;
- D'un réseau d'acceptation DAB et TPE<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> LAZREG. Mohammed, « Développement de la Monétique en Algérie Réalité et Perspectives », Thèse Présentée pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en science de gestion, Université ABOU BAKR BELKAID TLEMCEM, page70.

<sup>11</sup> Le site officiel de la SATIM.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

### 2.3. Le réseau monétique interbancaire (RMI)

En 1997, la SATIM a lancé le premier Réseau Monétique Interbancaire(RMI) en Algérie, qui est la première phase d'un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire. Ce réseau permet aux banques nationales ou étrangères, privés ou publiques d'offrir à leurs clients des services de retrait et de paiement.

Autrement dit, le RMI est constitué d'un système central de guichet automatique de banque, distributeurs automatique de billet et terminaux de paiement électroniques utilisés pour les services bancaires (retrait et paiement).

#### 2.3.1. Le rôle du RMI (Réseau Monétique Interbancaire)

Le rôle du RMI se résume dans les points suivants :

- Assurer l'interbancaire en acceptant toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes ;
- l'incorporation au RMI de DAB proposées à la banque adhérente ;
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait provenant de DAB ;
- La garantie de traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes ;
- La préparation et le transfert des flux financiers destinés à la pré compensation des transactions des DAB ;

#### 2.3.2. Les objectifs du RMI (Réseau Monétique Interbancaire)

Les deux principaux objectifs du RMI sont :

- **Assurer l'interopérabilité** : c'est-à-dire assurer l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes ;
- **Garantir la sécurité** : assurer le respect de la réglementation afin de sécuriser les données lors des échanges et de lutter contre les fraudes.

#### 2.3.3. Les acteurs du RMI

Les acteurs du Réseau Monétique Interbancaire sont en nombre de deux :

- **Les institutions financières**

Les institutions financières, constituent un acteur principal du RMI. Dont l'adhésion à ce dernier se concrétise par la signature d'une convention interbancaire et d'un contrat de coopération liés aux services offerts par le RMI.

Par conséquent, elles doivent respecter les spécifications techniques édictées. Elles assurent également la fonction d'acquéreur, d'émetteur ou des deux à la fois.

- **Le gestionnaire du RMI**

Il assure de par son statut, les fonctions commentaires déléguées par les adhérents du réseau monétique. Sur le plan matériel et logiciel, il dispose d'un :

- Centre serveur front office ;
- Suivi de personnalisation de cartes ;
- Serveur de compensation ;

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

- Centre d'appel (mis à la disposition des porteurs de cartes et des opérations sur ce site).

### 2.3.4. Les composants du RMI

Le réseau monétique interbancaire se compose des réseaux de Distributeur Automatiques de Billets (DAB), Guichet Automatiques de Banque (GAB) et Terminaux de Paiement Electronique (TPE). On peut aussi les définir comme canaux d'acceptation des cartes bancaires.

#### 2.3.4.1. Le DAB/GAB

##### A. Présentation de DAB/GAB

Le DAB et GAB sont des automates, qui permettent aux utilisateurs des cartes CIB de réaliser les opérations de retrait d'espèces et la consultation du solde de compte de manière rapide, facile et en toute sécurité sans visiter le hall de banque. En plus de ces deux fonctions communes, le GAB a d'autres fonctions à savoir : consultation de dernières opérations, édition d'un relevé d'indenté bancaire (RIB), commande carnet de chèque, virement de compte à compte au sien de la banque, versement d'espèces, remise de chèque ainsi que les opérations sur livret d'épargne électronique.

Le DAB et GAB offrent plusieurs avantages pour les banques comme pour les clients :

- La disponibilité des services 24h/24h et 7j/7j ;
- L'accès direct à plusieurs services ;
- La disponibilité de l'argent à tout moment ;
- L'épargne de temps ;
- Offrir aux clients des nouveaux services, en leur évitant de se déplacer aux agences domiciliaires (l'interbancaire) ;
- La diminution du risque d'encaissement de faux billet ;
- Mieux informer le client de l'état de son compte ;
- Les transferts des fonds entre les comptes propres ;
- Modification du code PIN ;

A cet effet, le retrait DAB/GAB est une opération par laquelle un client retire de son compte un certain montant en espèces, et pour effectuer cette opération elle implique la détention d'une carte bancaire (un plafond d'autorisation de retrait est appliqué sur cette carte).

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

Image N°01 : guichet automatique de billet Image N°02 : distributeur automatique de banque



Source : [www.bitakti.dz](http://www.bitakti.dz)

### B. Les facteurs d'évolution des DAB et GAB

La carte bancaire ne doit sa progression, qu'à l'existence d'un réseau important de DAB/GAB. Par ailleurs, ces derniers ne sont susceptibles d'évoluer que par<sup>12</sup> :

- **L'installation d'un nombre plus élevé d'automates hors des agences bancaire**

Particulièrement dans les lieux où un public important passe chaque jour, et peut ainsi trouver une plus grande commodité à exécuter ses opérations bancaires courantes. Ces automates ne doivent plus être considérés comme un moyen de « dépannage », mais, au contraire comme une facilité d'utilisation supplémentaire permettant de désencombrer les agences.

L'augmentation du nombre des automates installés, permettra à la banque de réserver son personnel au développement plus valorisant du contact humain et des services, et alors, de fortifier l'image de marque de la banque.

- **L'augmentation du nombre et du volume de retraits moyens automate**

Pour que ceci est possible il faut avoir une meilleure fiabilité des matérielles, ce qui sous-entend un service de maintenance mieux organisé et une plus grande capacité de billets internes, en plus de l'implantation d'automates dans des emplacements favorables.

- **La diminution de la part de la monnaie fiduciaire dans le règlement des ménages**

Qui dépendra de l'évolution des modes de paiement des dépenses de faible montant, il est alors important de tenir compte de l'adaptation psychologique des ménages, dont le comportement dépendra du coût des différents moyens de paiement.

<sup>12</sup> LAZREG.Mohammed, « La Monétique en Algérie en 2007 : Réalité et Perspectives », Mémoire de Magister en Sciences Commerciales, Université d'Oran Es-sénia, page 70.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

En effet, le degré d'utilisation et le nombre d'automates dans les réseaux, permettant de réaliser des économies d'échelle. Il est donc important d'élargir leur implantation, non uniquement, à l'intérieur des agences, mais aussi à l'extérieur.

La monétique est réalisable, grâce à la carte bancaire, ses acteurs et ses canaux d'acceptation. Alors, c'est la cohérence de tous ces aspects qui se rassemblent, pour accomplir ses services effectués par son principal produit carte bancaire.

### C. Les précautions à prendre sur les DAB/GAB :

- Vérifier l'aspect extérieur du DAB ou du GAB, éviter si possible ceux qui vous paraissent étranges ou qui semblent avoir été altérés ;
- Suivre les consignes indiquées à l'écran et valider le code avec le bouton valider. La possibilité de corriger les chiffres tapés par erreur avec le bouton correction et avec le bouton annuler l'opération peut être annulée ;
- La composition du code doit être à l'abri des regards sans hésiter à pencher au-dessus du clavier et à le cacher avec la main ;
- Ne pas laisser distraire par des inconnus qui sont prêts à offrir de l'aide.

Si la carte est avalée, sa récupération est possible par le fait d'entrer à l'agence et le signaler et essayer de récupérer la carte au guichet. Si l'agence est fermée, il faut faire directement opposition.

### 2.3.4.2. Le TPE

Le Terminal de Paiement Electronique « TPE » est un équipement, installé chez les commerçants, qui permet au porteur de la carte CIB, d'effectuer différents types de transactions (achat, remboursement, paiement de facture...) de manière sécurisée, rapide et performante. Le TPE est un matériel électronique multifonction doté d'un clavier, d'un écran et d'un logiciel avec mémoire<sup>13</sup>.

Parmi les services que peut offrir le TPE :

- Contrôler les cartes en opposition ;
- Obtention automatique des autorisations ;
- Vérifier les cartes électroniquement ;
- Transmettre les transactions à distance ;
- Une garantie de paiement sur les opérations à montant important.

Le TPE peut être :

- En ligne (on-line) : c'est une transaction où le TPE demande une autorisation au serveur monétique de la SATIM (l'appareil est connecté à un centre serveur). Il offre la sécurité et la possibilité pour le détenteur de la carte de contrôler chaque transaction.
- Hors ligne (off-line) : c'est une transaction où il n'y a pas eu lieu à une demande d'autorisation au serveur (l'appareil lui-même qui gère les contrôles).

---

<sup>13</sup> LAZREG. Mohammed, OP. Cit, page 71.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

- Semi on-line : l'appareil gère les paramètres pour lui permettant de réaliser une transaction en fonction du montant, de valider la transaction ou demander sa validation (connecter au centre serveur).

**Image N°03** : Terminal de Paiement Electronique



Source : <http://fr.wikipedia.org>.

Le TPE peut lire une carte à partir de son lecteur de carte à puce ou par son lecteur de piste magnétique. La carte lue peut être une carte bancaire, porte-monnaie électronique ou toute autre carte à puce.

### 2.3.4.2.1. Les avantages du Terminal de Paiement Electronique

#### A. Pour la banque

- Optimiser la gestion et la trésorerie ;
- Obtenir automatiquement le montant total des opérations effectuées par carte ;
- Limiter les risques d'erreur ;
- Bénéficier d'une garantie de paiement sur les opérations à montant important ;
- Gagner du temps et éviter la manipulation d'espèces ;
- Attirer de nouveaux clients et assurer leurs fidélités.

#### B. Pour les clients

- Une facilité de paiement ;
- Une sécurité grâce au contrôle systématique de code PIN lors des transactions ;
- Une tranquillité : pas de fortes sommes d'argent en espèces à manipuler.

#### ❖ Conseils d'utilisation du TPE

- La carte de client doit rester dans le lecteur du TPE tant que l'opération ;
- Paiement n'est pas achevée sinon cette dernière sera annulée ;
- Veiller à la disponibilité de l'accès téléphonique nécessaire à la connexion du TPE ;
- Préserver le ticket de paiement dans un endroit approprié

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

- Si le voyant vert de mise sous tension ne s'allume pas, vérifiez que la prise secteur est correctement branchée sur une prise de courant en bon état ;
- Si l'appareil s'interrompt à l'impression, vérifiez que le capot est correctement fermé, vérifiez que le papier utilisé est bien adapté à votre terminal et bien positionné dans son logo.

En fin on peut dire que ces canaux d'acceptation jouent un rôle important dans le développement de la carte CIB, parce que ils ont offert beaucoup d'avantages aux clients comme la facilité d'utilisation de la carte, la rapidité des transactions et bien sûr un degré élevé de la sécurité. Alors les banques algériennes doivent généraliser ces automates par leur installations sur le territoire national.

### Section 3 : Généralité sur la carte interbancaire CIB

L'introduction des innovations technologiques au sein de la banque n'est plus un choix mais plutôt une nécessité, ce qui a mené les autorités bancaires algériennes à investir progressivement dans les nouvelles technologies d'information et de communication (TIC)<sup>14</sup>, pour la réalisation de développement de l'activité bancaire et l'amélioration et modernisation de système de paiement.

A cet effet, la première démarche de la société d'automatisation des transactions interbancaire et de monétique (SATIM) consiste à dématérialiser les moyens de paiement (le cash, cheque...) par le lancement de la première carte CIB à partir de l'année 2007, qui assure la fiabilité dans un climat basé sur la confiance.

A travers cette section, donc nous allons donner une vision générale sur la carte CIB, à savoir la définition, les différents types, les avantages et leur fonction.

#### 3.1. Définition de la carte CIB

La carte bancaire est une carte émise par un établissement financiers permet d'accéder au compte par le biais de l'électronique.

La carte CIB, est une carte interbancaire, elle est identifiée par le logo de l'interbancaire qui est imprimé sur la carte et le logo de la banque émettrice. Elle est adossée à un compte personnel, sa validité est limitée dans le temps, son renouvellement est automatique, sauf en cas d'annulation par la banque ou par le porteur.

La CIB permet aux clients d'effectuer le paiement des achats de biens et services auprès des commerçants affiliés au Réseau Monétique Interbancaire et dotés d'un Terminal de Paiement Électronique (TPE), ainsi, les clients pourront retirer ses fonds sur l'ensemble des automates installés sur le territoire national.

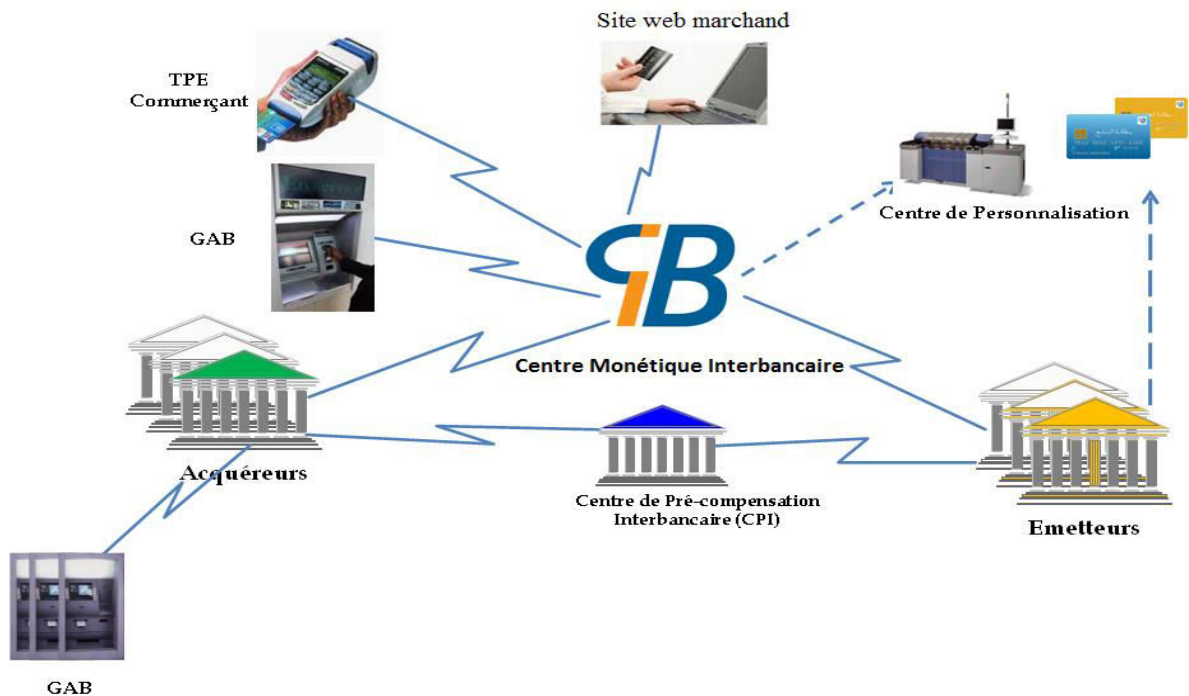
---

<sup>14</sup> TIC : est une inspiration des ingénieurs réseaux, il désigne tout ce qui relève des techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, essentiellement l'informatique, l'internet et les télécommunications.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

A cet effet, la SATIM assure les fonctions de connexion et de gestion des DAB/ GAB, la personnalisation des cartes des retrait interbancaires pour les banques, la mise en place des Switch pour les membres ayant leur propre système d'autorisation.<sup>15</sup>

**Figure N°06** : les transactions par la carte CIB



Source : [www.bitakti.dz](http://www.bitakti.dz)

A partir de cette figure on peut dire que la carte interbancaire CIB est un moyen de paiement et de retrait lancé par la SATIM afin d'améliorer la qualité des services destinés au client. Donc les banques doivent être adhérentes au RMI qui constitue d'un système central de guichet automatique de banque, distributeurs automatiques de billets et terminaux de paiement électroniques, utilisés dans les transactions de paiement et de retrait (ce sont des automates qui rendent l'utilisation de carte facile).

Le client obtient sa carte au niveau de la banque où il a un compte bancaire (la banque émettrice de la carte), ainsi l'acceptation de la carte ne se limite pas uniquement aux guichets de la banque domiciliaire (concept de l'interbancaire) ou le client peut retirer l'argent dans une banque autre que sa banque (dans ce cas il y a une opération de compensation).

En plus la carte interbancaire peut être utilisée en ligne pour les achats sur le site web.

<sup>15</sup> Site de la SATIM Algérie

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

Dans chaque carte bancaire sont insérés :

- Une piste magnétique utilisable pour les paiements ainsi que pour le retrait à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale.
- Une puce électronique présentant les mêmes services que la piste magnétique mais en garantissent un degré de sécurité plus élevé.
- La personnalisation de la carte bancaire et assurer par deux Identifiants :
  - l'identification de l'émetteur de la carte et du réseau auquel il appartient ;
  - l'identification du porteur (signature, enregistrement électrique sur piste magnétique et / ou sur microprocesseur).<sup>16</sup>

Figure N°07: La carte CIB



Source : [www.bitakti.dz](http://www.bitakti.dz)

<sup>16</sup> Abdelsadouk. KHEIRA, « la carte bancaire à l'épreuve en Algérie », mémoire de magistère, Oran, Page170.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

### 3.2. Les types de carte interbancaire (CIB)<sup>17</sup>

Deux types de cartes sont émis par les banques

#### 3.2.1. La carte classique

La carte classique, offre des services de paiement et de retrait interbancaire auprès des automates appartiennent aux banques et établissement participant au Réseau Monétique Interbancaire (RIM). Elle est proposée à la clientèle selon les critères arrêtés par la banque (par exemple les salaires).

**Image N°04: Carte classique**



#### 3.2.2. La carte Gold

La carte Gold, offre également les services de retrait et de paiement interbancaire, elle obéit aux mêmes principes d'attribution définis par chaque banque selon sa convenance. Outre le paiement et le retrait d'espèces, cette carte offre des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait plus important (plus élevé).

**Image N°05 : Carte Gold**



Source : [www.bna.dz](http://www.bna.dz) .

---

<sup>17</sup> Site de la SATIM, [www.satim.dz.com](http://www.satim.dz.com)

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

### 3.2.3. Les caractéristiques de la carte interbancaire :

Les caractéristiques de la carte CIB classique et Gold sont :

**Tableau N°03** : les caractéristiques de la carte interbancaire classique et Gold

Carte CIB classique	Carte CIB Gold
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une carte de couleur bleue ;</li><li>- Visuel unique sauf le logo de la banque émettrice ;</li><li>- Carte destinée à une clientèle à revenu moyen ;</li><li>- Carte à puce et magnétique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une carte de couleur dorée ;</li><li>- Fond unique sauf le logo de la banque émettrice ;</li><li>- Destinée à la clientèle qui a un revenu important ;</li><li>- En cas de vol ou de perte, cette carte peut être remplacée en 48h</li></ul>

Source : élaborer par non mêmes.

### 3.3. Les avantages de la carte CIB

La carte CIB offre plusieurs avantages à leurs détenteurs qui sont :

#### 3.3.1. Une grande commodité d'utilisation

- Accès aux services interbancaire de retrait et de paiement 24/24 H et 7/7J ;
- Gain de temps (le client évite l'attente au guichet et peut effectuer des opérations directement sur les Guichets Automatique de Banque) ;
- Suivi comptable facile pour les commerçants ;
- L'universalité des paiements.

#### 3.3.2. Un niveau de sécurité élevé

- Carte à puce avec code secret pour les paiements de proximités et retraits ;
- Protection des données sensibles ;
- Garantie des paiements pour les commerçants ;
- L'absence de transport d'espèces, pas d'erreur de caisse ;
- Lutter contre les fraudes de personnes de la banque.

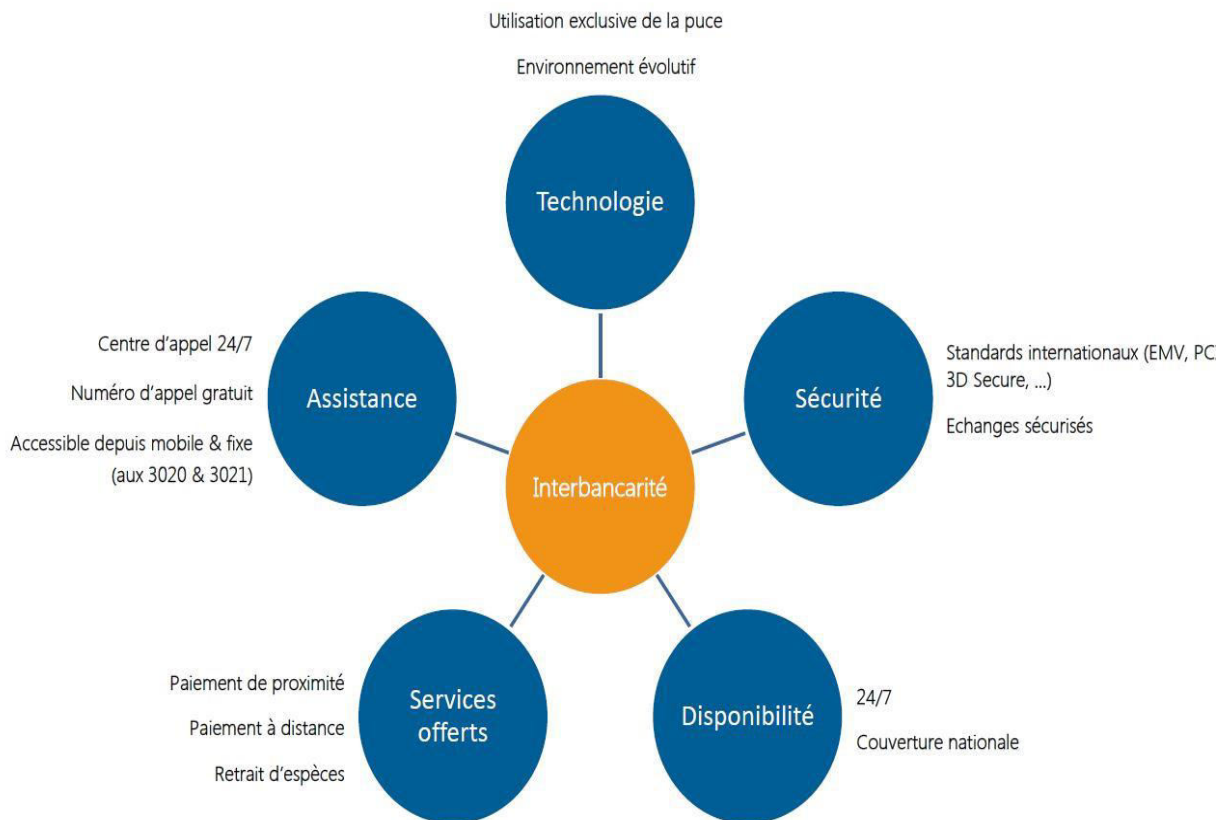
#### 3.3.3. Souplesse

- Les clients peuvent personnaliser leurs plafonds de retrait et de paiement.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

**NB :** Malgré ses autos, le modelé carte interbancaire est remises en causes par certains clients, pour plusieurs raison : le manque de culture bancaire chez les personnes, le manque d'infrastructure en terme de système d'information, la télé compensation<sup>18</sup> et d'autres support de transféré des fonds moderne et l'absence des compagnes publicitaire par les banques en vus de sensibilisées les populations sous bancariser(faiblement bancariser), ainsi certains clients préfèrent d'utiliser d'autre moyens de paiement que la carte (la peur des fraude , de vol ou de perte de la carte

**Figure N°08 :** les avantages de l'interbancaire



Source : [www.bitakti.dz](http://www.bitakti.dz)

<sup>18</sup> Télé compensation : il s'agit d'un system de petit montant ou de détail installé dans les locaux de la banque centrale.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

### 3.4. Les fonctions de la carte et CIB

Si on souhaite aujourd'hui généraliser l'usage de la carte, celle-ci devra répondre à quatre principaux critères : sécurité, universalité, diversification des services offerts et personnalisations de ses paiements. Ainsi, les transactions bancaires peuvent être **scindées** en deux parties principales : le retrait et le paiement<sup>19</sup>

A cet effet, il existe deux types de carte qui sont :

- La carte de retrait ;
- La carte de paiement.

#### 3.4.1. La carte de retrait

Cette carte permet le retrait des espèces sur un Distributeur Automatique des Billets (DAB) ou sur le Guichet Automatique de Banque (GAB), installés au niveau de la banque émettrice ou auprès d'autres banques, par le débit de compte.

Les cartes de retrait sont plafonnées par un certain montant qui est fixé par les banques émettrices et peut être utilisée à travers le territoire national comme à l'étranger. Ces cartes permettant également de consulter les soldes à tout moment, les dernières opérations et la possibilité de commander des carnets de chèques.

##### 3.4.1.1. Les mécanismes d'une opération de retrait par carte

Pour qu'une opération de retrait réalisée par le détenteur de la CIB, doit tout d'abord insérer sa carte pour s'identifier, puis saisir son code afin qu'il soit authentifié, ensuite il sélectionne la somme dont il souhaite retirer en validant sa demande. En fin, si la banque accepte l'autorisation, l'automate distribue les billets relatifs au montant voulu par l'éjection de la carte (voir la figure N°09).

Avant chaque retrait, le détenteur de la carte doit s'assurer de l'existence d'une somme suffisante et disponible sur son compte. En plus, le client doit conserver le ticket délivré par l'automate parce que ce dernier peut être utilisé (comporte certains indicateurs sur les coordonnées bancaires du détenteur de la carte), donc il faut le conserver jusqu'à la réception de

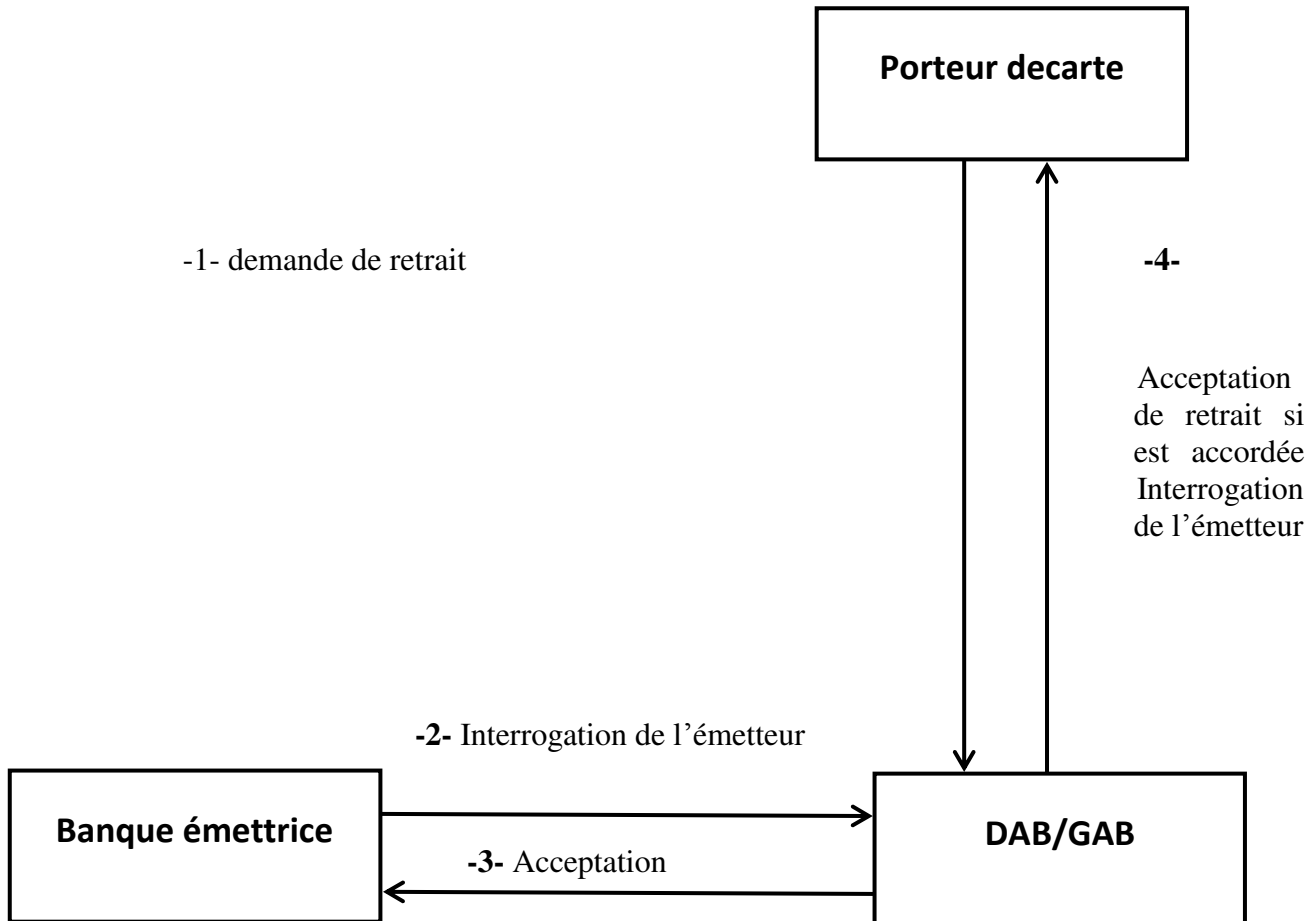
---

<sup>19</sup> LAZREG.Mohammed, « La Monétique en Algérie en 2007 : Réalité et Perspectives », Mémoire de Magister en Sciences Commerciales Option : Management, Université d'Oran Es-sénia, page 73.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

relevé de compte sur lequel figurera l'opération de retrait (considérer comme une preuve en cas d'utilisation frauduleuse de carte)<sup>20</sup>

FigureN°09: Mécanisme d'un retrait par carte



Source : LAZREG Mouhammed, Op.cit.P.76.

### 3.4.1.2. Cas d'une carte avalée(ou absorbée) par l'automate

La carte bancaire peut être absorbée en raison de plusieurs causes :

- La carte atteint sa date de validité ;
- La carte se trouve parmi une liste d'opposition ;
- Le code erroné a été composé trois fois de suit ;
- Un dysfonctionnement au niveau des automates.<sup>21</sup>

<sup>20</sup>LAZREG. Mohammed, Op. Cit., page 76.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

### 3.4.2. La carte de paiement

Le paiement par carte interbancaire s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système de paiement de masse et constitue l'un des maillons importants pour le développement du secteur bancaire. C'est une carte qui permet à son utilisateur d'effectuer le paiement direct ou à distance, des achats de biens et services auprès des commerçants possédant (équipés) d'un terminal de paiement électronique (TPE), agréé par des agences de réseau commercial de la banque. A cet effet, les paiements sont effectués avec les conditions en vigueur chez ces commerçants mais avec l'interrogation de la banque dans chaque opération d'achat. Ainsi, le détenteur de la carte ne supporte pas des frais supplémentaires lors du règlement de ses achats, ne peut pas annuler son ordre de paiement sauf en cas de perte ou de vol et il garantit le paiement au commerçant bénéficiaire<sup>22</sup>.

#### 3.4.2.1. Les mécanismes de paiement par carte

Pour qu'un utilisateur de la carte CIB effectue un paiement, il doit insérer sa carte pour s'identifier (émetteur, type de carte, code, validité...), puis saisir son code confidentiel afin qu'il soit authentifié, après il tape le montant de paiement. Si la demande est acceptée par le centre serveur de la banque, le paiement peut s'effectuer et il recevra un ticket (facultatif). Enfin la carte sera retirée<sup>23</sup>.

Le mécanisme du paiement par carte peut être présenté par la figure N°10, où le règlement par cartes implique trois phases :

- L'autorisation de l'émetteur de la transaction au point de vente ;
- La compensation au cours de laquelle le centre de traitement des cartes collecte l'ensemble des données relatives à la transaction de l'acquéreur et les délivre à l'émetteur pour la mise à jour du compte de son client ;
- Le règlement par la collecte de fonds de la banque émettrice à la banque du commerçant.

---

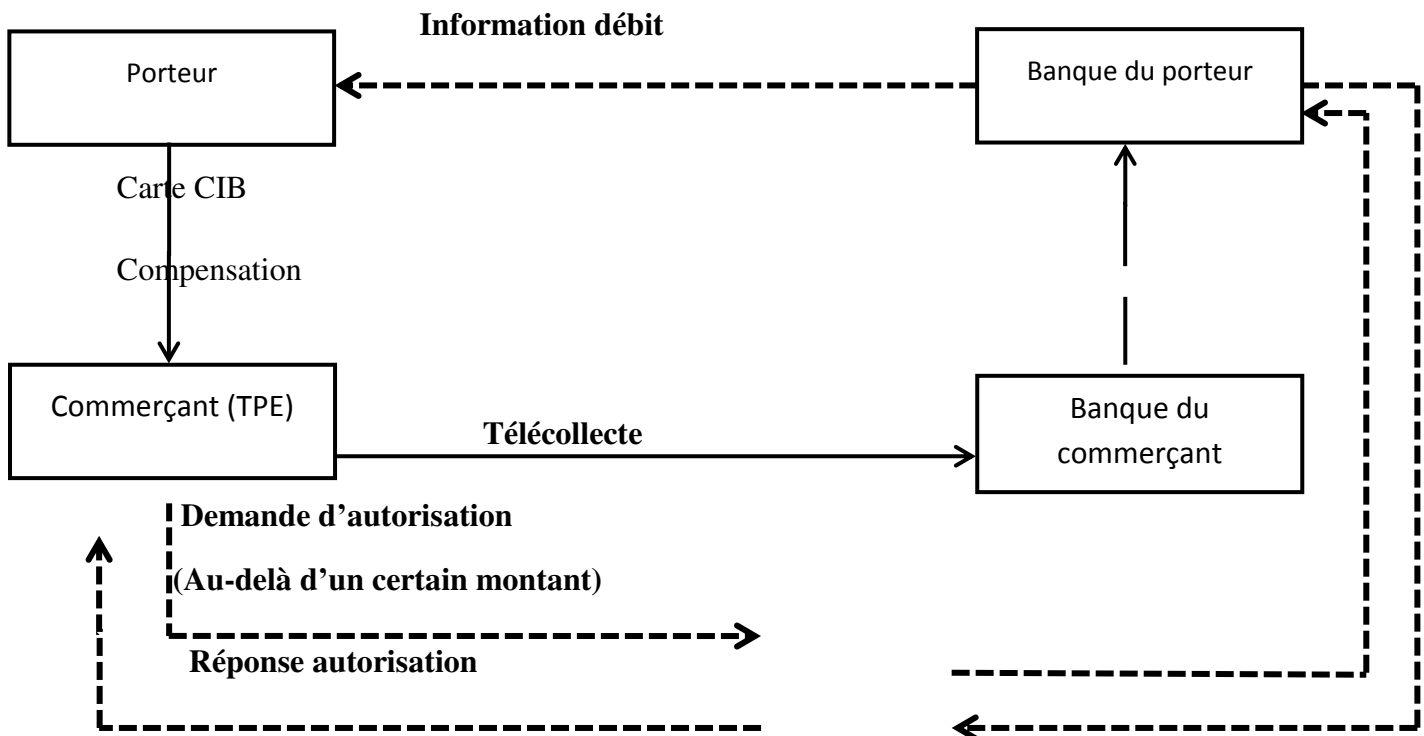
<sup>21</sup> Les détenteurs de la carte doivent informer leur banque immédiatement pour que la carte soit mise en opposition, le temps de régler le problème.

<sup>22</sup> LAZREG. Mohammed, « La Monétique en Algérie en 2007 : Réalité et Perspectives », Mémoire de Magister en Sciences Commerciales, Université d'ORAN Es-sénia, page 79.

<sup>23</sup> Idem, page 79.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

Figure N°10 : Mécanisme d'un paiement par carte



Source : Régis Bouyala « Le monde de paiement », Edition revue de banque, 2005, P.31.

### 3.4.2.2. Les services offerts par la carte de paiement

Elles peuvent être distinguées selon deux critères :

- **Le réseau d'acceptation** : l'existence des cartes de paiement nationales et des cartes de paiement internationaux, à travers le réseau qui peut être soit domestique, soit internationale.
- **Les modalités de débit de compte** : la carte de paiement peut être :
  - **A débit immédiat** lorsque les transactions sont débitées directement en temps réel dès la délivrance de l'autorisation par l'émetteur, ou au fur et à mesure qu'elles sont présentées par le commerçant à sa banque.
  - **A débit différé** lorsque les transactions sont regroupées puis réglées en même temps, généralement à la fin de mois, c'est-à-dire il y a un délai entre le moment de l'utilisation de la carte et celui de débit du compte.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

- **Carte de crédit** lorsqu'elle est assortie d'une facilité à la consommation (crédit) et d'un délai d'imputation au compte des montants utilisés<sup>24</sup>.

### 3.4.2.3. Cas de refus de la carte par le TPE

Plusieurs causes peuvent être permet le refus de de la carte par le Terminal de Paiement Electronique qui sont les suivants :

- Si elle est placée **inversement**, c'est-à-dire, introduite dans le mauvais lecteur, un message alors s'affichera dans l'écran « carte muette ».
- Si le message « carte à renouveler » s'afficher sur l'écran, c'est du :
  - Soit la carte est saturée et ne permet plus d'enregistrer de nouvelles transactions ;
  - Soit la carte est bloquée par le terminal lors de la saisie d'un code erroné (à la troisième fois).

### 3.5. Gestion des risques liés à la carte CIB

Les porteurs et les accepteurs de la carte sont exposés à plusieurs risques, ce qui a Obligé les banques à mettre en place des dispositifs de gestion des risques pour le traitement des cas suivant :

#### 3.5.1. Cas de vol ou de perte de la carte

Lorsque le porteur de la carte confronté à un vol ou à une perte, il informe leur banque par la voie d'un centre d'appel opérationnel à tout moment mis à sa disposition. Une vérification des données de la carte sera faite, pour après la bloquée temporairement.

#### 3.5.2. Cas de transaction non autorisée

Si le commerçant accepte la transaction, alors que le système ne l'a pas le fait, la SATIM informera directement l'acquéreur qui peut ordonner la mise à zéro du plafond hors ligne<sup>25</sup> du commerçant.

---

<sup>24</sup> LAZREG. Mohammed, Op. Cit, page 78.

<sup>25</sup> Les contrôles des transactions sont gérés par le TPE lui-même avant de valider une transaction.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

### 3.5.3. Cas de détection de fraude avérée

S'il y a une détection de fraude est avérée, le centre d'autorisation et d'opposition confirme qu'il y a réellement une fraude, alors le terminal de paiement électronique sera mis en opposition et les commerçants seront déclarés dans un fichier des commerçants radiés

#### ❖ **Conseils pour les utilisateurs de carte**

- **Pour commander et recevoir la carte :**

Dans le contrat que le client signe avec sa banque pour disposer d'une carte, figurent toutes les conditions d'utilisation de cette carte, ainsi que son prix.

La banque n'est pas obligée de fournir une carte de paiement ou de crédit si elle estime que les risques sont trop importants.

Le client pourra retirer au guichet de leur agence bancaire, un courrier séparé qui indiquera son code secret. Dès réception de la carte, appose la signature au dos de client.

- **conserver la carte et le code secret :**

La carte doit toujours être conservée et utilisée avec précaution parce qu'elle permet au client d'accéder à leur compte bancaire.

Pour faciliter une mise en opposition rapide en cas de besoin, le client notez son numéro, le code secret il a été attribué par un ordinateur, de sorte que même la banque ne le connaît pas. Apprenez le parcours.

- **Dans le cas d'erreur de saisie du code :**

Pour la protection, au bout de 3 erreurs de saisie du code, la carte est bloquée si le client paie chez un commerçant ou « avalée » s'il s'agit d'un distributeur de billets (DAB).

Pour obtenir le déblocage de sa carte, il adresse, à leur agence bancaire, si sa carte a été « avalée » la banque vérifiera qu'il ne s'agit pas d'une carte volée et vous la retourne.

- **Le paiement par carte**

Le client peut payer par carte chez tous les commerçants qui affichent le logo CIB.

Un commerçant qui accepte les paiements par carte a le droit de refuser les transactions de faible montant, à condition d'en informer ses clients, vérifiez toujours le montant qui

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

s'affiche sur l'écran de TPE avant de taper votre code, lors de votre paiement le terminal du commerçant reçoit une autorisation électronique si l'opération est acceptée par la banque, si il utiliser sa carte au-delà de son découvert autorisé, leurs agence risque de-là en demander la restitution et/ou le client sera inscrire à un cahier d'incident.

- **La manière de vérification des opérations effectuées par cartes :**

Pour vous permettre de réagir en cas d'anomalie, lors des paiements et des retraits, vous un ticket qui vous servira à tenir votre compte, garder le jusqu'à réception du relevé de compte ou figurera l'opération.

Si vous trouvez des erreurs, vous avez le droit de la contester, si votre contestation est correcte, le montant litigieux vous sera rembourser, à charger pour vous, s'il y a lieu, de payer le bon montant au commerçant<sup>26</sup>.

- **La raison de l'existence d'un plafond de retraits et de paiements :**

Pour la sécurité de client, surtout en cas de vol, leur retrait et leur autorisation de paiements sont plafonnés, en cas de dépassement, l'autorisation n'est pas donnée par la banque, le retrait et le paiement devenu impossible.

Le client peuvent demander à la banque la modification de plafond si il besoin.

- **Les cas au le client doit faire opposition :**

Le client faire opposition en cas de perte ou de vol de la carte en appellent au numéro fourni par sa banque, ou celui qui figure sur les distributeurs de billets ou au dos des tickets de retrait ou sur son contrat de carte.

La banque demande au client le numéro de sa carte, c'est pour qui il est utile de l'avoir noté.

Les données sont mis à jour à la banque, rendant sa carte inutilisable, une fois que son opposition enregistrée

---

<sup>26</sup> Document interne de la banque CPA.

## Chapitre 2 : La monétique en Algérie

---

### Conclusion

L'image de la monétique en Algérie qui est reflétée à travers le degré d'utilisation de la carte et le nombre des réseaux interbancaire installés au niveau de différentes banques ainsi que les commerçants qui tentent de minimiser leurs déclarations fiscales.

Malgré tous les efforts déployés par les autorités bancaires algériennes pour généraliser l'utilisation de la monétique, cela reste insuffisant puisque le problème de la monétique n'est pas un problème technique, mais plutôt un problème de reformes.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### Introduction

Les moyens de paiement ont connu un développement assez important lié aux progrès des technologies d'information et de communication, notamment d'internet. De ce fait, la nécessité avoir un intermédiaire des change circulant à travers le réseau et peu onéreux est devenu indispensable pour effectuer les opérations financières de petites sommes et afin de minimiser le problème des coûts de transaction.

Dans ce contexte, pour assurer le bon fonctionnement et le bon accompagnement de ces opérations, une nouvelle forme monétaire est apparue. Elle est dématérialiser, digital : il s'agit de la monnaie électronique qui facilitent la tâche des institutions bancaire émettrice de cette monnaie et celle des utilisateurs.

La monnaie électronique est transférée à travers deux nouveaux instruments de paiement : le porte-monnaie électronique et le porte-monnaie virtuel.

Dans ce chapitre nous présentons la monnaie électronique d'une manière générale ainsi que ce principe instrument de paiement qui est le porte-monnaie électronique.

# Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

## Section 1 : la monnaie électronique

A travers cette section en met l'accent sur la définition de la monnaie électronique, ses caractéristiques ainsi ses formes. En fin les différentes générations de la monnaie électronique.

### 1.1. Définition et caractéristiques de la monnaie électronique

#### 1.1.1. Définition :

La monnaie électronique diffère de la monnaie métallique et de la monnaie papier par sa nature scripturale, puisqu'elle existe sous une forme intangible dans une base de données.<sup>1</sup>

Elle correspond à la monnaie stockée de façon indépendante d'un compte bancaire, sur des mémoires électroniques ou magnétiques

La monnaie électronique peut-être définie comme : « une valeur monétaire représentant une créance sur l'émetteur qui est : stockée sur un support électronique, émise contre la remise de fonds d'un montant, dont la valeur n'est pas inférieure à la valeur monétaire émise, acceptée comme moyen de paiement par des entreprise autre que l'émetteur »<sup>2</sup>.

Selon le CSE (Conseil Social Européen), c'est « l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques et électroniques permettant l'échange de fonds sans support papier et impliquant une relation tripartite entre les banques, commerçants et les consommateurs ».

Selon la BRI (Banque Des Règlements Internationaux), le concept de monnaie électronique est défini comme étant constitué de systèmes électronique de dépôt d'unité de valeur monétaire, en possession du consommateur qui les utilise pour effectuer des règlements.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>Marc Lacoursière, « Analyse de la trajectoire historique de la monnaie électronique », page401.

<sup>2</sup> BOLAYA. Régie, « Le monde des paiements », Edition Revue Banque, 2005, page37

<sup>3</sup> Mme SCIALOM Laurence, quel avenir pour la monnaie électronique ? Maitrise Monnaie Banque Finance 2003-2004, page8.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### 1.1.2- Caractéristiques :

La monnaie électronique reflète un bel avenir pour ses utilisateurs grâce aux caractéristiques suivantes :

- La monnaie électronique nécessite pas l'intervention des tiers dans le paiement, mais lorsque l'opération est réalisée par chèque ou par carte de crédit, elle n'est finalisée que lorsque les banques débitent et créditent les comptes des parties concernés ;
- la monnaie électronique nécessite pas d'être échangé physiquement contre des pièces et des billets ;
- La monnaie électronique conserve l'anonymat .Elle assure la discrétion qui n'assure pas la monnaie scripturale ;
- La monnaie électronique offre à ses utilisateurs plus d'aisanceet d'efficacité dans la gestion de leurs paiements

### 1.2. Les formes de la monnaie électronique

#### 1.2.1. Selon le type de support électronique utilisé :

La monnaie électronique est véhiculée à travers deux nouveaux instruments de paiement

##### a. Le porte-monnaie électronique « PME »

Il repose sur l'utilisation du microprocesseur d'une carte<sup>4</sup> rechargeable et polyvalente, transportant des unités électroniques de paiement pour les paiements de proximité ou de faible montant.

Ce nouvelle instrument de paiement peut se substituer à d'autre formes de monnaie au gré de porteur, ainsi le PME est utilisé dans un réseau économique ouvert, c'est à dire l'usager peut effectuer des achats sas restrictions préalable et indépendamment de l'émetteur.

---

<sup>4</sup> GHALEM. Abdallah, « Les défis de la monnaie électronique pour la banque centrale et sa politique monétaire », Revue des Sciences Humaines, Université Mohamed Khider- Biskra, page25.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### **b. le porte-monnaie virtuel**

Le porte-monnaie virtuel (PMV) est un compte pré chargé évalué en unités monétaires stockées dans le système d'encaissement de l'opérateur non bancaire. L'accès à ce PMV se fait à l'aide d'un logiciel installé sur le micro-ordinateur afin de régler des micros paiements en ligne, donc le PMV a pour objet le paiement de petits montants à distance sur internet<sup>5</sup>.

A cet effet, chaque achat débite le porte-monnaie virtuel du client et crédite celui de fournisseur par le montant de la transaction moins la commission que l'opérateur prend au passage.

### **1.2.2. Selon le mode d'utilisation**

#### **a. carte prépayée**

La valeur monétaire est enregistrée sur microprocesseur d'une carte, il existe plusieurs formes de cette carte<sup>6</sup>. Dans ce contexte, la carte prépayée peut stocker un pouvoir d'achat limité à un seul type de consommateur (carte mono-prestataire), ou bien acceptée par un grand nombre et une grande diversité de prestataires de biens et services (multi-prestataires).

#### **b. la monnaie réseau**

Est une forme de la monnaie électronique qui, grâce à des logiciels spécialisés intégrés aux ordinateurs personnels, peut être transférée pour s'acquitter de paiement via des réseaux de télécommunication comme internet<sup>7</sup>.

Cette forme de la monnaie électronique est caractérisée par le prépaiement des unités monétaires stockées et pour la protection de la confidentialité et de l'intégrité des données elle utilise de la cryptographie.

---

<sup>5</sup> CHALEM. Abdallah, Op. Cit, page25.

<sup>6</sup> Idem, page25.

<sup>7</sup> Idem, page25.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### 1.3-Les différentes générations de la monnaie électronique

Il existe trois générations de monnaie électronique qui sont les suivantes <sup>8</sup>:

#### 1.3.1- La monnaie électronique de première génération « 1G »

« **La carte plastique** » ou « carte magnétique » est une technique apparue aux USA pendant la décennie 1960, possédée par le titulaire du compte. Elle lui permet uniquement de tirer sur un compte de dépôt à vue chez le banquier.

Après cela, cette carte a été équipée d'une puce électronique (microprocesseur), destinée à recevoir la monnaie électronique. Elle permet au détenteur du compte de débiter au profit d'un commerçant la somme nécessaire pour effectuer le paiement de son achat de bien. Les commerçants lisent la carte par un appareil appelé « lecteur » et tapent la somme convenue sur le clavier de ce dernier, lequel permettra de faire débiter le compte à travers un réseau matériel de communication constitué, d'une part, par des lignes téléphoniques ou des câbles et, d'autre part, par des comptes bancaires, toute cela s'effectue sans écriture sans papier. Ces cartes sont très sécuritaires, grâce à leur utilisation de la cryptographie, ce qui permet d'assurer l'identité de chaque titulaire.

A cet effet, on peut dire que la procédure de tirer sur un compte de dépôt à vue bancaire ou de régler les transactions commerciales, par l'utilisation de la carte bancaire (à piste magnétique ou à puce électronique), est considérée comme étant la première génération de la monnaie électronique.

#### 1.3.2- La monnaie électronique de deuxième génération « 2G »

Depuis sa création, dans la décennie 1970 la carte à puce a beaucoup évolué. Elle cache de la monnaie « numérique » et donne naissance à une deuxième génération de monnaie électronique.

- **La carte à puce « porte-monnaie »** : Résultat de l'application d'un premier ensemble de normes techniques, la puce de la carte peut contenir, des « signes informatiques », des signes « numériques », ou encore des « unités

---

<sup>8</sup>LANE. Georges, La monnaie électronique est-elle une monnaie nouvelle ?, Centre de recherche de théorie économiques J.B.Say Université Paris X Dauphine, 1999, page.7- 8-9.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

électroniques » relatif aux unités de monnaie codée numériquement et non analogiquement (sur pièces ou sur papier comme coupure de billet, chèque, virement, etc.). Quand tel est le cas, la carte à puce n'est plus un moyen de tirer sur un compte de dépôt à vue bancaire, mais le dépôt lui-même, à savoir un dépôt « non bancaire », une quantité de monnaie numérique.

Résultat de l'application d'un second ensemble de normes techniques, la puce peut parfois être rechargée après qu'elle a été déchargée. Elle est donc rechargée à travers d'un compte en mémoire sur le disque dur de l'ordinateur situé au niveau de la banque. En raison de ces règles techniques, la carte à puce est à cheval entre la monnaie de première génération et la monnaie de deuxième génération à laquelle elle donne en définitive naissance.

- **La carte à puce « porte-monnaie » convertible :** est finalisée par l'achat d'un ou de plusieurs biens donnés chez des commerçants, c'est la carte prépayée. Elle est achetée « pleine » à un prix en monnaie, à l'ensemble que forment les commerçants en jeu pour pouvoir acheter leurs biens, et sera ainsi déchargée sur les lecteurs de cartes. Plus généralement tout ensemble de commerçants pourrait proposer une carte multi prestataire, ainsi le titulaire de cette carte aurait le choix entre l'exploiter en paiement des biens visés ou comme l'homologue de la coupure de billet ou de chèque de même valeur faciale, en paiement d'autres biens.
- **La carte à puce « porte-monnaie », convertible-rechargeable :** dans certains cas, la carte à puce est toujours un dépôt finalisé rechargeable, mais il peut aussi être (re)chargé. À cet effet chaque détenteur de carte peut (re) charger la puce non uniquement contre monnaie versée aux commerçants, mais aussi contre d'autres cartes prépayées, et par logique, non utilisée pour leur cible de biens.

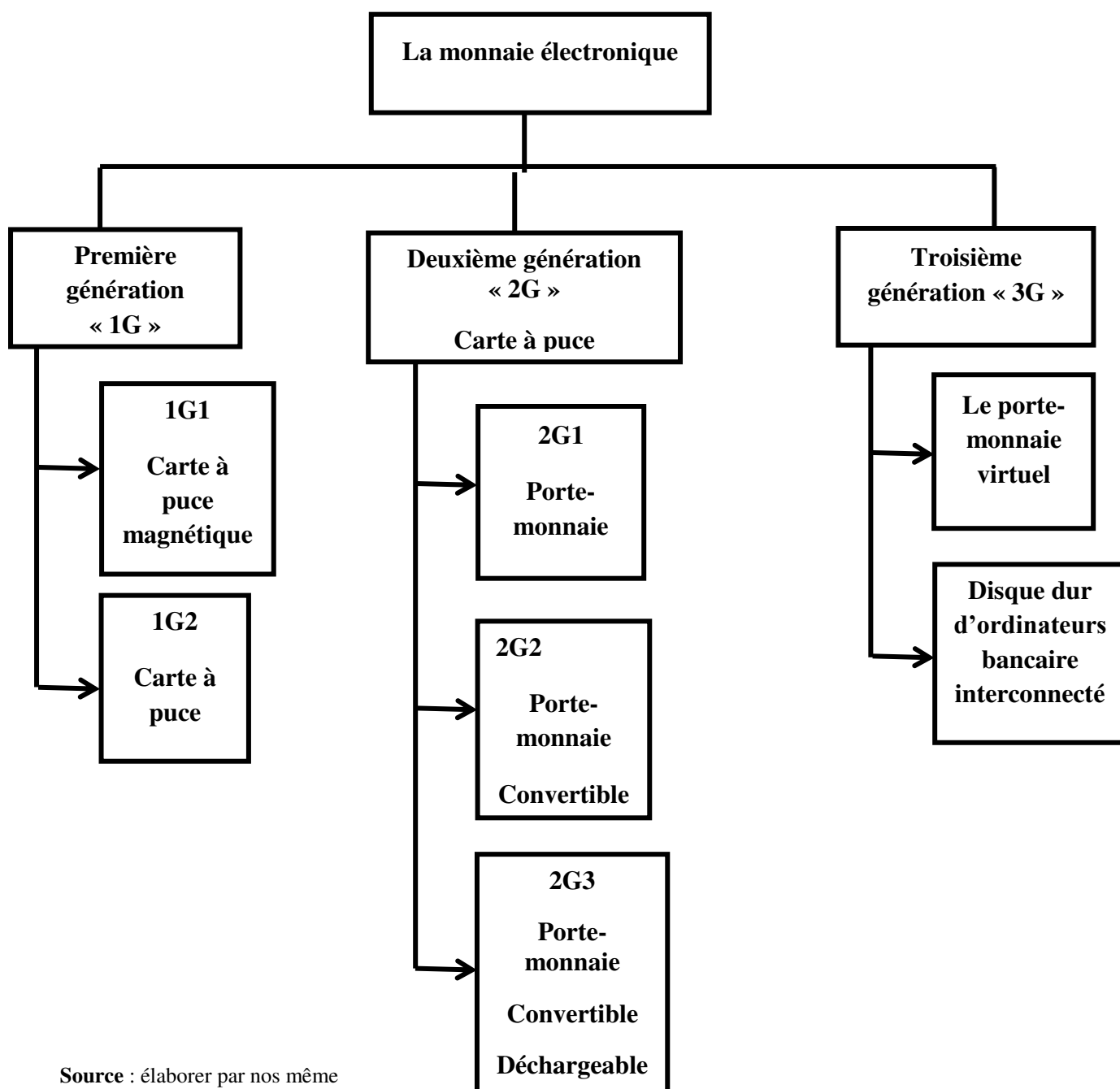
### 1.3.3- la monnaie électronique de troisième génération « 3G »

De nos jours, les banques ont toute possibilité de faire circuler entre elles des quantités de monnaie importantes ce qui revient, pour les unes, à des déchargements du disque dur de leur ordinateur « porte-monnaie virtuel », et pour les autres, à des chargements des leurs. Donc la tendance, d'avoir l'apparition de la troisième génération de monnaie électronique le « porte-monnaie virtuel » dans les transactions monétaires interbancaires.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

A l'avenir, avec les progrès réalisés en matière informatique ou en matière de télécommunication et la baisse du prix des ordinateurs, n'importe qui ou presque posséder un ordinateur personnel et savoir l'utiliser. A partir de cela, pour charger le disque dur de l'ordinateur personnel, le détenteur il suffit que de connecter à l'ordinateur du banquier chez qui on a un compte bancaire ; et ainsi pour le décharger, il suffit que de le connecter à l'ordinateur du commerçant à qui le tuteur a acheté un bien ou à celui de la banque. En conséquence le disque dur devient « porte-monnaie virtuel » personnel.

Figure N°11 : les différentes générations de la monnaie électronique



Source : élaborer par nos même

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

Cette figure présente les différentes générations de la monnaie électronique, c'est-à-dire les phases de développement de cette monnaie. La monnaie électronique développe avec l'évolution de la technologie qui permet de faire des changements et introduire des techniques nouvelles rendre les opérations facile, rapide et sécuriser.

Ont remarquons que dans la première génération la monnaie électronique transfert à travers une carte magnétique puis avec une carte à puce pour plus de sécurité, par contre dans la deuxième génération cette carte à puce développé est devenu un porte-monnaie électronique convertible et rechargeable. Ainsi l'apparition de nouvelle technologie d'information et de communication permettant au client d'effectuer ces opérations bancaire a domicile avec un ordinateur qui connecter au disque dure de la banque ou il possède un compte bancaire, donc la naissance de la troisième génération de la monnaie électronique qui transfert par le porte-monnaie virtuel.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### Section 2 : le porte-monnaie électronique

Les pièces et les billets sont les premiers instruments de paiement apparus pour régler des transactions. En dépit de leurs avantages significatifs (anonymat, commodité, gratuité, etc.), ceux-ci se révèlent aujourd'hui de moins en moins adaptés à l'environnement du payeur qui impose progressivement des paiements automatisés. De même, les instruments de paiement scripturaux, dont les traitements peuvent être automatisés à l'instar de la carte bancaire, ne sont pas toujours proposés aux consommateurs en raison des coûts marginaux de transaction élevés de ces instruments.

Il résulte donc de ce constat qu'il n'existe aucun instrument de paiement de petits montants. C'est dans cette perspective qu'un nouveau projet baptisé porte-monnaie électronique a été élaboré.

#### 2.1-Généralité sur le porte-monnaie électronique

##### 2.1 .1- définition et caractéristiques de porte-monnaie

Le PME repose sur l'utilisation du microprocesseur d'une carte, sur lequel sont enregistrés des signes électroniques représentant un pouvoir d'achat transférable à un nombre élevé de bénéficiaires potentiels, a pour objet l'automatisation des paiements de petits montants dans le commerce de proximité.

Selon la BRI, un porte-monnaie électronique est « une carte prépayée, rechargeable et polyvalente, transportant des unités électroniques de paiement pour les paiements de proximité ou de faible montants »<sup>9</sup>.

Ainsi, le porte-monnaie électronique désigne des cartes à circuit intégré, multi-usages, rechargeable, stockant une valeur monétaire sur des supports qui sont la propriété des détenteurs et sont donc détachés des comptes bancaires. Ce type de monnaie électronique permet d'effectuer des paiements de détail directement entre échangistes sans intervention d'un intermédiaire, grâce à des lecteurs installés dans les points de vente.

Parmi les principales caractéristiques de porte-monnaie électronique nous distinguons :

---

<sup>9</sup>ABRA Sanaa, « la banque et la monnaie électronique », Master spécialisée : Economie et Stratégie des Institutions Financières, page 15.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

- L'absence d'intermédiaire assure un degré d'anonymat total : identité de porteur, numéro du carte, type de transaction.... ;
- Ce nouvelle instrument de paiement est connu comme un substitut des pièces et des billets de la banque ;
- Instrument de paiement autonome, vise à réduire les coûts de collecte et de stockage des monnaie divisionnaire ;
- PME est chargé des valeurs électronique permet à son détenteur à régler directement la dette qu'il a contracté à l'aide d'un transfère immédiate de ces valeur.

### 2.1.2- principe de fonctionnement du PME

Le principe de fonctionnement du PME précise l'idée d'élargissement du champ d'utilisation de la carte prépayé mono prestataire.

En effet, les premières applications pratiques de cartes à microprocesseur prépayées ont été le fait de prestataires uniques. Ces instruments de paiement utilisables auprès d'un seul prestataire opérant dans un réseau fermé, contrôlé et sont assimilables à des bons d'achat ou des jetons téléphoniques. Mais dès lors que des cartes sont émises pour être acceptées dans de nombreux commerces, la carte prépayée devient porte-monnaie électronique, permettant ainsi à son porteur d'agir dans un système dit ouvert, en lui offrant la possibilité de s'abandonner du prix d'un bien et /ou service donné auprès de tout offreur affilié au réseau de l'émetteur.

Le système du porte-monnaie électronique fonctionnerait alors, de la façon suivante :

La carte est créditée d'une certaine valeur monétaire, représentée par des unités monétaires électroniques, contre le débit du compte du client. Lors du règlement d'une transaction commerciale, les unités monétaires en question sont déduites de la carte et transférées directement, en mode offline, vers la borne électronique du point de vente du commerçant.

La validation du paiement se faisant uniquement par le numéro d'identification personnel du client, aucune vérification d'identité ou de signature n'est nécessaire.

Par la suite, le commerçant pourrait échanger en mode on-line, auprès de son banquier, les unités monétaires électroniques accumulées dans la borne contre de la monnaie scripturale. Une fois le porte-monnaie électronique épuisé, son porteur a la possibilité de le recharger soit

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

via un terminal spécialisé contre paiement en liquide, soit à partir d'un DAB-GAB contre une carte de paiement.

### 2.1.3- Les acteurs de PME

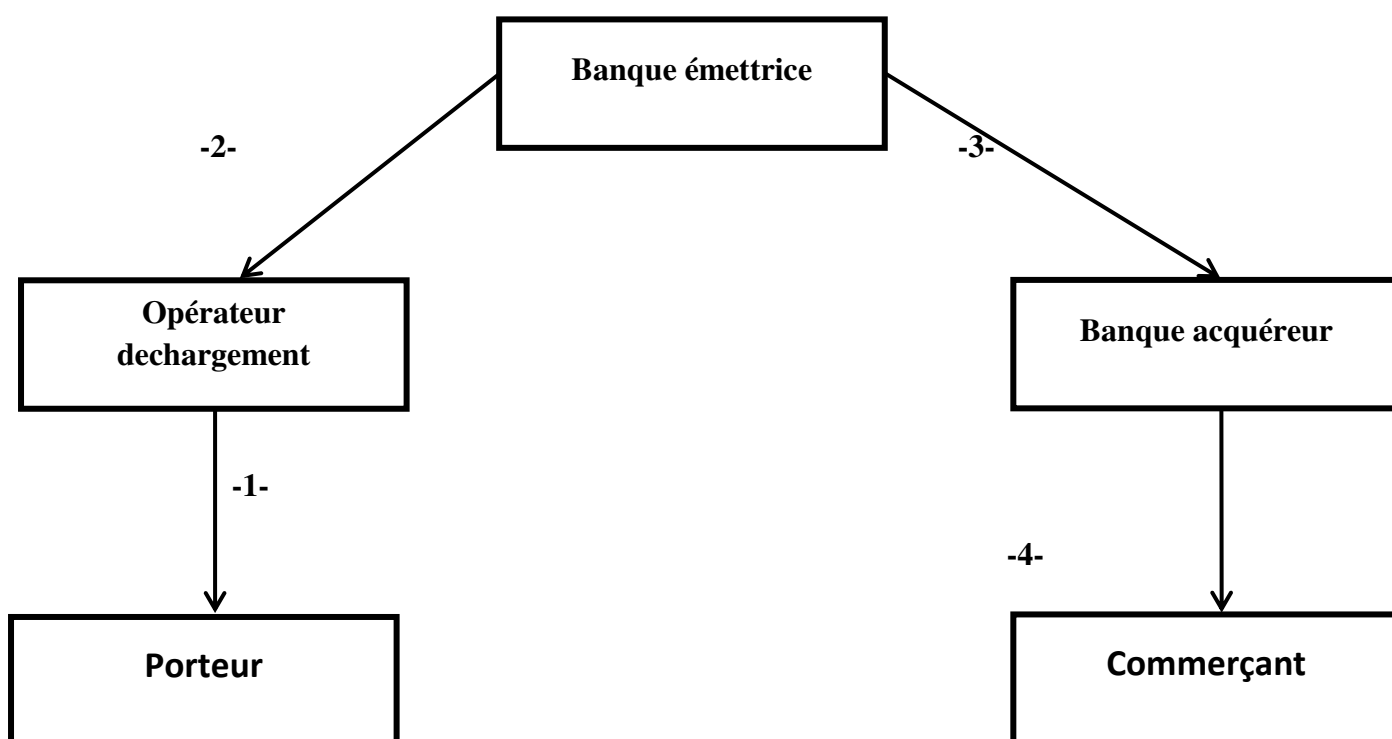
Les acteurs principaux de PME, sont à nombre cinq :

- **Le porteur** : doté d'une carte à puce utilisable à la fois pour les fonctions de chargement et de paiement.
- **L'opérateur de chargement** : il peut être une banque ou un agent bancaire dont le rôle est de :
  - Transférer la valeur électronique dans le PME ;
  - Collecter l'équivalent de la valeur ainsi transmise ou porte-monnaie électronique ;
  - Informer la banque émettrice du montant ;
  - Créditer la banque émettrice de l'équivalent de la valeur électronique chargé ;
  - Informer le porteur que l'opération est réalisée.
- **La banque émettrice** : elle assure les fonctions suivantes :
  - Créditer le flux de l'aide de la contrepartie de la valeur électronique qu'elle est, elle-même chargée d'émettre ;
  - Accepter et assurer les responsabilités de la valeur électronique qu'elle émet ;
  - Certifier le porteur de chargement et matériels de chargement correspondants ;
  - Contrôle de la création de la valeur électronique ;
  - La garantie au porteur que le remboursement de la valeur électronique émise par ses soins sera effectué aux conditions initiale d'émission ;
  - Assurer le remboursement de la valeur collecté.
- **La banque acquéreur** : elle permet la réalisation des fonctions suivantes :
  - Recevoir de l'opération technique d'acquisition l'information relative à la valeur électronique collectée par chaque commerçant ;

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

- Présenter les créances à la banque émettrice pour remboursement ;
  - Crédités les commerçants ;
  - Assurer que le commerçant sera payé pour la valeur électronique collecté.
- **L'accepteur** : c'est un commerçant qui vend des biens et services en contrepartie de la valeur électronique via un matériel d'acceptation qu'est le terminal de paiement électronique.

FigureN°12 : Les flux financiers de porte-monnaie électronique entre les différents acteurs



Source : H. Jacquet « porte-monnaie électronique » revue n119 paris 1999

Ce schéma montre le déroulement des flux financiers de porte-monnaie entre les différents acteurs. Pour cela, dans une opération de vente le commerçant échange des biens et services en contrepartie de valeurs électroniques via un terminal de paiement électronique.

Alors, le client pour régler ces achats il doit tout d'abord avoir une carte à puce utilisable pour les fonctions de chargement et de paiement et puis le charger par l'opérateur de chargement qui transfère les unités électroniques dans le porte-monnaie et informe la banque émettrice du montant, ainsi cette dernière est créditée de flux en contrepartie de valeur électronique. En fin la banque acquéreur est présentée à la banque émettrice pour rembourser les créances, crédite le commerçant et assure que sera payé pour la valeur électronique collectée.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### 2.2-Le PME dans le système bancaire et leur impact

#### 2.2.1- Le PME dans le système bancaire

##### a- L'approche produit

En tant qu'instrument de paiement, le PME suscite des interrogations de divergences stratégiques liées tant à la finalité du produit en lui-même qu'à son positionnement dans la gamme des moyens de paiements, notamment vis-à-vis des cartes de paiement : est-ce, un instrument dédié aux petits paiements de proximité, dans un contexte national seulement, ou bien un produit infiniment plus ambitieux, utilisable au-delà de pays de l'émetteur et pour des montants dépassent les seuils généralement convenus pour les « petites montants »<sup>10</sup> ?

D'un côté, le principe de fonctionnement du PME, à savoir le cumul anonyme des montants des transactions, du fait qu'il apparaît comme une solution à la prise en charge de paiement électronique de très petites montants.

Néanmoins, cette solution reste controversée compte tenu de la grande difficulté qu'aura l'émetteur à s'assurer qu'aucune fausse monnaie électronique n'a été créée, du fait de la disparition des transactions unitaires.

D'un autre côté, la majorité de projets s'en tiennent à l'approche traditionnelle des règlements en monnaie scripturale : à chaque paiement correspond une transaction de débit, mais cette option de paiement reste économiquement tributaire de l'importance du marché visé et donc, en premier lieu, de la taille du marché national sur lequel est situé l'émetteur.

A cette étude stratégique s'ajoute l'analyse fonctionnelle du produit PME. Cette dernière fait ressortir trois principaux éléments :

- Les opérations *purse to purse* : possibilité de dialogue de PME à PME. Toutefois, cette possibilité représente un véritable danger financier, non pas du fait que la monnaie électronique devienne un substitut à la monnaie fiduciaire, mais, en raison des risques liés à la perte de maîtrise face aux attaques frauduleuses, ou aux utilisations abusives notamment dans le cadre transfrontière.

---

<sup>10</sup> BANQUES CENTRALES ET PORTE-MONNAIE ELECTRONIQUE, BULLETIN DE LA BANQUE DE FRANCE- N° 16 – avril, 1995, page91.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

- *PME multifonction* : cet aspect concerne en premier lieu la philosophie de moyen de paiement. En effet, pour éviter les conflits de responsabilité entre les différents intervenants, les banques doivent conserver leur prérogative en matière de mise à la disposition et la gestion des moyens de paiement.
- La diversification du support carte : au lieu de la création d'un nouveau support carte, certains émetteur ont reconnu à l'idée d'intégration d'une fonctionnalité de PME sur les carte classique (les carte de paiements). Le but étant la synergie que permet cette approche en matières technique (infrastructures existantes) et commerciale (marche des porteurs de cartes classiques).

### **b- l'approche tarifier et normative**

Lors de lancement d'un nouveau moyen de paiement, il est préférable que ce dernier puisse trouver, par lui-même, son équilibre économique<sup>11</sup>. Or, en ce que concerne le PME, les approches sur cette question importante apparaissent singulièrement diverses, tant en ce concerne la tarification clientèle (porteur ou commerçant), que la tarification interbancaire (entre banquier émetteur et banquier acquéreur). Quand à l'aspect normatif du PME, les autorités monétaires ne comptent pas intervenir, ou de moins d'une manière directe dans le processus de normalisation. Néanmoins il convient de veiller à ce que les réponses technologiques ne précédant pas l'expression des besoins fonctionnels, et l'expression de choix claire en ce domaine, on ce sens que l'interopérabilité des déverses systèmes domestique, et constituera un véritable atout pour le développement des PME.

### **c- Emission et contrôle**

La diversité des systèmes existant ou envisageables de cartes prépayées, depuis les applications mono prestataire jusqu'aux applications de porte-monnaie électroniques, nous amène à faire la différence entre :

- Les cartes mono prestataire, qui n'intègrent, du fait d'un paiement à l'avance et le droit de consommer un bien ou un service.
- Les cartes multi-prestataire, éventuellement multi-services qui introduisent dans le transfert des fonds le consommateur et un prestataire un nouvel intervenant (l'émetteur)

---

<sup>11</sup> Banques Centrales et Porte-monnaie électronique, Op. Cit, page 92.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

A cet effet, l'encours non utilisé chargé dans la carte est inscrit au bilan de l'émetteur, comme un engagement qu'il est tenu d'honorer sans préavis et dont la disponibilité doit être totale à l'égard des bénéficiaires des règlements par carte prépayées, donc il s'agit d'un encours de nature monétaire comparable aux dépôts à vue inclus dans l'agrégat M1

Les autorités monétaires affirment leur volonté de conserver la pleine maîtrise de cette activité (la monnaie électronique contenue dans un PME étant assimilable aux dépôts à vue recensés dans M1) et d'assurer un contrôle prudentiel des émetteurs, ainsi de protéger les utilisateurs. Toutefois les banques centrales reconnaissent qu'un certain nombre d'applications de prépaiement sont conçus dans le cadre d'un enclos constitué d'un nombre limité de prestataires. Dans ces hypothèses, l'émission de cartes peut ne pas relever seulement du ressort des établissements de crédit.

### 2.2.2- Impact du PME sur le système bancaire

#### a- Naissance de nouveaux risques

L'introduction du PME dans les nouveaux moyens de paiement favorise l'apparition de nouveau réseau de paiements privés, porteurs de nouveaux risques pour l'ensemble du système bancaire. Dans les systèmes de paiements il existe <sup>12</sup>:

-Des risques qui sont inhérents à l'activité bancaire consistant à créer de la monnaie sous la forme d'une dette privée. Ce sont des risques de crédit, de liquidité et le risque de marché.

-des risques qui proviennent de la structure en réseau des paiements. Ce sont les risques opérationnels, les risques de réputation et les risques légaux.

Le passage de réseaux fermés et sécurisés par les banques centrales à des réseaux concurrentiels ouverts fait de ces catégories des risques une terre inconnue.

---

<sup>12</sup>AGLIETTA. Michel & SCIALOM. Laurence, « Les défis de la monnaie électronique pour la banque centrale », revue de science économique, page 12.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

- **Risque opérationnel**

La sécurité d'un système informatique ne peut jamais être complètement garantie, et cette sécurité peut être menacée de l'intérieur ou de l'extérieur du système. De ce fait, le risque opérationnel désigne le potentiel de pertes lié aux déficiences significatives de la fiabilité de l'intégrité des systèmes<sup>13</sup>, ainsi la principale menace de ce risque dans les réseaux ouverts de PME est la fraude. En effet, il est possible, pour des puissants groupes criminels organisés, de submerger un réseau de paiements et de transférer des montants illimités de fonds à des destinations frauduleuses. En plus des attaques externes, les systèmes de PME sont exposés au risque opérationnel émanant des propres employés des établissements émetteurs qui peuvent de manière frauduleuse pour accéder aux comptes des clients et/ou voler des cartes de stockage de valeur monétaire.

Les autres risques opérationnels, résultent de l'association complexe de compétences bancaires et non bancaire pour fonctionner un réseau de PME. Donc, pour faire face à ses risques la banque doit utiliser les techniques les plus avancées en termes de sécurité et disposer de facilités de remplacement en cas des pannes accidentelles ou par attaque externe.

- **Risque de réputation**

Les atteintes à la sécurité et à l'indisponibilité peuvent nuire à la réputation d'une banque<sup>14</sup>. Or, plus une banque s'appuie sur des circuits de distribution électroniques, plus le risque de réputation est élevé. Si une banque fait face à des problèmes qui sapent la confiance des clients dans les circuits de distribution électronique dans leur ensemble, ou qui amènent à associer ces difficultés à des lacunes du système général de contrôle, les autres prestataires de services bancaires pourraient en souffrir.

En plus, le risque de réputation tient aussi au mauvais usage des dispositifs de sécurité par des clients ou à l'ignorance de leur nécessité. A cet effet, les risques de sécurité peuvent entraîner une perte de confiance dans les circuits de distribution.

Il est également essentiel à préciser que le risque de réputation, sont associés à des risques opérationnels si des problèmes sont rencontrés par des clients leur d'une

---

<sup>13</sup> AGLIETTA. Michel & SCIALOM. Laurence, Op. Cit ?, page12.

<sup>14</sup> Idem, page14.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

opération relative à son compte, la réputation de l'établissement émetteur pourrait se dégrader.

- **Risque juridique**

Les risques juridiques concernent les violations des lois et règles ou plus simplement l'incertitude sur la validité juridique de certains contrats noués via un canal électronique. D'une autre côté, le blanchement de capitaux déterminé par l'absence de l'anonymat, puisque une fois un compte ouvert, la banque ne peut déterminer si le détenteur nominal effectue une opération, ni même la place ou l'endroit où celle-ci s'effectue et pour lutter contre cette criminalité économique, il faut vérifier l'identité et l'adresse de client avant l'ouverture de compte, et de suivre les opérations en ligne, ce qui exige beaucoup de vigilance, et de coordonner les législations et les réglementations à l'échelle internationale. En plus, Des pirates qui mettent en œuvre des opérations frauduleuses et dans ce cas la responsabilité juridique de la banque pourrait être mise en cause.

Par ailleurs, l'utilisation des PME transfrontières, c'est-à-dire au-delà de la juridiction de la banque émettrices<sup>15</sup>, pourrait affecter cette dernière compte tenu des réglementations juridiques et lois de protection des consommateurs dans le pays où étend ses activités, ce qui la soumet, évidemment, à un risque légal accru.

### **b- PME et système de paiement**

Selon la Banque des Règlements Internationaux (BRI) : c'est un ensemble de règles, de procédures, instruments (RPI) servant à assurer le transfert des fonds entre parties s'acquittant d'une obligation contractuelle<sup>16</sup>.

L'émergence de la monnaie électronique, plus précisément le PME, et son introduction dans le système monétaire constituent des facteurs pouvant avoir un impact profond sur la configuration actuelle des systèmes de paiement.

En effet, l'introduction de cette nouvelle forme de monnaie permet à l'avenir d'éliminer la position de la banque centrale (monopole) sur l'offre de moyen de règlement

---

<sup>15</sup> AGLIETTA. Michel & SCIALOM. Laurence, Op. Cit, page15.

<sup>16</sup> LAZREG. Mohammed, « La Monétique en Algérie en Algérie : Réalité et Perspectives », Mémoire de Magister en Sciences Commerciales, Université d'Oran Es-sénia, page27.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

ultime<sup>17</sup>, donc les individus et surtout les entreprises pourraient régler leurs échanges par des transfère direct de la richesse, sous la forme d'actifs financiers d'un compte à l'autre.

Les nouvelles technologies de l'information et des communicationsont accru l'efficience de la sécurité tant des systèmes de paiements a règlement nets que bruts, tout en permettant aux différents opérateurs, surtout les banques, de restreindre les couts relativement élevés des procédures classiques de compensation, ils peuvent cependant, à long terme, engendrer l'accroissement du volume de transaction comparativement au volume sous-jacent des soldes de règlement nécessaires

Ceci alimenterait les pressions à la diminution de la demande des soldes de règlement à la banque centrale du fait de la baisse du besoin de liquidité intra-journalières, sous forme de monnaie centrale dans les réglementations interbancaires.

De telle conditions auraient un influence direct sur la banque centrale, qui, defait de la prolifération de tels système de règlement, ne pourrait plus susciter pout le passif qu'elle émet.

### **c-impact sur le seignuriage**

Le seignuriage se définit comme le revenu tiré de l'émission de monnaie qui, traditionnellement, revenait ou seigneur ou au souverain. Le bénéfice de la banque centrale est souvent assimilé au seignuriage, il est considéré comme le revenu périodique résultant du monopole de l'émission des billets<sup>18</sup>.

En effet, puisque les billets et pièces un élément non rémunérer du passif de la banque centrale, toute baisse ou voir mêmesubstitution, de leur usage dans l'économie aurait des répercussions négatives sur les revenus tirés du seignuriage.

De plus, si la diffusion de PME serait assez étendue, les pertes de seignuriage pourraient devenir assez importantes et représenter un véritable souci pour les banques centrales qui deviendrait par conséquent dépendantes des autres sources de revenu.

En fin, le degré d'impact des PME sur le seignuriage dépend en grande partie de leur niveau de substitution aux billets et pièces.

---

<sup>17</sup> AGLIETTA. Michel & SCIALOM. Laurence, « Les défis de la monnaie électronique pour les banques centrales », Revue de Science Economique, page16

<sup>18</sup><http://fr.m.wikipedia.org>.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### 2.3-Les avantages et les inconvénients du PME

#### 2.3.1-Les avantages

L'avantage principal du PME pour les consommateurs est son côté pratique. L'utilisation de ce dernier pour le règlement des achats de petits montants tels que les journaux, réduit considérablement le problème de petite monnaie tout en permettant l'accélération des transactions.

Du plus, le PME, contrairement au chèque ou aux cartes de paiement pour les paiements de petits montants, fonctionne indépendamment du compte bancaire ce qui offre au porteur l'avantage de la confidentialité dans les opérations. Ainsi, le PME permet pour les commerçants, un gain de temps et d'argent dans les opérations.

En effet, le PME permet de réduire les risques de vol, développé des nouveaux marchés, de faciliter la collecte de données de marché. Pour les émetteurs de PME, ce dernier leur permet de diminuer les coûts de gestion de la monnaie manuelle, de combattre les fraudes et de bénéficier de nouvelles sources de revenus.

#### 2.3.2- Inconvénients

-le problème de défaillance technique des terminaux de paiement ou des cartes elles-mêmes ;

-proposer de faibles montants à payer ou à échanger et obliger les utilisateurs à se déplacer pour le recharger ;

-le coût d'utilisation du système devra demeurer inférieur aux coûts des systèmes de paiements actuels ;

-Malgré une concurrence en hausse, beaucoup de sites commerciaux se limitent toujours à accepter un seul porte-monnaie électronique.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### Section 3 : La banque électronique « E-banking »

Le secteur bancaire et financier a connu de profondes mutations, se traduisant notamment par un renforcement important de l'intensité concurrentielle. Alors, les banques doivent trouver des solutions efficaces pour rester compétitive, soit par l'amélioration de la qualité des produits qui adopter aux exigences et aux attentes des consommateurs, soit par la réduction des coûts et de suivre l'accroissement de la concurrence.

L'innovation permet en effet, de lancer de nouveaux produits sur le marché qui peuvent fournir à une banque pionnière une avance à ces concurrentes. Dans ce contexte, l'introduction des technologies d'informations et de communication (internet, téléphone portable), provoque une vague de changements : naissance de E-banking, qui est développée afin de créer une sorte de rapprochement entre les clients et la banque et permet aux institutions financières de mieux les rejoindre et de mieux les servir, en diminuant les charges d'exploitations.

#### 1.3- présentation d'E-banking

##### 1.3.1- Définition

Le concept d'E-banking reflète à l'ensemble des services bancaires délivrés au client via des interfaces électroniques

Le Fédéral Financial Institutions Examination Council (2003) définit les opérations bancaires électroniques en tant que livraison automatisée de produits et de services traditionnels et nouveaux aux clients par voie de transmission électronique interactive<sup>19</sup>.

L'e-banking par définition, Stamoulis (1994) définit la banque électronique ou e-banking comme un canal de distribution et des livraisons des services financiers par voie de communication multimédia, d'une façon globale et moins coûteuse.

Selon Diniz (1994), e-banking est un service fourni par plusieurs banques, il permet aux clients de mener des transactions bancaires à travers l'internet en utilisant un Pc, mobiles.

---

<sup>19</sup>M.KHDIM Mohammed Mehdi. L'adaptation des systèmes d'informations « L'utilisation de l'e-banking dans le contexte Algérien », Mémoire Présenté pour l'obtention de Magister en science de gestion Option « Système d'Information et Communication dans Les Entreprises », Université ABOU BAKR BELKAID TLEMCEM, 2015-2016, P67.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

À partir de ces définitions, il convient de dire que l'e-banking offre d'énormes avantages aux consommateurs en termes de la facilité et coût des transactions.

Effectivement, un client de la banque peut accéder aux comptes, tous les jours, même le Week-end ; voir les bilans directement et savoir la position de chèques, des cartes de crédits, des comptes de placements sur les marchés monétaires ; transférer les comptes entre les comptes ; télécharger des informations directement à travers les relevés, les rapports et aussi par courrier électronique et recevoir et payer les factures en ligne<sup>20</sup>. Pour les investisseurs sur le marché financiers, le e-banking permet au client de bénéficier des conseils boursiers, comparaison des services bancaires, suivre les ordres d'achat et de vente des titres sur le marché.

### 2.3. Les services d'E-Banking

#### 2.3.1. L'Internet Banking

Certains auteurs définissent Internet Banking comme étant des banques traditionnelles qui offrent également la banque en ligne, alors que pour d'autres, ces institutions financières offrent leurs services en ligne et donc sans présence physique<sup>21</sup>.

Internet Banking est un système de banque utilisant l'Internet comme canal de diffusion, dans lequel les clients peuvent exercer des activités bancaires à la maison, par le biais d'Internet. Alors cette méthode offre une gamme complète de services bancaires de pointe en accédant directement au site Web de la banque via un navigateur Internet (soit par PC ou téléphone connecté à Internet)

#### 2.3.2. Guichet automatique bancaire (GAB)

Est un équipement électronique permettant au titulaire d'une carte bancaire de réaliser certaines opérations avec l'absence de personnel de sa banque à tout moment (24 H sur 24 H). L'utilisation d'un GAB permet aux clients de l'établissement propriétaire du GAB, d'effectuer les opérations<sup>22</sup> : le retrait d'argent ; la consultation du solde de ce compte bancaire

---

<sup>20</sup> LAZREG Mohammed, « développement de la monétique en Algérie, réalité et perspectives », thèse de doctorat en sciences de gestion – Université de Tlemcen 2014-2015, P.29.

<sup>21</sup> HAMEL. Hocine, « Conception et réalisation d'une solution Multi-Communications pour la gestion de CCP », Mémoire pour l'obtention du Diplôme de Master de Télécommunication, Université Abou Bekr Belkaid, 2012-2013, page 6.

<sup>22</sup> Idem, page 7.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

ou encore la réalisation d'un virement. Les GAB font aussi fonction de distribution de bille(DAB) pour l'ensemble des porteurs de cartes acceptées par l'appareil.

### 2.3.3. Le M-Banking

L'apparition des téléphones portables et l'évolution des téléphones intelligents (Smartphone) dotées de la connexion Internet et l'application logicielles, permet l'émergence d'une forme récente de téléphonebanking : à savoir le mobile banking.

A cet effet, le M-Banking correspond aux services financiers accessibles depuis un téléphone portable (consultation, gestion, paiement, etc.).

Le Mobile Banking est un moyen de communication utilisant le téléphone portable qui s'est très fortement répandu ces dernières années, pour la réalisation de certains objectifs qui sont les suivants : faciliter l'accès aux services bancaires, réduire les couts de transaction pour les clients dans les zones éloignées et améliorer l'offre et la qualité de services bancaires auprès de la clientèle.

### 2.3.4. WAP Banking

Est un service permettant aux clients d'un opérateur de téléphone mobile d'accéder aux informations de leurs comptes bancaire, via une application logée sur un serveur Web (l'envoi d'information chiffrés depuis le mobile).

Cette technique peut être exercée de deux façons<sup>23</sup> :

-Soit par site Web réparti entre la carte SIM du client et le serveur de la banque ; donc les informations fournies sont envoyées via Internet ver le serveur de la banque qui les traite et renvoie le résultat.

-Soit par site Web centralisé au niveau de la banque,dans ce cas le client avant toute sollicitation de service, établit une connexion Internet entre le serveur web du client et sa carte SIM.

---

<sup>23</sup> HAMEL. Hocine, Op. Cit, page8.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### 2.3.5. SMS Banking

Le SMS Banking est un produit télématique qui combine le SMS et le téléphone mobile<sup>24</sup>. De ce fait, Le client de la banque peuvent gérer son compte, demander des chèquiers, faire des virements, payer des facteurs et d'autres transaction, ou qu'il soit, quand il souhaite, seulement avec l'utilisation de leur téléphone mobile.

### 3.3. L'apport d'E-banking

#### a- L'apport d'E-banking pour l'institution financière<sup>25</sup>

Laconcurrence, la technologie et l'évolution des modes de consommation incitent les banques à s'interroger sur les modalités de la relation avec le client et beaucoup ont intégré aujourd'hui le canal internet. À cet effet les institutions financiers doivent se doter d'une plateforme adéquate qui garantit un niveau de sécurité plus élevé est une confidentialité des renseignements lors des transactions en ligne.

Le Federal Financial Institutions Examination Council (2003) dresse une liste de composantes et de processus sur lesquelles se base le système des opérations électroniques. Elle début par la conception du site Web de la banque, intégré par la suit le système d'authentification, l'administration de réseau, la gestion de sécurité, les applications de commerce électronique et les systèmes d'aide à la décision automatisés. Donc, pour que l'E-Banking fonctionner et réussir, toutes ces compassant et ces processus doit se réunis.

Dans ce contexte,L'E- Banking offre plusieurs avantages pour les institutions financières qui sont les suivants :développer la compétence du personnel de la banque, tissé des réseaux d'alliances efficace, dégagé des gains de productivité,gagner de nouvelle part sur le marché et de reste compétitive ,ainsi l'apparition de la banque électronique a permis de résoudreplusieurs difficulté ausien des banques , en leurs fournissant de nouvelles opportunité, notamment : un nouvel outil de transmission de l'information ; un outil pour véhiculer des transactions bancaires ; un outil efficace pour améliorer la relation avec la clientèle.

---

<sup>24</sup> HAMEL. Hocine, Op. Cit, page8.

<sup>25</sup> Oussama Chencheh, Les déterminants de l'adoption de l'E-banking sur les institutions financiers, mémoire de maitrise, Université du Québec Montréal, 2011, page 31.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

En fin, les bénéfices perçus de la banque en ligne, comme le développement des services, la rapidité, le gain de temps considérable, la facilité des services, la flexibilité et l'échange des informations fiables et sûres etc..... Constituent l'apport des innovations technologiques dans l'information et la communication électronique.

### **b- L'apport d'E-Banking pour le client**

Suit aux nouvelles attentes des clients vis-à-vis les nouvelles technologies mises en place par diverses études, les consommateurs déclarent privilégier la banque à distance pour les opérations courantes, le client, s'ils restent attaché à l'agence, recherchent dans les NTIC un moyen de répondre à leurs attentes en matière de proximité, d'attention et d'intimité dans le conseil.

Aujourd'hui, l'E-banking est devenu un fait de la vie et même une question de suivre pour les banques afin de gagner la confiance de leurs clients, l'e-banking est perçu comme un moyen pratique, sûr et digne de confiance pour effectuer des transactions bancaires. En outre, les banquiers l'utilisent comme un avantage concurrentiel et une méthode pour développer efficacement leurs activités au-delà des barrières géographiques.

En plus, les banques doivent savoir cibler leur marché et le satisfaire, car il s'est avéré que le consommateur, manifeste une plus grande résistance aux changements, plus que qu'il avance en âge. Afin de s'assurer un accès facile et une manipulation simple des opérations bancaires, le client doit, mettre en pratique ses connaissances de base relatives à l'informatique et à Internet.

Le client préfère l'e-banking pour le confort, la vitesse, des services autour de l'horloge et l'accès au compte de toutes les parties du monde, ainsi ce nouveau service permet une disponibilité permanente 24H sur 24H (disparition des contraintes liées aux heures et aux jours d'ouverture des agences bancaires, ou le client peut réaliser ses opérations à n'importe quel moment), une offre transfrontalière (c'est-à-dire l'internet permet aujourd'hui, de réduire l'importance de facteur géographique dans la production de services financiers et l'entretien de relations financières) et de plus en plus de fonctionnalités proposées.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### 3.4. Impact de l'E-Banking sur la relation banque/client

Le secret de la fidélisation se base sur la connaissance du client, de ses besoins ou préférences et sur le stockage de ces données en utilisant les technologies de l'information et de communication et plus précisément l'internet. Dans ce contexte, la technologie joue un rôle important et efficace dans l'amélioration de la relation entre le client et sa banque, cette dernière dispose, de renseignements faibles et en temps réel sur la totalité de ses clients, afin de répondre à leurs besoins dans un bref laps de temps.

En plus, les nouvelles technologies rendent la relation avec les consommateurs plus importante que la part de marché, et afin de maintenir une relation stable et durable basée sur la communication, les banques doivent tenir compte des besoins et des attentes de leurs clients. Enfin l'e-banking rend l'intuition financière et le client indissociable l'un de l'autre<sup>26</sup>.

### 3.5. Les inconvénients d'E-Banking

Comme toutes les autres solutions, l'e-banking n'est pas une solution complétée. En dépit des avantages précités, l'e-banking présente tout-de-même certains inconvénients :

En effet, l'e-banking peut être lent et fastidieux et engendrer des services mal livrés. Dans certains cas, l'e-banking peut aussi nécessiter beaucoup de paperasse pour les procédures d'enregistrement et de mise en place, telles que les documentations et les procurations aux conjoints. Une paperasse qui dépasse largement ce qui est nécessaire pour les rapports sur papier traditionnels. Le problème de l'accessibilité pour les personnes plus âgées concerne les changements au niveau de leur vue, de leur audition et de leur dextérité.

En fin, le développement de la banque et de la finance sur Internet suppose que la clientèle adhère à ce nouveau mode de relation. Or cela ne pourra pas se faire sur la base seule, d'un confort d'utilisation accru pour le client. La notion de confiance intervient. Elle concerne l'assurance qu'ont les parties dans la transaction réalisée, ainsi la confiance inclut aussi la problématique de la vie privée. Un défi à relever reste encore pour les prestataires de services financiers en ligne : celui de la gestion des risques nouveaux dus à l'apparition de cette forme de distribution.

---

<sup>26</sup> Oussama Chanchah, Op. Cit, page35.

## Chapitre 3 : Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique

---

### **Conclusion**

En fin, on peut dire que le monde bancaire a connu une grande évolution et modernisation grâce aux nouvelles technologies, qui permet l'introduction d'une nouvelle forme de monnaie, qui est la monnaie électronique.

Cette monnaie offre plusieurs avantages pour les banques (une bonne gestion, l'amélioration de la qualité de service pour la clientèle), ainsi que pour les utilisateurs (la faciliter, la rapidité, la sécurité et réduire les couts etc.).

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

L'activité bancaire a vu le jour comme conséquence logique du développement économique et sociale des notions.

Actuellement, l'Algérie vit une période de profonde mutation économique, dans toute les secteurs notamment le secteur bancaire. Ces changements sont imposés par l'apparition des nouvelles technologies d'informations et de communication (TIC) qui permet la modernisation et le développement de secteur bancaire.

Le crédit populaire d'Algérie est l'une des principale institutions financières algérienne, non seulement vue l'importance de ses services mais aussi au niveau du rôle qu'il assure dans le crédit extérieure.

En plus, l'un des changements les plus significatif dans le secteur bancaire et le développement des instruments de paiement et l'introduction de la monétique, qui permet la mobilisation de la monnaie scripturale et la mise en place des systèmes de sécurité efficaces. Donc les banques doivent être investir dans ces moyens pour améliorer la qualité de leurs services et de leurs produits.

En fin, pour bien comprendre ces nouveaux moyens de paiement et le comportement des clients bancaires envers ces moyens, ce chapitre est une démonstration de ces moyens de paiement à travers l'une des établissements financière du système bancaire algérien, qui est **le Crédit Populaire d'Algie (CPA)**.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

### Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil CPA

Dans le cadre de réforme et de la modernisation engagé par l'Etat Algérienne dans le système bancaire, chaque banque essaye d'offrir les meilleurs produits et services et facilité les tâche des opérations, afin de mieux satisfaire les besoins de leurs clients. Donc, cette dernière doit suivre certaine stratégie et améliorer ses performances pour pouvoir trouver sa place dans le marché financière et arrive à réaliser ces objectifs.

De ce fait, nous allons présenter, dans cette section l'une des banques en Algérie : qui est le CPA. Elle est composée d'une direction générale située à Alger et des groupes d'exploitation qui se situent dans plusieurs régions du pays (Ghardaïa, Blida, Tizi-Ouzou, etc.), et chacun de ces groupes d'exploitation a des agences qui lui sont liées.

Pour réaliser cette section nous avons basé sur l'utilisation des documents interne de la banque.

#### 1.1. L'historique du CPA

Crée par l'ordonnance numéro 66-366 du 29/12/1966<sup>1</sup> avec un capital de 15 millions de dinars et immatriculé au registre de commerce d'Alger sous le numéro 84 B 803, le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a hérité des activités auparavant par les banques populaires (banques commerciales et industrielle a Alger, Oran), ainsi que d'autres banques étrangères dont : la banque d'Algérie-Mistr, société Marseillaise du crédit, compagnie française de crédit et de banque (CFCB) et la banque populaire d'Arabe.

Son statut lui confère une forme juridique d'une société par action dans le secteur de l'artisanat d'hôtellerie, du tourisme, de la pêche et des professions libérales. Comme il avait le monopôle sur le crédit aux Moudjahidines avec des conditions avantageuses, cette forme de crédit a été annulée en 1973.

---

<sup>1</sup> Document interne de la banque

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

### 1.2. Evolution du CPA

En 1985, le CPA donne naissance à la banque de développement rural (BDL) par cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et 89000 comptes clientèle.

Suite à la promulgation de la loi de l'autonomie des entreprises en 1998 le CPA est devenue une entreprise publique économique par action, dont le capital est propriété exclusive de l'état.

En 1990, l'échelon intermédiaire entre la direction et les agences a été supprimé. Des unités conçues reproduction de la direction général ont été remplacées par des succursales.

En 1992, les structures centrales ont été réorganisées par la création de la direction adjointe (DGA), exploitation, affaire, engagement, développement, administration et moyen. Chaque DGA regroupe plusieurs directions centrales, l'objet de la décentralisation de la décision est d'assurer un meilleur suivi. De nouvelles structures sont apparues.

Au cours de l'année 1995, le CPA a adopté de nouveaux organismes d'exploitation visant à améliorer l'architecture de la banque à une économie de marché. Ainsi les anciennes succursales ont été transformées en groupes d'exploitation afin de créer des périmètres régionaux.

Après avoir satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit (loi 10/90 avril 1990), le CPA a obtenu, le 07 avril 1997 son agrément du conseil de la monnaie et du crédit devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée.

En septembre 2006, le capital de la banque a été augmenté de 4 milliards de dinars pour atteindre 29,3 milliards de dinars sur la décision du conseil de la monnaie et du crédit.

Le capital social de la banque, initialement à 15 millions de dinars, a évolué comme suit<sup>2</sup> :

- ✓ 1966 : 15 millions DA
- ✓ 1983 : 800 millions DAXXX

---

<sup>2</sup> Document interne du CPA.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

- ✓ 1992 : 5,6 milliards DA
- ✓ 1994 : 9,31 milliards DA
- ✓ 1996 : 13,6 milliards DA
- ✓ 2000 : 21,6 milliards DA
- ✓ 2004 : 25,3 milliards DA
- ✓ 2006 : 29,3 milliards DA
- ✓ 2010 : 48 milliards DA

### 1.3. Présentation de l'agence CPA Tizi-Ouzou 120

Faisant partie de l'ensemble des agences du CPA implantées sur le territoire national, l'agence CPA 120 est une agence principale située au boulevard colonel Amirouche, dans le chef-lieu de la commune de Tizi-Ouzou. Elle est créée en 1966 et chargée d'accomplir les opérations couramment traitées par une banque commerciale.

L'agence CPA 120 est dotée d'un comité de crédit présidé par le directeur d'agence et regroupant le sous directeur, les chargés d'études et éventuellement le chef du service exploitation.

Ce comité est chargé de se prononcer sur les demandes de crédits induites par la clientèle.

Le directeur est doté d'un certain pouvoir de décision en matière de financement qui lui est attribué par la direction générale de la banque sous forme de délégation (voir annexe°).

### 1.4. La mission de CPA

Les fonctions principales du CPA sont comme suite :

- La collecte des fonds sous divers formes ;
- Le développement de son fonds de commerce par l'amélioration de la part de marché de la banque dans la région commerciale ;
- Le financement de l'économie ;
- L'intermédiation entre les clients et ses fournisseurs étrangers ;
- Reçoit, étudie, décide et met en place les crédits dans la limite des règles et procédures internes.
- Promouvoir le développement du BTPH, les secteurs de la santé et médicaments, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et le tourisme.....

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

### 1.5. Les produits disponibles auprès du CPA

Le CPA plusieurs produits pour ces clients à savoir :

#### 1.5.1. Pour les particuliers

- Crédit pour l'achat de logements auprès de particuliers ;
- Crédit pour l'achat d'un logement neuf ;
- Crédit pour la réalisation des travaux d'aménagements ;
- Crédit pour la construction ou l'extension d'une maison ;

#### 1.5.2. Pour les entreprises

- Crédit d'investissement ;
- Crédit d'exploitation.

#### 1.5.3. Pour les professionnels

Le CPA finance le secteur medium pour toute installation en cabinet, acquisition ou renouvellement des équipements.

### 1.6. Les valeurs du CPA

Les valeurs du CPA sont présenter par :

#### 1.6.1. Le professionnalisme

Au cœur de la culture de la banque, il est reconnu par ses clients qui leurs donne confiance, la banque les renforce sans cesse par le développement de ses « savoir-faire » et l'échange des expériences.

#### 1.6.2. L'esprit d'équipe

La banque écoute, dialogue, tire profit des différentes analyses, cultive la diversité des talents et des cultures au sein du groupe pour être plus efficace collectivement.

#### 1.6.3. L'innovation

Est l'adaptation d'un changement qui est nouveau pour la banque et pour son environnement immédiat, elle permet la recherche, le développement et lancement de produits nouveau pour anticiper les besoins des clients.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

Le CPA dispose d'un réseau bancaire encadré par quinze groupes d'exploitation répartis sur tout le territoire national. Chaque client bénéficie de la puissance de CPA sur son marché local et de l'étendue de son réseau international de correspondants bancaires étrangers, de premiers rangs.

L'offre de réseau CPA privilégie une relation personnalisée, une qualité d'écoute et une confidentialité intégrale grâce à une offre complète de produits et de services.

### **Section 02 : Les produits monétiques proposés par le CPA de Tizi-Ouzou agence 120.**

Le CPA comme toute autre banque cherche à atteindre son objectif principal qui est la satisfaction de la clientèle et cela à travers l'ensemble des produits qu'elle lui propose. De ce fait, il sera traité dans cette présente section les produits monétiques proposés par le CPA de Tizi-Ouzou agence 120.

Pour élaborer cette section nous avons fait appel aux documents internes de la banque ainsi que le questionnaire utilisé par interview direct auprès des clients détenteurs de la carte interbancaire(CIB).

#### **2.1. Les différents instruments de paiement existants en CPA**

Le CPA propose à sa clientèle des cartes domestiques et des cartes internationales tel que : carte CPA/CIB, carte CPA/VISA et la carte CORPOR@TE/CORPOR@TE+

##### **2.1.1. La carte CPA/CIB**

Cette carte a été instaurée sur le marché algérien en 1990 avec le CPA. Sous forme d'un support d'identification délivrée par la banque à son client pour permettre de remplacer la monnaie et le chèque dans le règlement de ses achats.

La carte CIB, est l'un des produits monétiques commercialisés par le CPA, proposées par les agences à une catégorie de clientèle ciblée, pour permettre de faire des retraits, des paiements de proximité et à distance à tout moment (24h/24,7 jour/7). Via des distributeurs automatiques de paiement et le TPE.

En effet, pour bénéficier de cette carte, il faut ouvrir un compte particulier en dinars et souscrire un contrat en vue d'approuver les conditions liées à l'utilisation de cette carte.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

### 2.1.2. Type de la carte CIB

Le CPA vous offre deux types de cartes CIB :

- Carte interbancaire classic.
- Carte interbancaire gold.

#### 2.1.2.1. Carte interbancaire classic (carte bleue)

C'est une carte de couleur bleue avec une puce, proposée à la clientèle (client salarié) au revenu inférieur à 50 000DA par mois.

Ce type de carte offre à son titulaire un plafond de retrait de 80% par mois du salaire déclaré dans le contrat.

#### 2.1.2.2. Carte interbancaire gold (carte dorée)

Une carte de couleur doré, proposée à une clientèle revenu supérieur à 50 000DA, son plafond de retrait est de 80% par mois du salaire mentionné sur le contrat souscrit au départ.

Ces deux cartes interbancaires (classic et gold) ont une durée de vie de deux ans renouvelable automatiquement.

### 2.1.3. Les caractéristiques de la carte CIB

- **Simplicité** : les cartes du CPA (Classic et Gold) sont utilisables pour les opérations de paiement, à travers le territoire national auprès des commerçants acceptants dotés de Terminal de Paiement Electronique (TPE), et auprès de Distributeur Automatique de Billet (DAB) pour les opérations de retrait.
- **Sécurité** : la carte est protégée par un code secret, que le titulaire devrait conserver précieusement.  
En cas de perte ou de vol de la carte, une opposition devrait immédiatement être faite.  
A compter de ce moment, plus aucunes transactions par carte ne sera possible, jusqu'à renouvellement.
- **Commodité** : c'est moyen pratique pour éviter de transporter du liquide sur soi.
- **Rapidité** : les retraits et paiements s'effectuent en quelques secondes, et cela en toutes sécurité.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

- **Disponibilité** : des distributeurs automatiques ont été installés pour être utilisés à tout moment 24h/24.
- **Les frais de confection de ces cartes** : sont de 350 DA HT par an (pour la carte CPA/CIB Classic). et 600 DA HT par an (pour la carte CPA/CIB Gold).

### 2.1.4. Les mesures de sécurité

Au cours de l'utilisation de la carte CPA/CIB, son porteur peut se trouver devant soit, la défectuosité de la carte ou à des incidents liés au fonctionnement du compte :

#### 2.1.4.1. Si la carte est défectueuse

Lorsque la carte est retenue par le DAB, l'agence affiliée procède au remplacement de la carte dans les normes et les conditions requises. Mais en cas du vol ou de perte, la carte ne sera pas restituée à son porteur.

#### 2.1.4.2. Fonctionnement du compte

Le porteur qui affecte des retraits par sa carte CPA/CIB sur son compte débiteur doit être assimilé à l'émission de chèque sans provisions.

Dans ce cas la, cette carte fera l'objet d'une opposition à l'initiative de l'établissement émetteur à fin d'empêcher toute utilisation abusive de carte au niveau des DAB.

#### 2.1.4.3. Son mode de fonctionnement

Le titulaire de la carte CPA/CIB a la possibilité de disposer des distributeurs de billet en espèce, ce qui est peu rentable pour l'agence émettrice pour pouvoir couvrir tous les coûts d'acquisitions de ce matériel ainsi qu'aux frais générés par sa gestion et son entretien.

### 2.1.5. Les insuffisances de ce projet

- La fermeture des réseaux après les heures du travail et pendant le week-end ;
- Les pannes fréquentes et longues des DAB ;
- L'absence presque totale d'effort de marketing pour faire connaître ce nouveau produit ;
- Les publicités utilisées pour promouvoir ce produit se limitent aux calendriers de fin d'années.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

La nouveauté dans la carte CPA/CIB confectionnée par la SATIM réside dans le fait qu'elle a comme réseaux d'accepter en plus des DAB-CPA tous les autres distributeurs affiliés à la SATIM installés au niveau des confrères interbancaires..

### 2.1.2. La carte internationale CPA/VISA

C'est est une carte qui est destinée aux clients titulaire de compte devises, elle permet à ces derniers d'effectuer des retraits en espèce, cerégler les achats de biens et services auprès des commerçants affiliés au réseau VISA international, sur le territoire national, elle permet aux titulaires le règlement de biens et services auprès des magasins sous douanes affiliés au réseau VISA international établis à l'intérieur du territoire algérien.

#### 2.1.2.2. Type de carte CPA/VISA

Le CPA vous offre deux types de carte :

- La carte CPA/VISA Gold
- La carte CPA/VISA Classic.

#### ❖ **Les avantages de la carte CPA/VISA Gold.**

- **La disponibilité :** avec la carte CPA/VISA Gold, il est possible d'effectuer toutes les opérations de retraits auprès de 940 000 Distributeurs de Billets répartis à travers le monde. Et faire tous les achats et dépenses auprès de 24 millions de commerçants affiliés au réseau VISA international.
- **La sécurité :** la carte CPA/VISA Gold est conforme aux exigences internationales de sécurité. Un code confidentiel strictement personnel sera émis au client, permettra de valider toutes les opérations.
- **Le confort :** La carte CPA/VISA Gold facilite les opérations partout dans le monde, elle simplifie aussi la gestion de budget à travers des plafonds de retraits et de paiements personnalisés .Ainsi, La carte internationale de retrait et de paiement déclenche une consultation du solde des comptes avant chaque transaction. Ainsi qu'elle assure le client de ne pas dépenser que ce qu'il a réellement sur son compte.
- **La souplesse :** La carte CPA/VISA Gold sera remplacée dans un délai maximal de 03 jours dans n'importe quel endroit dans le monde.et en cas de vol ou de perte, à la demande assistance en appelant immédiatement le numéro VISA. La carte CPA/VISA Gold sera remplacée dans le monde.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

### ❖ Les avantages de la carte CPA/VISA Classique

- **La disponibilité :** Voyage en toute autonomie : la carte CPA/VISA Classique donne un libre accès à plus de 24 millions de commerçants affiliés au réseau « VISA International » à travers le monde qui en ouvrant les portes pour effectuer les achats en toute sérénité. Aussi, la carte CPA/VISA Classique le client dispose de son argent chaque jour et partout sur plus de 940 000 distributeurs de billets.
- **La sécurité :** Le code confidentiel strictement personnel assure une entière confidentialité pour toutes les opérations de retraits et paiements effectuées avec la carte « CPA/VISA Classique ». la carte est conforme aux normes de sécurité internationales.
- **Le confort :** La carte CPA/VISA Classique permet une gestion sécurisée des comptes puisque ces dernières sont consultées à chaque opération.

### 2.1.3. La carte CORPOR@TE/CORPOR@TE+

#### 2.1.3.1. Présentation de la carte CORPOR@TE/CORPOR@TE+

La carte « CORPOR@TE/CORPOR@TE+ » est une carte interbancaire de débit immédiat, de paiement et de retrait à usage national.<sup>3</sup> Qui permet :

- Le paiement auprès des commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire (dotés de TPE) ;
- Le paiement en ligne auprès des web marchand affiliés au réseau monétique interbancaire ;
- Le retrait auprès des DAB/GAB.

---

<sup>3</sup> Document interne du CPA.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

Image N°06 : carte CORPOR@TE/CORPOR@TE+



Source : [www.bna.dz](http://www.bna.dz)

### 2.1.3.2. Les caractéristiques de la carte Corpor@te

- Nominative ;
- Adossée à un compte courant en dinars ;
- Durée de validité de 3 ans ;
- Plafonds définis par le titulaire du compte.

### 2.1.3.3. Les conditions d'octroi de la carte corpor@te

- Avoir la qualité d'une personne physique ou morale, exerçant une activité commerciale, professionnelle, industrielle ou de prestation de service.
- Etre détenteur d'un compte courant en dinars ;
- Signature d'un contrat entre la banque et le titulaire du compte (l'entreprise) ;
- Signature d'un contrat entre la banque et le porteur de la carte.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

### 2.1.3.4. Les plafonds de paiement et de retrait de la carte corpor@te /Corpor@te+

**Tableau N°04 : Les plafonds de paiement et de retrait de la carte corpor@te /Corpor@te+**

	Carte Corpor@te	Carte Corpor@te+
Plafond mensuel « retrait »	Max 50 000 DA	Max 80 000 DA
Plafond mensuel « paiement »	Max 300 000 DA	Max 999 999 DA

### 2.1.3.5. Les tarifications appliquée a la carte corpor@te

- Carte Corpor@te :1 000/an
- Carte Corpor@te+ :1 500/an

### 2.1.3.6. Les commissions appliquées sur la carte CORPOR@TE/CORPOR@TE+

Les commissions transactionnelles prélevées sont les mêmes que celles appliquées sur les cartes CPA/CIB (Classique et Gold).

### 2.1.3.7. Les avantages de la carte CORPOR@TE/CORPOR@TE+

#### ❖ Utilité

- Véritable outil de rationalisation des dépenses de l'entreprise
- La carte CORPOR@TE/CORPOR@TE+offre aux entreprises le contrôle et l'analyse ;
- La rationalisation de l'ensemble des dépenses cartes des collaborateurs
- L'outil de reporting adapté aux besoins des entreprises
- Permet de consolider toutes les dépenses cartes des collaborateurs et d'en assurer un reporting détaillé.

#### ❖ Simplicité

- Donne la possibilité d'organiser une gestion optimisée des dépenses
- La fonction retrait est optionnelle et paramétrable.

#### ❖ Sécurité

- Un moyen de paiement sure ;

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

- Diminution de la gestion d'espèces dans le cadre de l'activité professionnelle ;
- Traçabilité des transactions ;
- Contrôler la délégation des dépenses des employés,
- Possibilité de plafonner les retraits et les paiements.<sup>4</sup>

### 2.2. Les nouveaux produits monétiques

Le CPA offre à sa clientèle des cartes comme elle offre des services tel que :E-Paiement,E-Banking et le service e-CP@ou bien SMS CPA CARDS

#### 2.2.1. E-Paiement

Dans le cadre de l'enrichissement de l'offre des produits monétiques et la diversification des canaux de distribution.CPA a mis en place un nouveau système de paiement sur internet dénommé « E-Paiement ».

Ce service permet au détenteur de la carte CIB « web acheteur »de procéder au paiement en ligne de ses achats de biens et services effectués des commerçants et autres prestataires adhérents à ce mode de règlement « web marchand ».

Ce service est assuré d'une manière permanente, à savoir (7 jour/7) et (24heure/24).

##### 2.2.1.1. Les intervenants d'E-Paiement

- SATIM : le prestataire de service de paiement.
- La banque acquéreur : la banque domiciliataire du « web marchand ».
- La banque émetteur : la banque émettrice de la carte CIB domiciliataire du client adhérent.
- Le commerçant : le « web marchand ».
- Le client : le « web acheteur ».

Le « web commerçant »est lié également au service par un contrat d'adhésion régissant la relation banque/commerçant.

Le « web acheteur »adhère au service « E-Paiement »par la signature d'un contrat et la réception d'un code confidentiel spécial autre que celui réservé aux retraits.

---

<sup>4</sup> Document interne du CPA.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

### 2.2.1.2 Modalités et procédures de gestion du service « E-Paiement »

#### ❖ Concernant le client (web acheteur)

L'adhésion prend effet à la signature, par le client et la banque de la demande d'adhésion à ce service, établi en double formulaire, le premier formulaire est conservé par la banque dans le dossier du client tandis que le deuxième est remis. La signature du formulaire signifie acceptation par le client des conditions particulières relatives aux prestations « E-Paiement ».

#### ❖ Concernant le commerçant/prestataire (web marchand)

L'adhésion du commerçant/prestataire à ce service est matérialisée par la signature d'un « contrat d'adhésion au service de paiement en ligne par carte interbancaire CIB » avec la banque. Ce contrat a pour objet les droits et obligations de la banque et du commerçant/prestataire dans le cadre de la mise en place de ce service.

### 2.2.1.3. Les avantages de service d'E-Paiement

#### ❖ Pour le client

- ✓ Offre un nouveau canal de paiement en ligne pour l'achat des biens et/ou des services,
- ✓ Effectuer des achats en ligne sur des sites marchands (billets d'avion, recharges téléphoniques,...)
- ✓ Effectuer des paiements de factures en ligne (abonnement téléphoniques, ADSL, Eau,...) ;
- ✓ Souscrire des abonnements et consultation d'archives en ligne (quotidiens nationaux,...) ;
- ✓ Disponibilité du service à tout moment 24H/24 et 7J/7

#### ❖ Pour le commerçant

- ✓ Offrir d'un nouveau canal de vente aux commerçants, via son site web, intégré à la plate-forme technique de paiement en ligne par carte CIB.
- ✓ Mis à profit du site web du commerçant (site marchand) pour vendre les services et accepter des règlements d'achat par carte CIB dans un cadre pratique et fortement sécurisé ;
- ✓ Garantie de perception de paiement au commerçant dès la délivrance de l'autorisation ;

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

- ✓ Développement de son chiffre d'affaires ;
- ✓ Consultation et suivi centralisés en temps réel des transactions acceptées ou refusées sur leurs sites web ;
- ✓ Mise a profit du site web du commerçant (site marchand) pour vendre les services et accepter des règlements d'achats par carte CIB dans un cadre pratique et fortement sécurisé ;
- ✓ Garantie de perception de paiement au commerçant des la délivrance de l'autorisation ;
- ✓ Fait évoluer son commerce et son chiffre d'affaires ;
- ✓ Consultation et suivi centralisés en temps réel des transactions acceptées ou refusées sur leurs sites web.

### 2.2.2. E-Banking

Le CPA à décidé d'enrichir sa gamme de service en introduisant une nouvelle prestation en direction de sa clientèle qui aura à sa disposition un service de banque à distance appelé E-Banking lui permettant de réaliser à distance et rapidement des opérations bancaires sans se présenter au niveau des guichets de la banque.

De façon générale, l'E-Banking est un service de banque à distance par lequel la banque met à la disposition de sa clientèle de multiples canaux de distribution (internet, fax, voie vocale et SMS à l'effet d'accéder aux informations relatives à ses comptes. Ce service est assuré d'une manière permanente à savoir 7J/7 et 24H/24, les prestations couverts par ce service portent principalement sur la consultation des soldes et l'envoi des historiques des comptes.

#### 2.2.2.1. Périmètre du service « E-Banking »

Le service « E-Banking » consiste en la fourniture d'informations sur les comptes ouverts par la clientèle sur les livres de la banque auprès de ses différents guichets, en l'occurrence :

- La consultation des soldes à un instant donné (prise de connaissance de la position du solde des comptes pour les quels des abonnements ont été souscrits) ;

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

- La consultation et le téléchargement des mouvements (prise de connaissance des mouvements au débit et/ou au crédit enregistrés sur les comptes faisant l'objet d'abonnement au service internet) ;
- L'envoi de relevés de comptes par fax selon la périodicité prévue contractuellement ;
- La communication du solde du (des)compte(s)par :
  - ✓ Envoi de SMS selon la périodicité retenue lors de la souscription de l'abonnement au service SMS ;
  - ✓ Voie vocale à la demande du client abonné au service vocal et à tout moment.

### 2.2.2.2. Durée de l'abonnement

- L'abonnement est conclu pour une durée d'une année et prend effet à savoir à compter de la signature du contrat d'adhésion par les deux parties au contrat ;
- La durée ci-dessus est renouvelable pour la même période par tacite reconduction sauf décision de résiliation dûment notifiée par le client qui doit en informer son agence un mois avant l'échéance du contrat d'abonnement.

### 2.2.2.3. Périodicité des prélèvements

Les frais d'abonnement au service « E-Banking » s'appliquent à compter de la date de signature du contrat ou de son renouvellement conformément aux dispositions contenues au lettre commune.

Le prélèvement des commissions afférentes à ces prestations est effectué :

- Trimestriellement, lorsque l'abonné est une personne physique titulaire d'un compte particulier. Dans ce cas, le prélèvement est opéré au début de chaque trimestre par l'application du trimestre mobile ;
- Annuellement, lorsque l'abonné est une personne physique titulaire d'un compte courant ou une personne morale. Dans ce cas, le prélèvement est opéré au début de chaque année par l'application de l'année mobile.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

### 2.2.3. Le service e-CP@

#### 2.2.3.1. Présentation du service « e-CP@ » ou « SMS CPA CARDS »

Le « e-CP@ » OU « SMS CPA CARDS » est un service de banque à distance par lequel la banque met à la disposition de sa clientèle un service d'émission de SMS (short message service) informatifs, au profil des porteurs de cartes bancaire (CPA, VISA, ...) via des services SMS hébergés par des prestataires externes. Ces SMS informatifs portent sur des messages relatifs aux statuts de la carte, l'activité transactionnelle ainsi que des messages publicitaires.

Le service « e-CP@ » ou « SMS CPA CARDS » est un service assuré par la banque via les prestataires techniques hébergeant la solution SMS et les trois opérateurs télécoms : MOBILIS, DJEZZY, OOREDOO.

#### 2.2.3.2 Les avantages du service e-CP@

##### ❖ Les avantages du service e-CP@ pour les porteurs de cartes CIB Classique et Gold

- Fiabilité et confort ;
- Disponibilité du service à tout moment (24h/24 et 7 jours/7) ;
- Effectuez des achats en ligne sur des sites marchands (billets d'avion, recharges téléphoniques, ...)
- Souscription des abonnements et consultation d'archives en ligne (quotidiens nationaux) ;
- Paiements en ligne de factures (abonnement téléphonique, ADSL, eau, ...).

##### ❖ Les avantages du service e-CP@ pour les commerçants

- Un nouveau canal de vente, via votre site web, intégré à la plate forme technique de paiement en ligne par la carte CIB ;
- Mise à profit de votre site web (site marchand) pour vendre les services et accepter des règlements d'achat par carte CIB dans un cadre pratique et fortement sécurisé ;
- Garantie de perception des paiements dès la délivrance de l'autorisation ;
- Délais de crédit du compte (compensation) accélérés ;
- Accroît votre chiffre d'affaires ;

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

- Consultation et suivi en temps réel des transactions acceptées ou refusées sur votre site web ;
- Remboursement des achats en ligne via le même canal.

Alors ce service de e-CP@ permet de maintenir votre carte, vous permet de régler vos achats et factures via internet.

### **2.2.3.3. Bénéficiaires et l'entrée en vigueur a ce service « e-CP@ »**

Les clients particuliers remplissant les conditions suivantes peuvent bénéficier de ce service :

- ✓ Etre détenteur d'une carte bancaire délivrée par le CPA adossée au compte Dinars ou Devices du client ouvert auprès de la banque ;
- ✓ Introduire une demande d'adhésion relative à la prestation « SMS CPA CARDS ».

L'adhésion prend effet des que le client et la banque signent, en double exemplaire la demande d'adhésion au service « SMS CPA CARDS ».

Toutefois, l'activation du service n'intervient qu'après la réception d'un message informatif sur le téléphone mobile du client.

### **2.2.3.4. Modifications du numéro de téléphone et résiliation du service « e-CP@ »**

Le client peut demander la modification ou la résiliation de son numéro de téléphone ou bien son adhésion au service « e-CP@ », pour cela il notifie la demande de résiliation à son agence suivant un formulaire.

### **2.2.3.5. Prélèvement des frais d'abonnement**

Le traitement comptable des opérations de prélèvement des frais d'adhésion au service « e-CP@ », appliquées selon les conditions générales de banque, est pris en charge par la direction de la monétique en vue de son intégration dans le traitement global du traitement de fin de journée effectué par la direction de la monétique.

Les frais d'adhésion à ce service s'appliquent à compter de la date de signature de la demande d'adhésion conformément aux conditions générales de banque. Les prélèvements des frais d'abonnement afférents à ce service sont effectués mensuellement.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

### **Section 03 : Analyse de l'impact de la mise en place d'une carte interbancaire sur la satisfaction des clients du CPA de Tizi-Ouzou agence 120**

En 1989, le CPA a introduit, en tant que première banque en Algérie, les cartes bancaires et les premiers distributeurs de billets automatiques(DAB), posant ainsi un jalon décisif sur la voie de la modernisation.

Dans cette section, nous avons analysé l'impact de la mise en place d'une carte interbancaire sur la satisfaction des clients au sein du CPA de Tizi-Ouzou agence 120.

Les résultats de cette section sont obtenus à partir du questionnaire réalisé auprès d'un échantillon de clients estimé à 60 personnes questionnées.

#### **1. Elaboration du questionnaire**

Dans notre étude, nous avons opté un questionnaire qui sera adressé aux porteurs de la carte interbancaire(CIB) au niveau d'agence de banque CPA de Tizi-Ouzou qui réaliser durant la fin de l'année 2018 (moins de novembre), ainsi nous avons utilisé le questionnaire par interview direct auprès de chaque client. Nous avons jugé que cette méthode soit la plus adéquate et la plus efficace pour notre étude sur le terrain, vu la taille de l'échantillon de 30 clients du CPA de Tizi-Ouzou agence 120, et la possibilité de bénéficier d'un contrat direct avec les clients détenteurs de la carte interbancaire(CIB)

#### **1.1. Questionnaire réalisé avec un échantillon de clientèle du CPA de Tizi-Ouzou agence 120**

Nous avons présenté ci-dessus les résultats obtenus lors de l'élaboration de notre questionnaire.

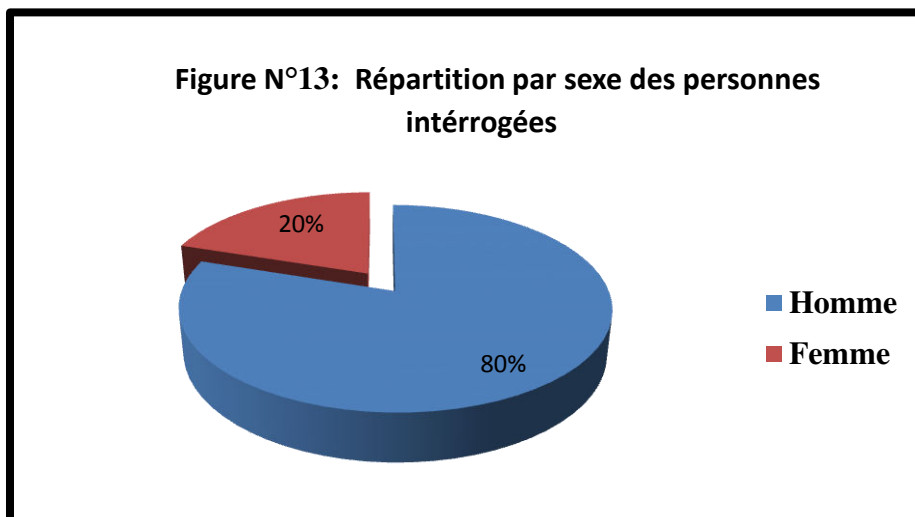
Nous avons analysé chaque question à part et présenter les donnés que nous avons eues sous forme de graphes.

**La répartition de l'enquête :** selon le sexe, la catégorie d'âge et la catégorie socio professionnelle

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

- **La répartition de l'enquête par sexe**

Ce graph montre le sexe des personnes interrogées (Hommes ou Femmes)

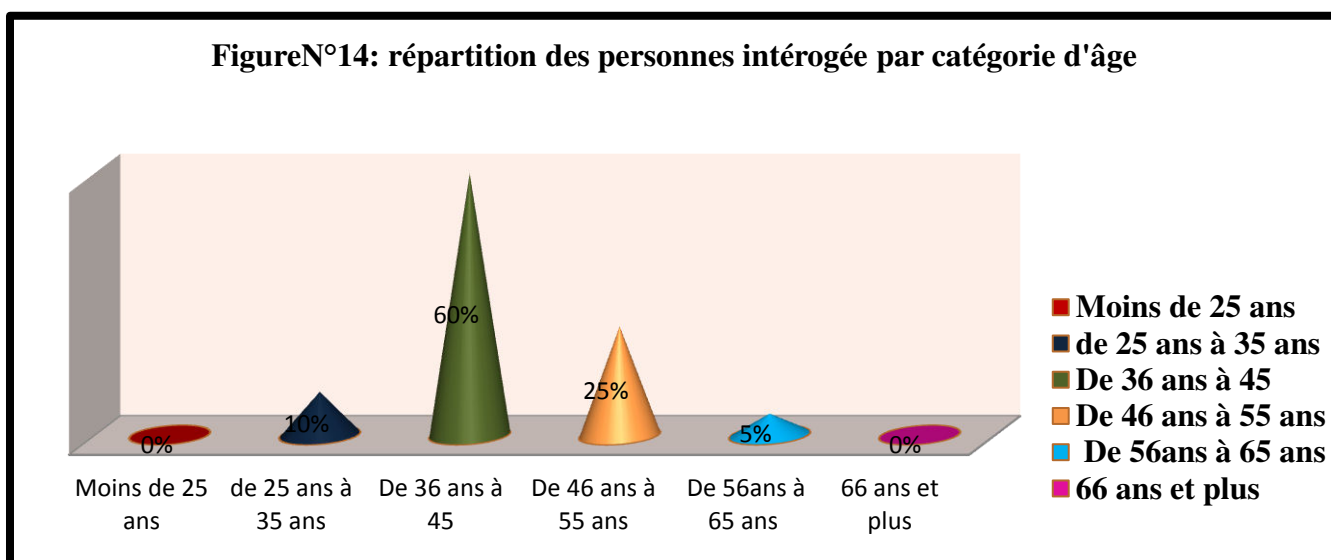


Source : Réalisé à partir des données de l'enquête de terrain

D'après la figure, nous remarquons que plus de la moitié des personnes interrogées sont des hommes 80% (24 personnes) et le reste sont des femmes 20% (6 personnes), cela veut dire que le nombre des femmes interrogées est faible par rapport aux hommes.

- **Répartition de l'enquête par catégorie d'âge**

Le raison de la réalisation de ce graph et de s'avoir l'âge des clients interrogés



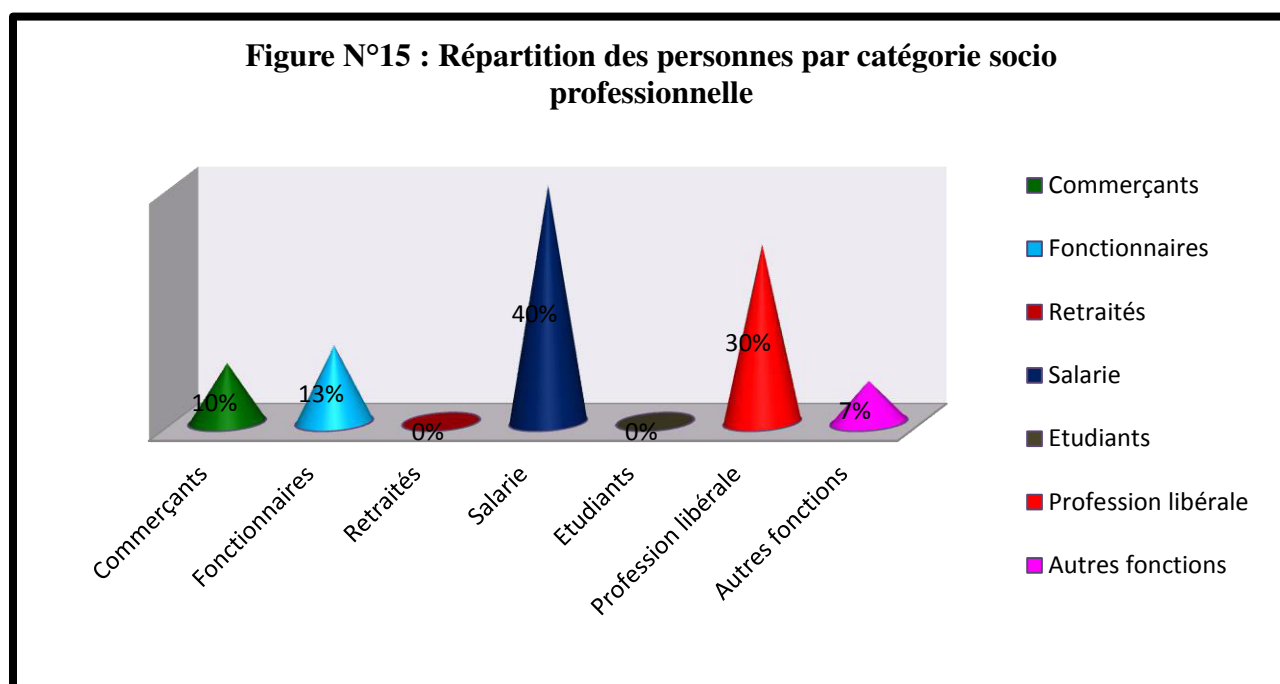
Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

Le tableau nous montre que 60% (18 personnes) qui ont répondu au questionnaire sont des personnes qui ont un âge compris entre 36 ans et 45 ans, suivi par les personnes qui ont un âge compris entre 46 ans et 55 ans avec un taux de 25% (6 personnes).

- **Répartition de l'enquête par catégorie socio professionnelle**

Pour la répartition des personnes interrogées selon la catégorie de la fonction, nous nous sommes basés sur leurs réponses des clients et le résultat de cette question est présenté dans la figure N°

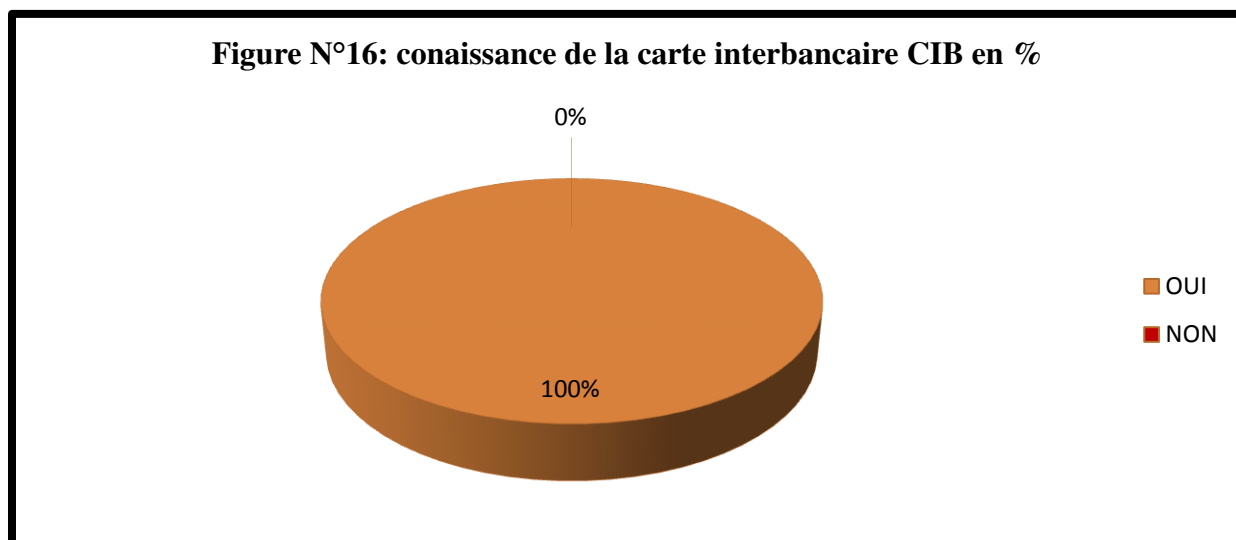


**Source :** Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

A partir de la figure, nous remarquons que la majorité ayant répondu au questionnaire sont des salariés avec un score de 40% (12 personnes) et de professions libérales 30%, suivis par les fonctionnaires 13%, les commerçants 10% et après viennent les autres fonctions avec un taux de 7%.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

**Q1. Avez-vous entendu parler de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB ?**



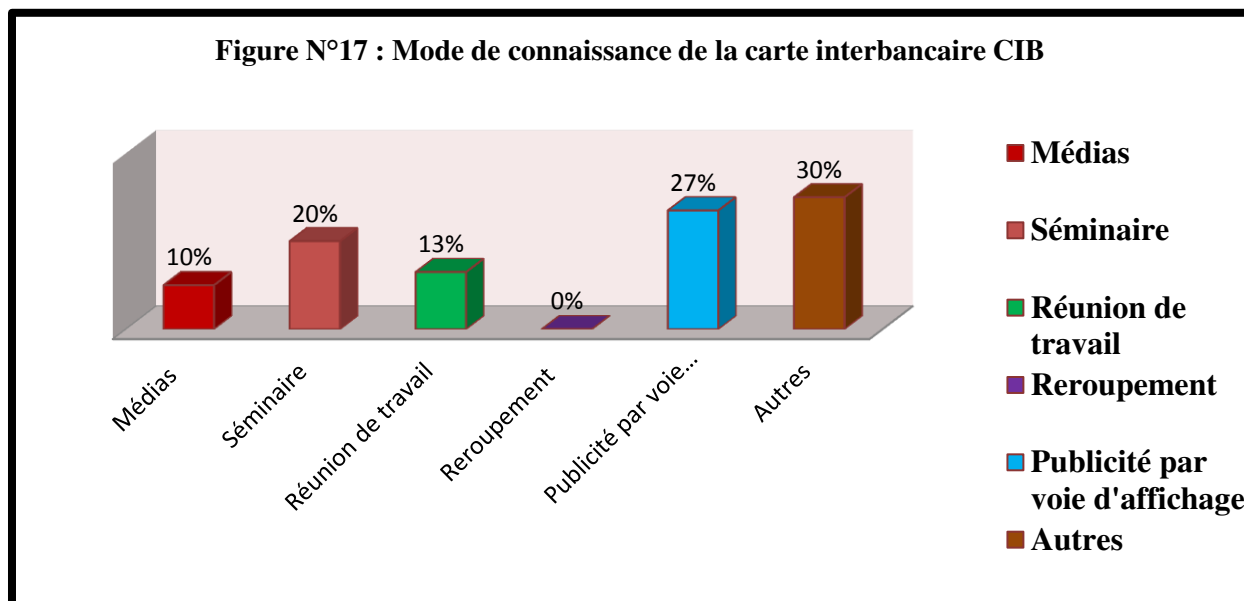
**Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain**

Le résultat de la première question montre que toutes les personnes interrogées ont eu connaissance de l'existence de la carte interbancaire CIB (le taux étant alors de 100%). Le réseau de la connaissance des clients interrogées de ce produit bancaire, c'est que le questionnaire distribuer a été destiner aux personnes se trouvent à l'intérieure d'une agence bancaire.

Cela veut dire, que les clients du CPA sont bien informés du nouveau produit émis par la banque, à cause de la relation d'affinité qui est existé entre le client et le personnel de la banque. En plus il y a d'autre moyen d'information de la clientèle a l'intérieure de l'agence comme l'affichage et dépliants.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

### Q2. Si oui, en quelle circonstance ?



**Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain**

Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

Selon le résultat de la deuxième question la communication par contact avec plusieurs personnes semble être le meilleur moyen d'information, qui permet une large diffusion de celle-ci à tous les niveaux. A partir de cela, 30% des personnes interrogées ayant été informé par la baie de banquiers, amis et collègues.

Un score de 27% des personnes interrogée ayant pris connaissance de ce produit par la publicité (voie d'affichage) comme l'image, schéma, annonce ou accroche et le rédactionnel.

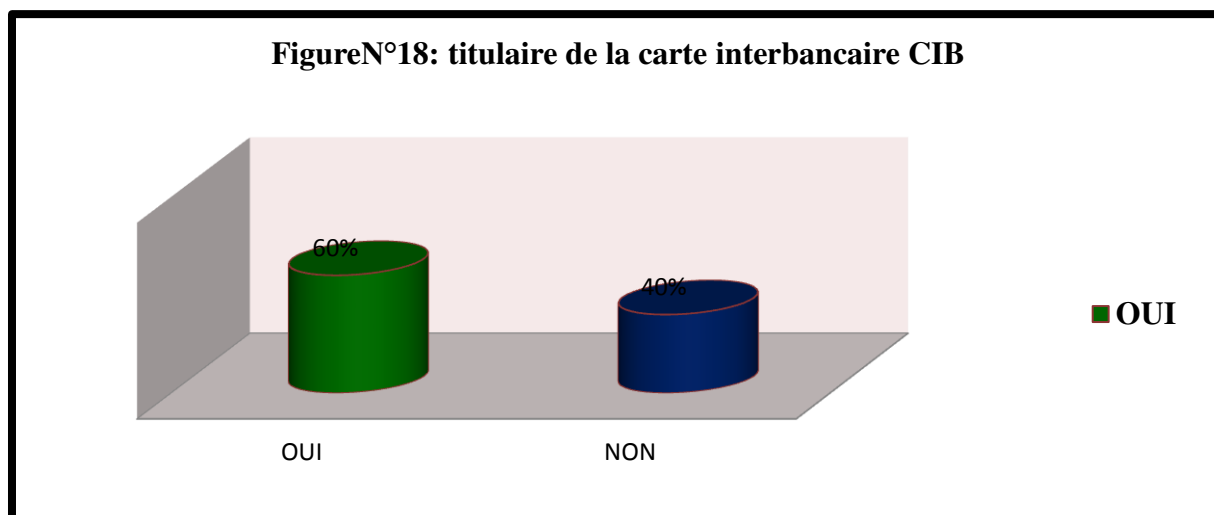
Les séminaires avec un taux 20% qui permettent de communiquer et d'échanger des informations relatives aux nouveautés dans les domaines de la vie économique et sociale (discuter des expériences).

D'agissant des réunions de travail, 13% des clients questionnai ont connaissance de la carte CIB lors de ces séances de travail. Et, le score le plus faible soit 10% est celui des personnes informées par voie de média ordinaire.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

En fin, on peut dire que les client de la banque s'intéressent peu aux supports écrits mais préfèrent questionner le personnel de guichet et le chargé d'étude pour être bien informées.

### Q3. Etes-vous détenteur de la carte interbancaire CIB ?



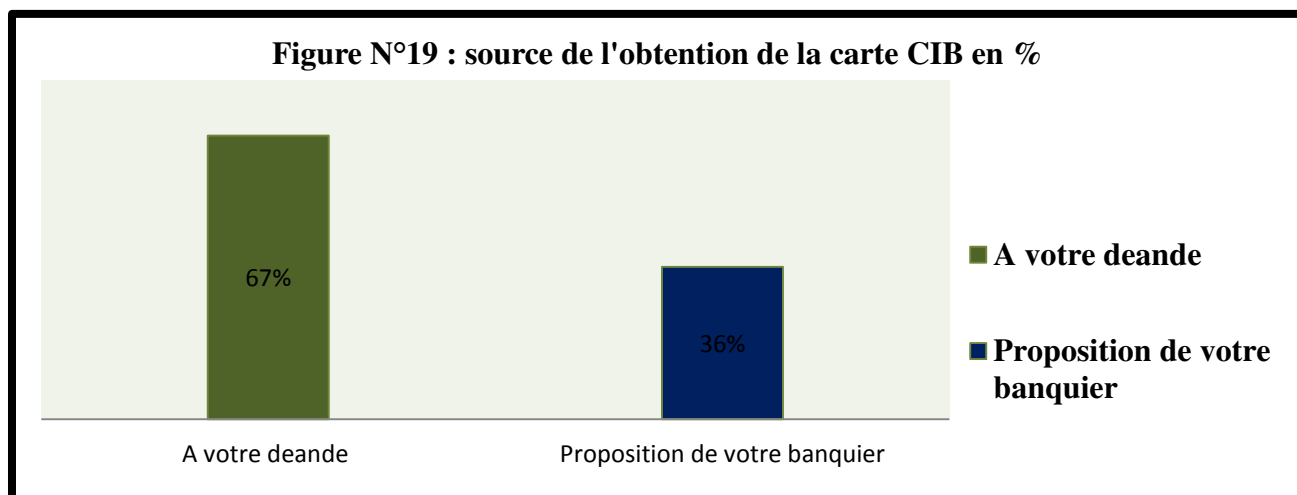
**Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain**

La majorité des personnes interrogées sont porteurs de la carte interbancaire CIB avec un scores de 60% et le reste non (c'est-à-dire 40%). La banque essaye toujours de diversifier et développé cette carte depuis son lancement mais leur utilisation reste insuffisante parce que beaucoup des clients ont n'a pas de confiance envers ce produit ainsi ces coûts élevés par rapport aux autre moyens (le chèque, le cash ...).

### Q4. Si non, pourquoi vous n'avez pas une carte ?

Un score de 40 % des personnes questionnées ne sont pas détenteurs de la carte interbancaire CIB. Selon lui Les cause qui leurs poussent à refuser ce produit sont plusieurs : le manque de confiance envers la carte CIB, peur des pannes et des incidents techniques, hausse des frais des transactions et le manque d'infrastructure. En plus de ces raisons, le principe cause de non utilisation de la carte interbancaire CIB est de cause personnelle, c'est-à-dire de cause liée au manque de la culture électronique (peur de la technologie).

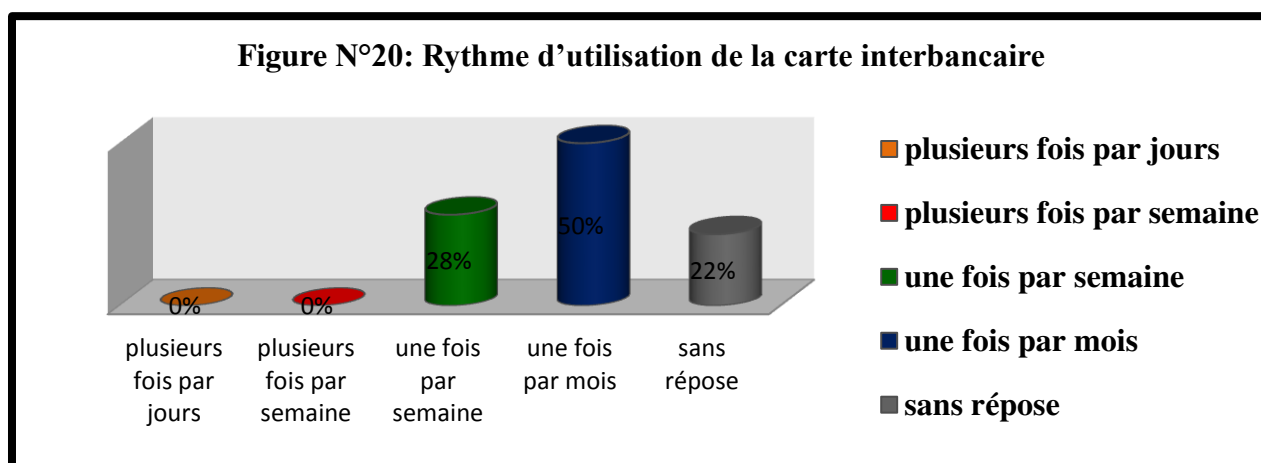
### Q5. Comment Avez-vous obtenu votre carte ?



Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

Le dépouillement de la question N°6 nous montre que : 67%( 12 personnes) des porteurs de la carte interbancaire sont des personnes qui ont bénéficié de ce produit à leur demande (généralement sont des salariés et des fonctionnaires), cette catégorie de la clientèle elle est motivée pour l'adaptation de la carte, leur besoin marche avec l'évolution de la technologie et elle cherche toujours à faciliter leur transaction par l'utilisation de nouveaux moyens de paiement. Le reste de la clientèle 33% (6 personnes) qui ont bénéficié de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB à leurs demandes sont des clients constitués essentiellement de fonctionnaires et commerçants.

### Q6. Avec quelle fréquence utiliseriez-vous la carte interbancaire ?

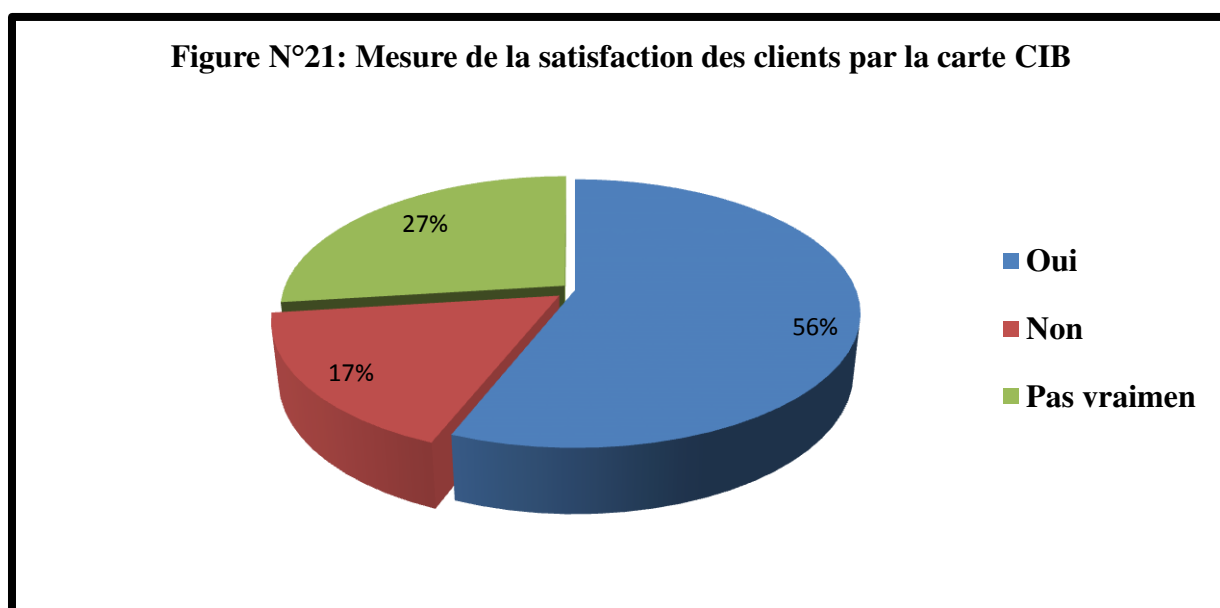


Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

50% des clients interrogés utilisent la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB une fois par mois soit une moyenne de quatre fois par mois ce qui implique en règle générale l'obligation de mise à jour des comptes bancaires des clients qui doivent alimenter leurs comptes soit par versement au guichet car les seuils sont fixés et plafonnés pour chaque opération de retrait auprès des distributeurs automatiques de billets (DAB), soit que des virements ou mises à disposition leur soient versés en compte, s'ils s'agit de commerçants dont 28% des personnes interrogées utilisent la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB une fois par semaine. Il s'agit apparemment de fonctionnaires et de salariés. 22% de personnes interrogées sont sans opinion à propos de la fréquence d'utilisation de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB. Les comptes sont continuellement en mouvement donc continuellement alimentés.

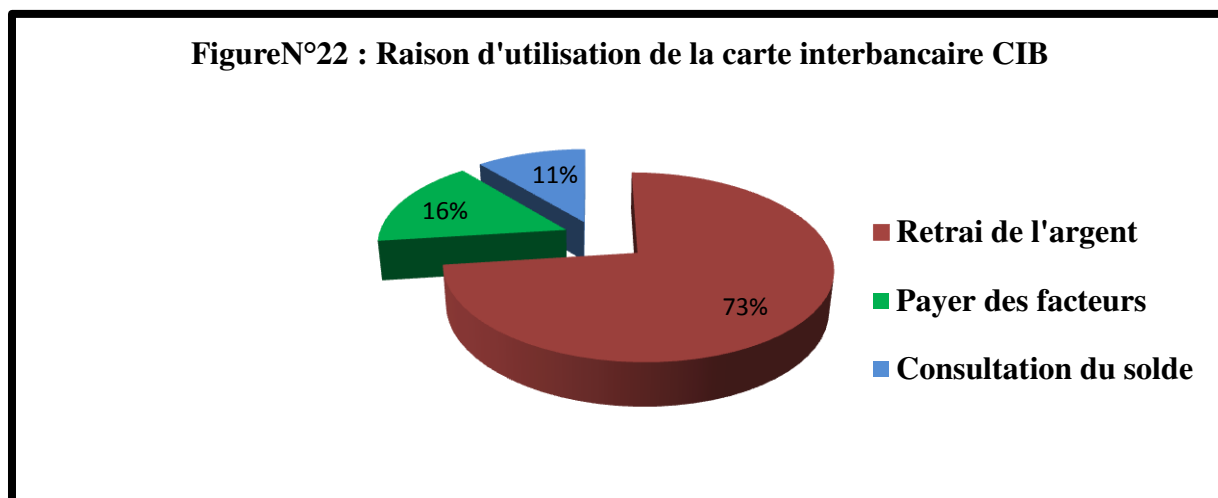
### Q7. Etes-vous satisfait par cette modalité de paiement ?



Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

On constate que plus de 56% de l'échantillon étudié est satisfait par la carte interbancaire CIB (ce produit arrive à satisfaire leurs besoins). Par contre 17% de l'échantillon voit que le projet de la carte interbancaire n'est pas à la hauteur. Donc pour eux il reste beaucoup de travail pour la banque afin d'améliorer ce nouveau produit. Et le reste des personnes (27%) ne sont pas vraiment satisfait par ce produit.

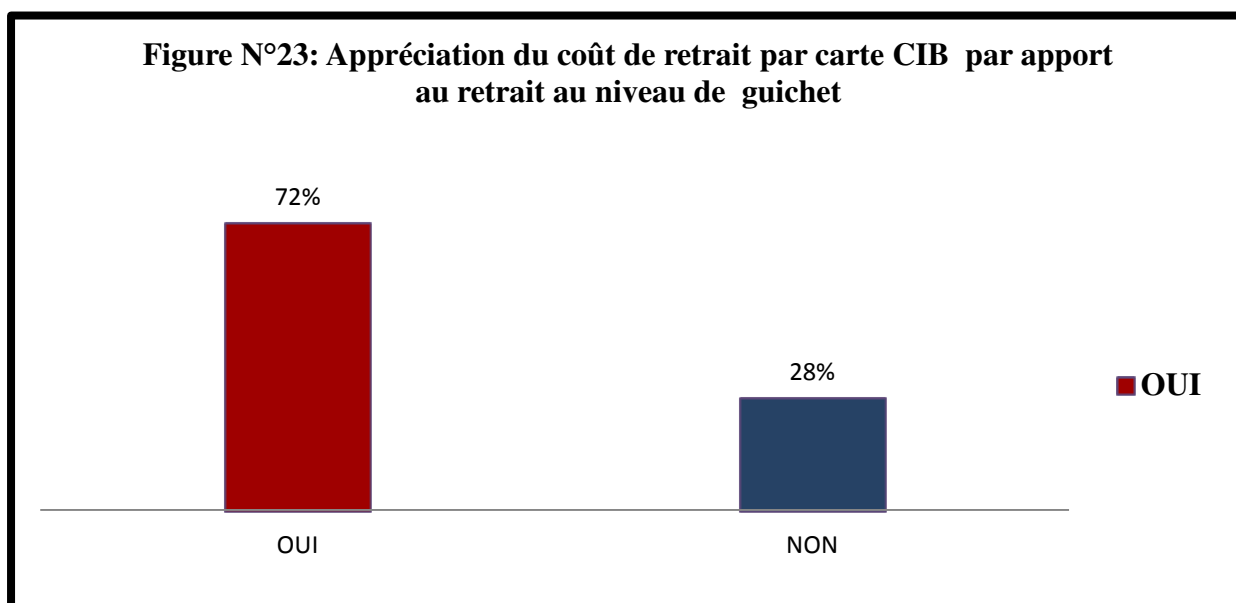
### Q8. Pour quelles raison utilisez-vous la carte interbancaire CIB ?



Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

La majorité des clients interrogés (73%) pensent que la carte interbancaire (CIB) sert seulement au retrait de l'argent auprès des DAB tandis que 16% pensent que la carte interbancaire (CIB) sert à la fois à payer des factures. Par contre 11% des clients interrogés disent que la carte interbancaire(CIB) sert juste à consulter le solde.

### Q9. Est-ce que la carte interbancaire CIB induit des coûts plus importants par rapport au service réalisé dans des guichets ?



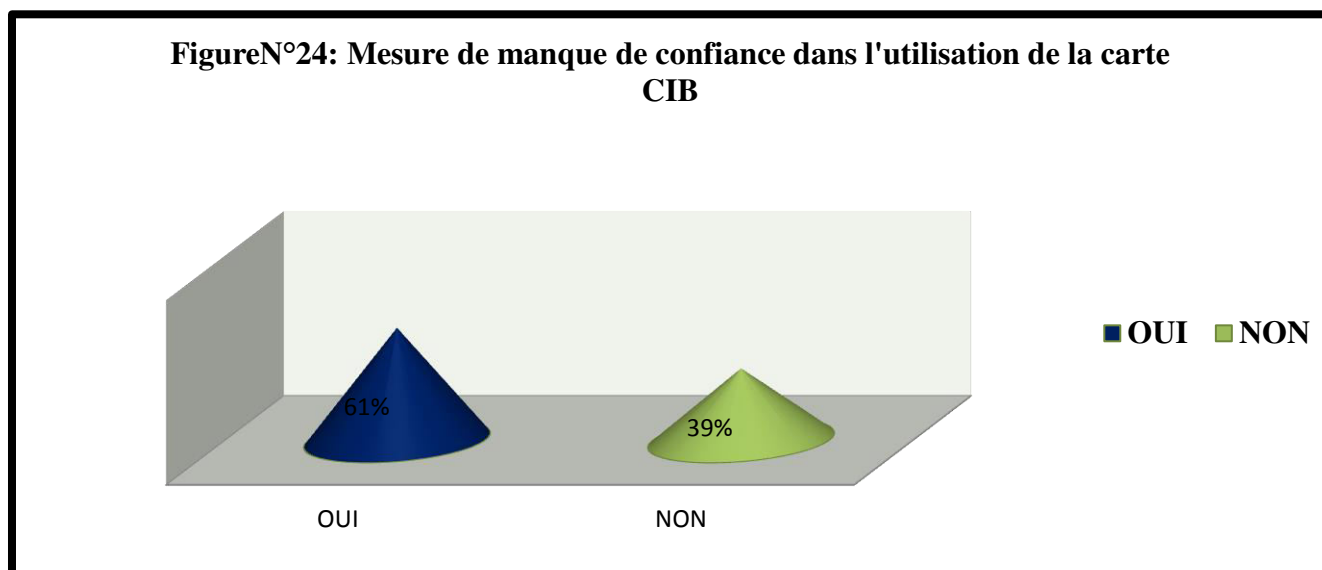
Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

D'après le tableau cité ci-dessus, nous remarquons que 72% des clients estiment que la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB induit des coûts excessifs par comparaison aux prestations de services des guichets fournies à titre gratuit.

28% des clients pensent que les coûts excessifs qu'engendre la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB par comparaison aux prestations fournies au niveau des guichets n'influent pas sur leur comportement, car ils ignorent les opérations bancaires fournies à titre gracieux, celles rémunérées de manière excessive

**Q10. Pensez-vous donc qu'il y a un manque de confiance dans l'utilisation de la carte interbancaire ?**

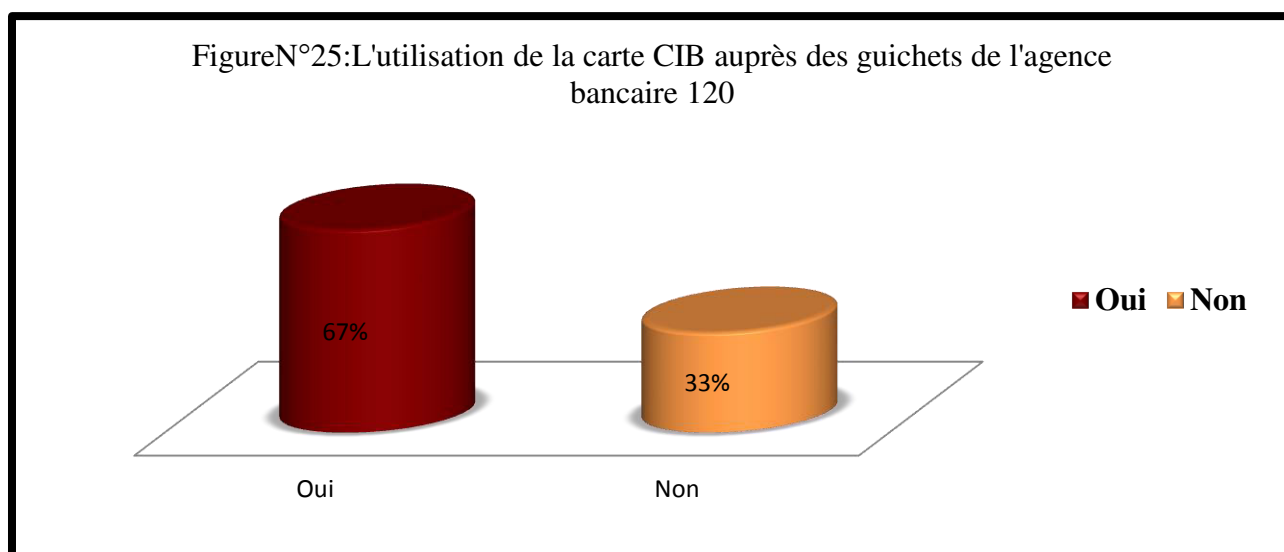


**Source :** Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

61% des personnes interrogés indique qu'il ya un manque de confiance dans l'utilisation de la carte interbancaire, par contre 39% disent que le problème réellement n'est pas la.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

**Q11. En tant que titulaire de la carte interbancaire CIB, vous arrive-t-il de retirer de l'argent auprès des guichets de l'agence 120 du Tizi-Ouzou ?**



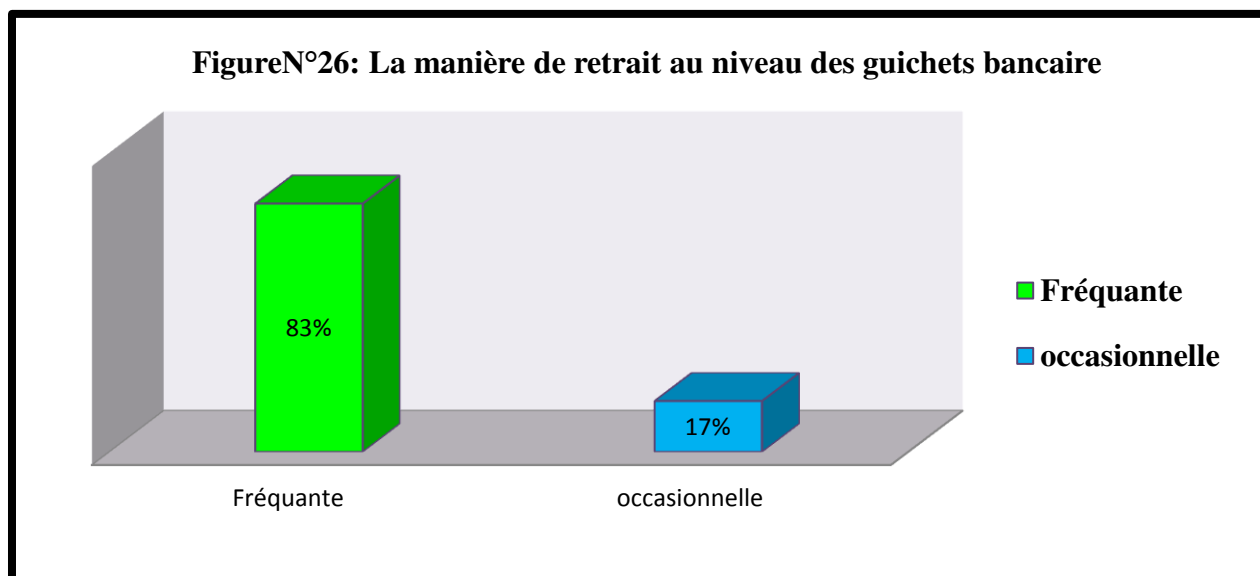
Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

67% des détenteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB opèrent des retraits d'argent auprès des guichets de l'agence 120 du CPA de Tizi-Ouzou de manière occasionnelle ou fréquente.

- Occasionnelle à la suite des panes constatées au niveau des DAB ou lors de constitution de files d'attentes longues et peu fluides ou bien encore à la veille des fêtes religieuses ou tous les clients se précipitent pour procéder aux achats de festivités.
- Fréquente : voir commentaire question n°12.

Par contre 33% des clients questionnés opèrent des retraits d'argent au niveau des autres agences, par exemple : la poste, la BADR, la BNA, CNEP, ...etc.

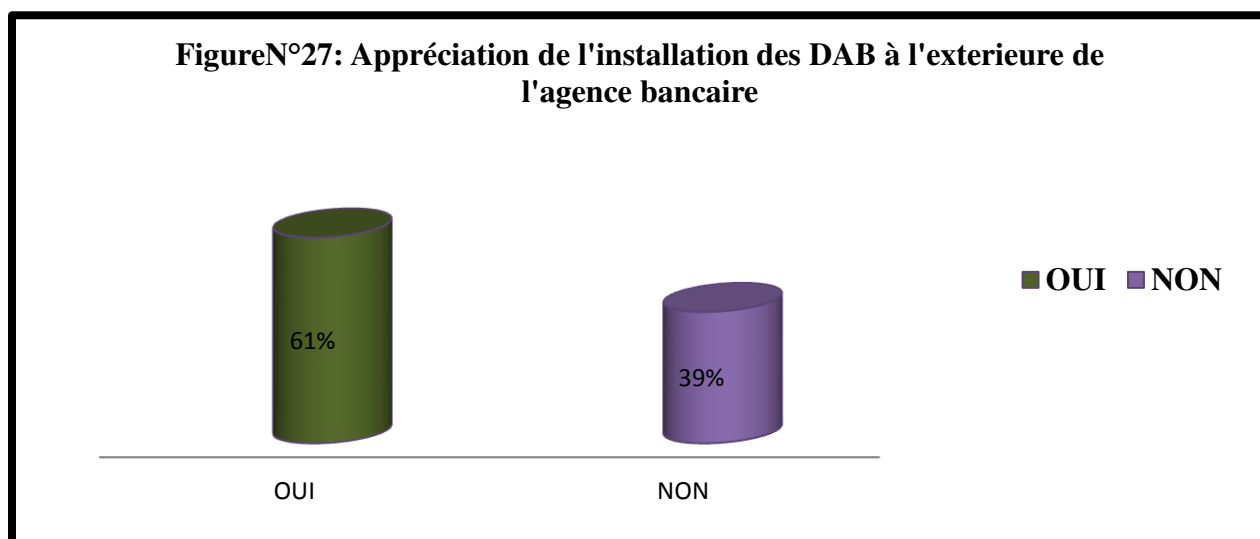
**Q12. Si oui, le retrait s'effectue-t-il de manière ?**



Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

Les porteurs de carte CIB procèdent au retrait de sommes d'argent auprès des guichets bancaires de l'agence bancaire, tous les questionnés sont unanimes à ce propos pour affirmer qu'ils retirent de manières fréquente l'argent auprès des guichets pour 83%des clients contre17%de manière occasionnelle.

**Q13. A votre avis l'installation des distributeurs automatique de billets (DAB) à l'extérieure de l'agence bancaire peut-elle constituer une contrainte majeurs lors des opérations de retrait ?**



Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

Outre les difficultés de retrait de l'argent auprès des DAB installés à l'extérieur de l'agence caractérisée par les pannes fréquentes, les porteurs de carte sont exposés aux agressions et vols, les agressions des mendiants qui guettent les clients, l'absence de discrétion etc..., nos différentes conversations avec les clients dont beaucoup d'entre eux assimilent ce geste à celui des sinistres organisés en file indienne quête d'aide humanitaire tout au moins dans les premières phases de lancement du produit.

Un paysage analogue est constaté au niveau des DAB d'Algérie-Poste à travers le territoire national en raison du nombre très insuffisant de distributeurs qui sont pris d'assaut par les retraités. Des agressions ont en lieu devant les DAB des agences en plein jour devant une foule passive qui observe le spectacle.

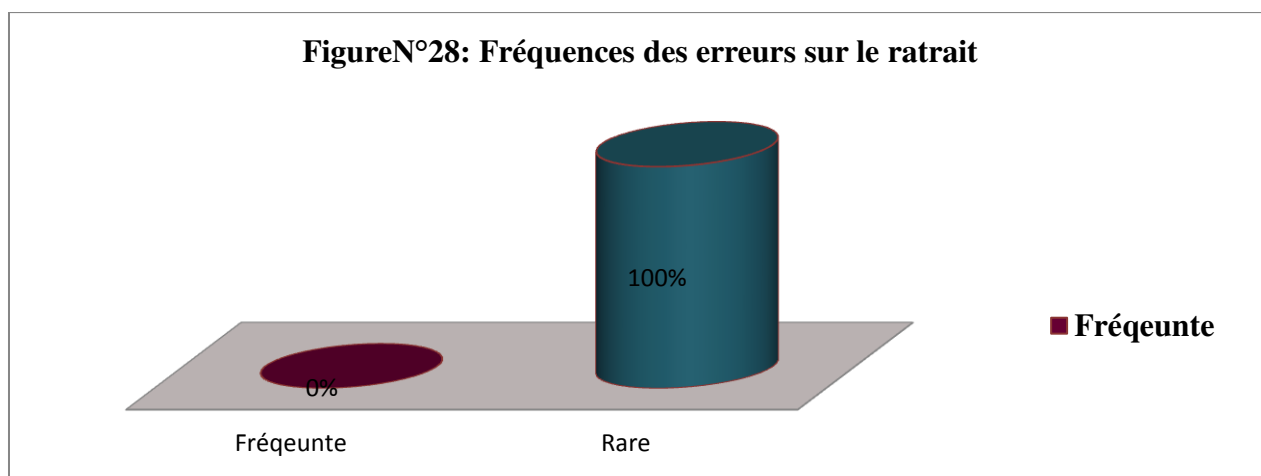
Effectivement le DAB installé à l'extérieur de l'agence constitue une contrainte majeure. Par contre l'installation des automates près du commissariat de sûreté urbaine, regroupement- de la gendarmerie, lieux publics très fréquentés pose beaucoup moins de problème aux clients.

Tandis que d'autres clients pensent qu'il n'y a pas de contraintes à l'installation des DAB à l'extérieur de l'agence pour différentes raisons :

- Jeune âge des porteurs de carte interbancaire CIB.
- Le porteur de carte est accompagné lors du retrait par ses copains, amis, ou parents, est donc escorté ;
- Le porteur de carte est véhiculé, stationne son véhicule face au DAB ;
- Le retrait s'effectue au moment de la présence des agents de sécurité de la banque.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

**Q14. Le DAB n'est pas infaillible, certaines erreurs peuvent être générées lors des retraits des billets de banque selon vous de manière ?**



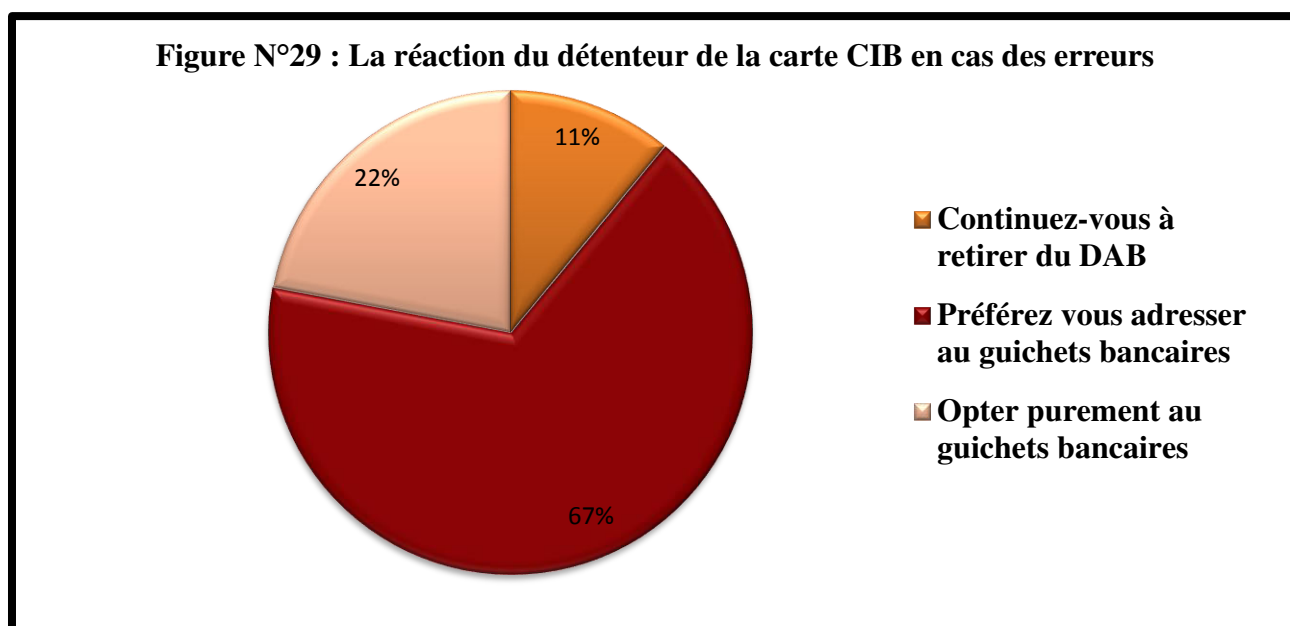
**Source :** Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

Le DAB est technologiquement infaillible grâce à la carte à puce qui utilise des algorithmes cryptographiques intégrés aux normes de sécurité EMV (Eurocard, Mastercard, Visa).

Toutefois les erreurs qui peuvent être générées lors de retraits sont dues aux fraudes et falsifications par des tiers qui engendrent un débit important en compte du porteur de cartes le plus souvent.

Les concepteurs SATIM en collaboration étroite avec EMV fournisseur de logiciels sont constamment à la recherche de la perfection technologique. Les clients sont donc unanimes pour affirmer que le phénomène d'infaillibilité est lié au concept technologique et à l'imperfection dans le verrouillage de l'automatisation à l'adresse des fraudeurs

**Q15. Quelle serait votre réaction lorsque l'erreur est constatée mais ne peut être corrigée immédiatement**



**Source :** Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

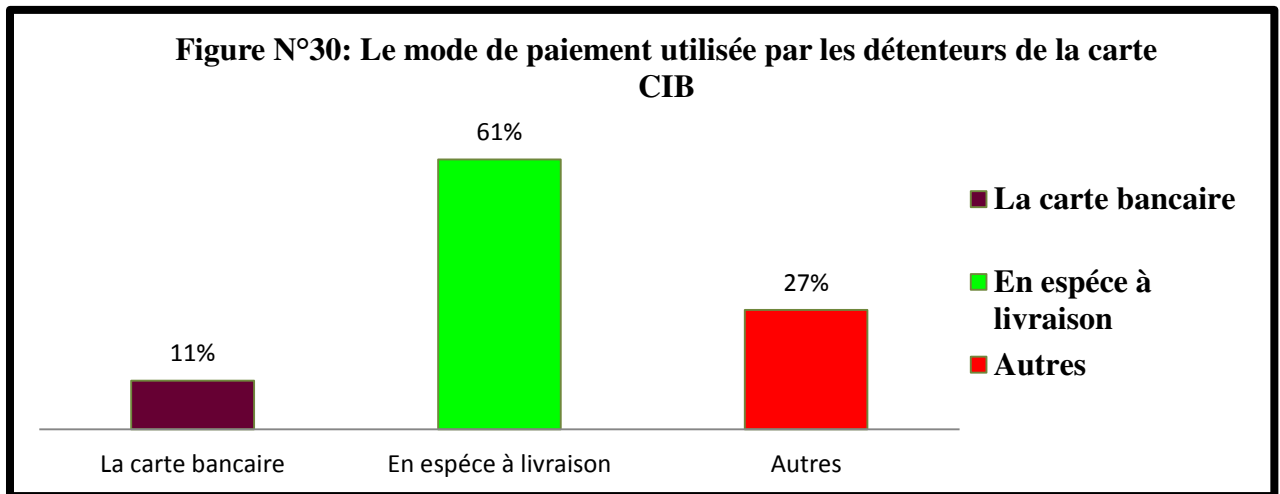
Lorsque l'erreur est constatée sur le DAB et ne peut être corrigée immédiatement par exemple. Lorsque le porteur de carte est débité à tort à la suite d'une fraude par une tierce personne, 67% de la clientèle continueront à s'adresser aux guichets en utilisant occasionnellement la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB.

Les retraits exceptionnels s'opèrent de manière occasionnelle. Cette tranche de la clientèle est fidèle au guichet mais utilisent les cartes de retrait de manière exceptionnelle.

Tandis que 22% des clients optent purement et simplement pour le retrait auprès des guichets tout en demeurant porteurs de carte afin d'éviter les réclamations et les pertes de temps inutiles auprès de la Direction de l'agence. Ce sont donc des clients fidèles aux guichets uniquement.

Enfin, 11% des clients optent pour la solution de retrait auprès des DAB malgré le désagrément inattendu car ils estiment que la fréquence de l'erreur générée par le système automatique à la suite d'une fraude de quelque nature que ce soit est insignifiante et rare.

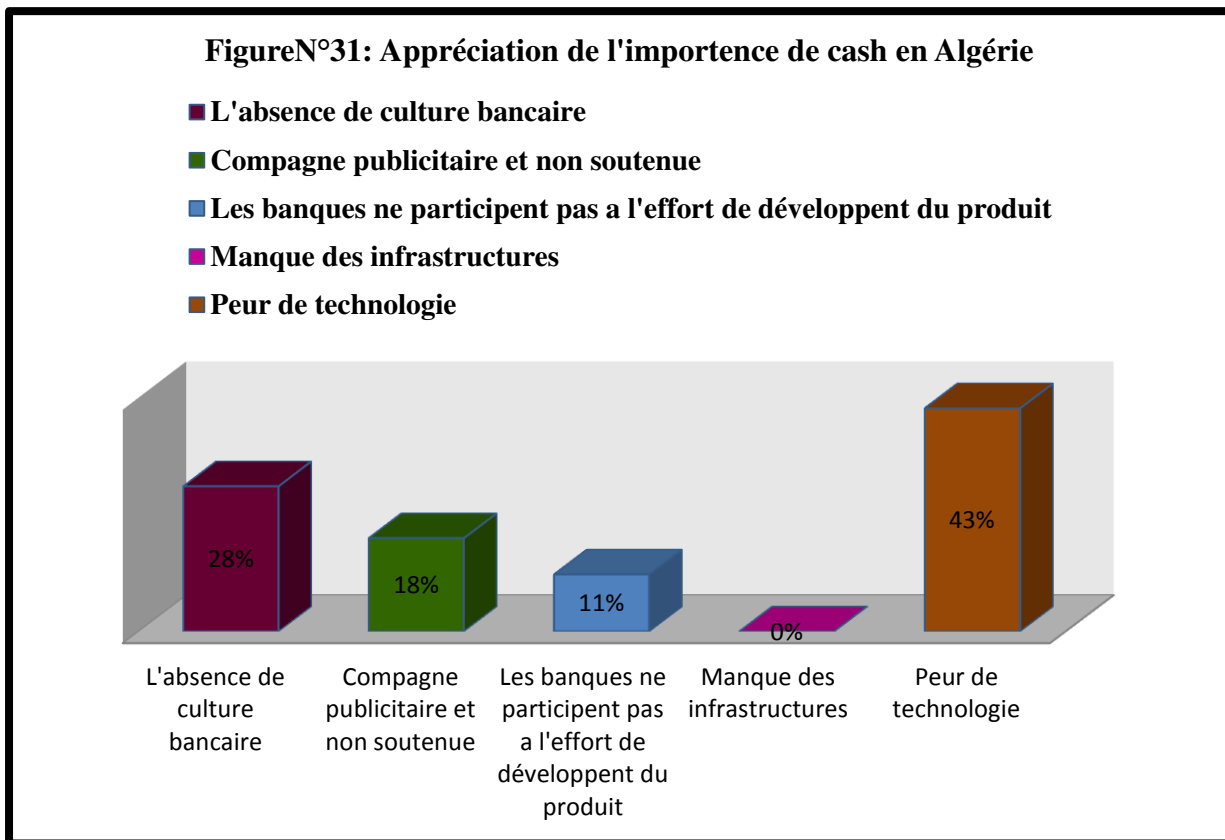
Q16. Quel mode de paiement utilisez-vous ?



Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

Le graphe suivant représente le pourcentage des modes de paiement utilise par les détenteurs de la carte CIB ; on remarque que 61% des clients questionnés utilise le mode en espèce a livraison et les 39% restant sont devise en 11% pour la carte bancaire et 28% pour autres modes

Q17. Selon vous, pourquoi le cash est le moyen de paiement le plus répandu en Algérie ?



Source : Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

43% des clients interrogé sont unanimes à l'égard du paiement CASH dans les transactions commerciales qui est à l'origine de peur de technologie

28% des clients questionnés répondent que l'absence de culture bancaire est un frein à toute nouveauté technologique et par ricochet participe au développement du monde de paiement CASH ;

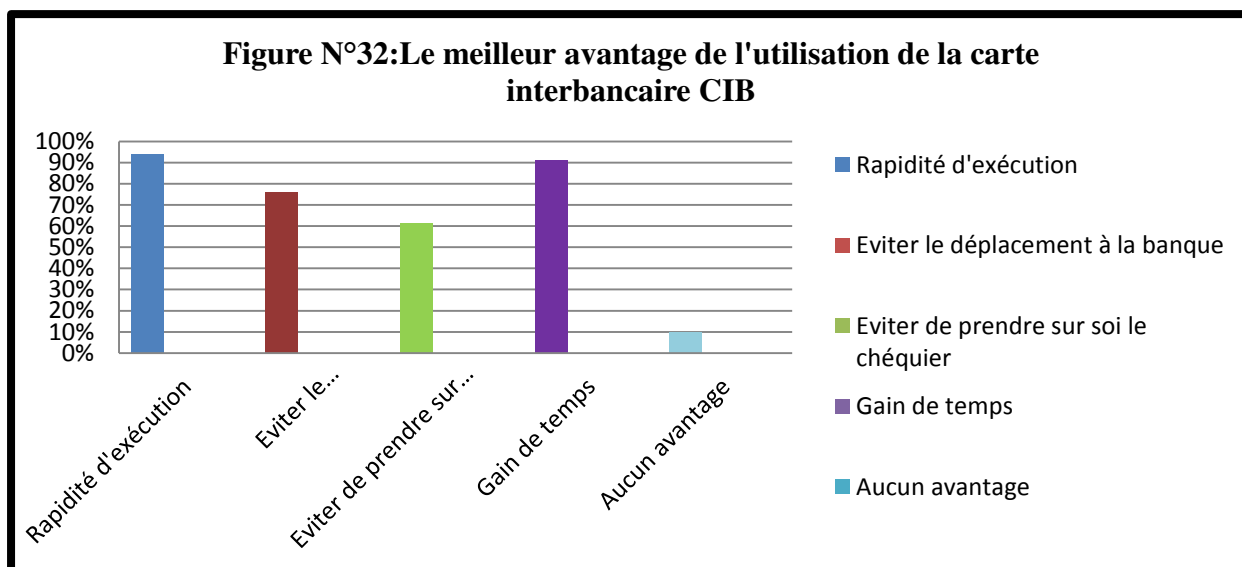
18% des clients interroger estiment que la compagne publicitaire concernant les nouveaux produits n'a pas eu l'effet attendu c'est -à-dire une audience importante auprès des populations matérialisés par un score qui n'évolue pas en symbiose les objectifs attendus.

11% représentant les avis des clients relatifs à la non-participation des banques a l'effort de développement de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB.

Le CASH pour nombreux clients représente un acte primitif.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

**Q18. A votre avis, quel est le meilleur avantage de l'utilisation de la carte interbancaire CIB ?**



**Source :** Réalisée à partir des données de l'enquête de terrain

Rapidité d'exécution de l'opération et gains du temps sont des acquis pour plus de la moitié des clients questionnés.

L'autre moitié de la population questionnée estime que l'utilisation de la carte fait éviter aux titulaires de carte interbancaire CIB des déplacements à la banque et leur fait éviter de prendre de l'argent sur soi pour régler certains achats par exemple. 10% des titulaires de cartes de retrait et de paiement CIB adhèrent que la carte n'a aucun avantage.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

### Conclusion

A travers notre stage effectué auprès de la banque CPA, nous avons pu étaler sur les différents moyens de paiement que la banque peut mettre à la disposition du client.

Nous avons constatés les diversifications de moyen de paiement offerts par la banque et leur évolution à travers le temps, passant de la monnaie fiduciaire (billets de banque,...), puis la monnaie scripturale (chèque, virement, effet de commerce...) jusqu'à la monnaie électronique (carte bancaire).

Le crédit populaire d'Algérie (CPA) qui à commencer son activité monétique en 1989 par l'adhésion à VISA international en qualité de membre principal émetteur et acquéreur. Le CPA émet aujourd'hui des cartes VISA internationale à puce.

Nous avons constatés que la carte bancaire est une carte émise par un établissement bancaire, elle est délivrée dans des conditions fixées au préalable par le réseau bancaire auquel appartient l'établissement. Le titulaire, dit porteur, ayant notamment signé avec l'émetteur un contrat dont le contenu reprend pour l'essentiel un contrat type établi par le dit réseau.

Les cartes bancaires offrent essentiellement deux services : le premier étant le retrait des espèces auprès des guichets automatique, le second se traduit par la possibilité de règlement des paiements chez les commerçants affiliés au réseau de la banque.

Ainsi, la carte bancaire permet de répondre à trois besoins :

- Soulager les difficultés de l'acheteur : c'est léger, facile à utiliser et très pratique lors des déplacements ;
- Apporter une garantie aux commerçants : chaque transaction est garantie au préalable par la banque ;
- Etre un substitut aux procédures coûteuses, encombrantes et lentes de la gestion des chèques.

Le crédit populaire d'Algérie impulse activement son programme des nouveaux moyens de paiement. Un programme dont on attend tout à la fois une plus grande bancarisation, une sécurité accrue, la maîtrise des flux monétaires et des transactions bancaires, et par conséquent, l'amélioration des prestations en générale au profit de sa clientèle.

## Chapitre 4 : La monétique en Algérie : cas de CPA de Tizi-Ouzou agence 120

---

## CONCLUSION

A travers notre stage effectué auprès de la banque CPA, nous avons pu étaler sur les différents moyens de paiement que la banque peut mettre à la disposition du client.

Nous avons constatés les diversifications de moyen de paiement offerts par la banque et leur évolution à travers le temps, passant de la monnaie fiduciaire (billets de banque,...), puis la monnaie scripturale(chèque,virement,effet de commerce...)jusqu'à la monnaie électronique(carte bancaire).

Le crédit populaire d'Algérie(CPA) qui à commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à VISA international en qualité de membre principal émetteur et acquéreur. Le CPA émet aujourd'hui des cartes VISA internationale à puce.

Nous avons constatés que la carte bancaire est une carte émise par un établissement bancaire, elle est délivrée dans des conditions fixées au préalable par le réseau bancaire auquel appartient l'établissement. Le titulaire, dit porteur, ayant notamment signé avec l'émetteur un contrat dont le contenu reprend pour l'essentiel un contrat type établi par le dit réseau.

Les cartes bancaires offrent essentiellement deux services : le premier étant le retrait des espèces auprès des guichets automatique, le second se traduit par la possibilité de règlement des paiements chez les commerçants affiliés au réseau de la banque.

Ainsi, la carte bancaire permet de répondre à trois besoins :

- Soulager les difficultés de l'acheteur : c'est léger, facile à utiliser et très pratique lors des déplacements ;
- Apporter une garantie aux commerçants : chaque transaction est garantie au préalable par la banque ;
- Etre un substitut aux procédures couteuses, encombrantes et lentes de la gestion des chèques.

Le crédit populaire d'Algérie impulse activement son programme des nouveaux moyens de paiement. Un programme dont ont attend tout à la fois une plus grande bancarisation, une sécurité accrue, la maîtrise des flux monétaires et des transactions bancaires, et par conséquent, l'amélioration des prestations en générale au profit de sa clientèle.

## Conclusion générale

---

En fin on peut dire que le concept de la monnaie est évolutif dans le temps et change à cause des besoins de la clientèle. Dans ce cas, les banques sont obligées de répondre aux attentes des clients pour être compétitive, concurrentielle et leader sur le marché

Le monde bancaire a connu une grande évolution et modernisation grâce aux nouvelles technologies notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications, qui lui ont permis une meilleure gestion, est une meilleure qualité de services et produits pour la clientèle.

Actuellement, la monétique devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond aux exigences du développement, c'est un moyen de soutien et de mise en œuvre de stratégie commerciale. Alors, elle constitue un moyen efficace de modernisation de secteur bancaire.

C'est dans cette perspective, que les autorités bancaire Algérienne sont investir dans ces nouvelles technologies est essayer d'améliorer le secteur bancaire par l'introduction des réformes et ont consentis des efforts pour généraliser l'utilisation de la monétique.

Malgré les actions introduites pour le développement et l'automatisation des moyens de paiement, la monétique en Algérie accuse un retard considérable par rapport aux pays développés. Sa mise en place nécessite un fort investissement des banques en raison des contraintes qu'elles ont rencontrées et qu'elles rencontrent toujours, à savoir : des contraintes relatives au cadre professionnelle, au manque d'expérience ainsi que des contraintes socioculturelles.

En plus, l'introduction des nouvelles technologies d'information et de communication surtout l'internet, rendre les transactions bancaire facile, rapide et plus sécuriser.

La monnaie électronique est, à côté des moyens traditionnels de paiement, une nouvelle forme de monnaie qu'il convient de bien analyser et de cerner ses caractéristiques afin de connaître les possibles implications qu'elle peut engendrer sur les sphères économique et monétaire. Ainsi leur principe instrument le PME offre beaucoup d'avantages pour les clients de la banque.

# Conclusion générale

---

## 1. Résultat de la recherche

Référence faite à l'étude réalisée, le présent mémoire a pu atteindre les résultats suivant :

La question N°06 qui porte sur le rythme d'utilisation de la carte interbancaire, démontre l'insuffisance de l'utilisation de la carte CIB par ses détenteurs au niveau de l'agence du CPA. 50% des détenteurs utilisent leurs cartes une fois par mois et 29% une fois par semaine. Ce résultat implique la nécessité d'une véritable culture monétique à inculquer pour les porteurs ainsi que pour les citoyens à travers des campagnes des sensibilisations (publicité). Donc la première hypothèse de recherche est validée.

En réponse à l'hypothèse N°02, concernant la forte implantation de la culture du cash dans l'économie algérienne, on constate que la carte CIB est sous utilisée suivant les réponses des porteurs à la question N°16, 61% des clients préfèrent d'utiliser les espèces comme moyen de paiement et seulement 11% des clients qui utilisent leurs cartes dans les transactions de paiement. Alors, on peut dire que la population algérienne préfère l'utilisation de cash pour régler leurs achats et factures, ce qui introduit la non généralisation de l'utilisation de la carte CIB. La deuxième hypothèse est validée.

Pour la dernière hypothèse concernant la publicité, la réponse à la question N°02 les porteurs de la carte CIB, un score de 40 % des personnes interrogées ayant été informé par le biais de banquiers, amis et collègues. Ensuite les séminaires avec un taux de 26%.

La publicité par voie d'affichage avec un score de 12% ayant prés connaissance des produits de la banque par la publicité. Cela signifie le manque de la publicité dans le secteur bancaire. La troisième hypothèse est ainsi validée.

A la fin on peut dire que l'utilisation de la carte interbancaire reste encore limitée au retrait d'argent, et le paiement des achats encore très faible, car les citoyens ne font confiance qu'aux liquidités et le nombre de commerçants et autres prestataires de services déposant de TPE reste très insuffisant.

# Conclusion générale

---

## 2. Recommandations

Suite à l'analyse qui précède, nous formulons une série concrète dans l'option d'optimiser et d'accélérer le développement de la monétique en Algérie, on propose quelques recommandations qui nous semblent fort utiles :

- Lancement d'action de sensibilisation de la clientèle à travers une politique commerciale proactive axée sur la communication, la publicité et un plan marketing adapté ;
- L'ouverture de produit à la clientèle à travers des actions publicitaires sur les masses médias (télévision, radio, journaux, ...) ;
- Lancement d'actions commerciales et marketing incitant l'ouverture de compte, et de ce fait, l'augmentation du taux de bancarisation ;
- L'installation de système d'information traitant les opérations de paiement le plus rapidement possible, et leur généralisation aux structures d'exploitation ;
- La généralisation d'utilisation des TPE chez les commerçants.

## Bibliographie

---

### Ouvrage

- BOULEY.F, « moyen de paiement et monétique », Edition EYROLLES, paris, 1990.
- A.CHAINEAU, « mécanismes et politiques monétaires », Edition Dalloz, 1973.
- ALI TOUDERT Abdallah, « Cours de monnaie et répartition », ????
- C.Tavernier, « les cartes à puce », Dunod éditeur, 2007.
- Claude Dragons et autre, les moyens de paiement : de l'espèce à la monnaie électronique, édition Banque, 1999.
- D.FLIHON, « la monnaie et ses mécanismes », Edition la découverte.
- DOMINIQUE. Ramburre, « les systèmes de paiement », Edition Economica, 2005.
- Dr.GHANEM Aballah, « Les défis de la monnaie électronique pour la banque centrale et sa politique monétaire », Université Med Khider Biskra, Mars 2011.
- F.RENVERSEZ, « les éléments d'analyse monétaire », Edition Dalloz, 1995.
- François COMBE & Thierry TACHEIX, « l'essentiel de la monnaie », Ed, GUALINO Editeur, paris, 2001.
- Georges LANE, « La monnaie électronique est-elle une monnaie nouvelle ? », Centre de recherche de théorie économiques J.B.Say Université Paris Dauphine, 1999.
- H.GUITTON, «Economie politique », Edition Dalloz, 1965.
- Jean-Marc Béguin, « L'essentiel des techniques bancaires », Amaud Bernard.
- M.MOURGUES, « la monnaie »,3<sup>ème</sup> édition, Economica, 1993.
- Maury .G, et Mull.C, « économie et organisation de l'entreprise », Edition Foucher, paris, 1980.
- Michel Aglietta et Laurence Scialom, « les défis de la monnaie électronique pour la banque centrale », Revu de science économique, ?????
- Mme SCIALOM Laurence, « quel avenir pour la monnaie électronique ? », Maitrise Monnaie Banque Finance 2003-2004.
- MONIQUE Zollinger, « monétique et marketing », édition Vuibert, paris, février 1989.
- PIEDELVIERE.Stéphane, « instrument de crédit et de paiement », Édition Dalloz, 2001.
- PROVENCE.R, « la banque », 27<sup>ème</sup> Edition, DUNUD, paris ???.
- R. RENAUD. « Les institutions financière françaises », 2<sup>ème</sup>édition, Revue banque, 1982.

## Bibliographie

---

- RAMBURE.Dominique, « le système de paiement », Edition ECONOMICA, paris, 2005.
- Régis Boulaya, « Le monde des paiements », Edition Revue Banque, 2005.
- RUIMY Michel, « Économie monétaire », Ellipses Edition marketing, SA, 2004.
- TOERING JEAN-PIERRE, « Les moyens de paiements », paris PUF 1999.
- ZOULLENGER Monique, « Monétique et marketing », Edition Vuibert, paris, 1989.

## Mémoire

- HAMEL Hocine, BARKA Mohammed, « Conception et réalisation d'une solution Multi-Communication pour la gestion de CCP », mémoire de Master en réseaux et système de télécommunication Université Abou Bekr Belkaid, 2012-2013.
- Abdelsadouk Kheira, « la carte bancaire à l'épreuve en Algérie », mémoire de magistère, ???.
- HAMEL Hocine, BARKA Mohammed, « Conception et réalisation d'une solution Multi-Communication pour la gestion de CCP », mémoire de Master en réseaux et système de télécommunication Université Abou Bekr Belkaid, 2012-2013.
- LAZREG Mohamed, « Développement de la Monétique en Algérie, Réalité et Perspectives », thèse présenté pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en science de gestion, Université ABOU BAKR BELKAIDE TLEMCE, 2015.
- LAZREG Mohammed, La Monétique En Algérie en 2007 : « Réalité et Perspectives », Mémoire de Master en science commerciales, **année 2009**, Université d'Oran Es-sénia, **Page90 et 97.**
- LAZREG Mouhemmed, « La Monétique En Algérie en 2007 : « Réalité et perspectives », mémoire de magister en science commerciales, université d'Oran Es-sénia, **2007.**
- M.Khedim Mohammed Mahdi, « l'adaptation des systèmes d'informations : l'utilisation de e-banking dans le contexte algérien », mémoire présenté pour l'obtention de magister en science de gestion, UNIVERSITE ABOU BAKR BELKAID TLEMCE, 2015-2016.
- Oussama Chencheh, « Les déterminants de l'adoption de l'E-banking sur les institutions financiers », mémoire de maitrise, Université du Québec Montréal, 2011.

# Bibliographie

---

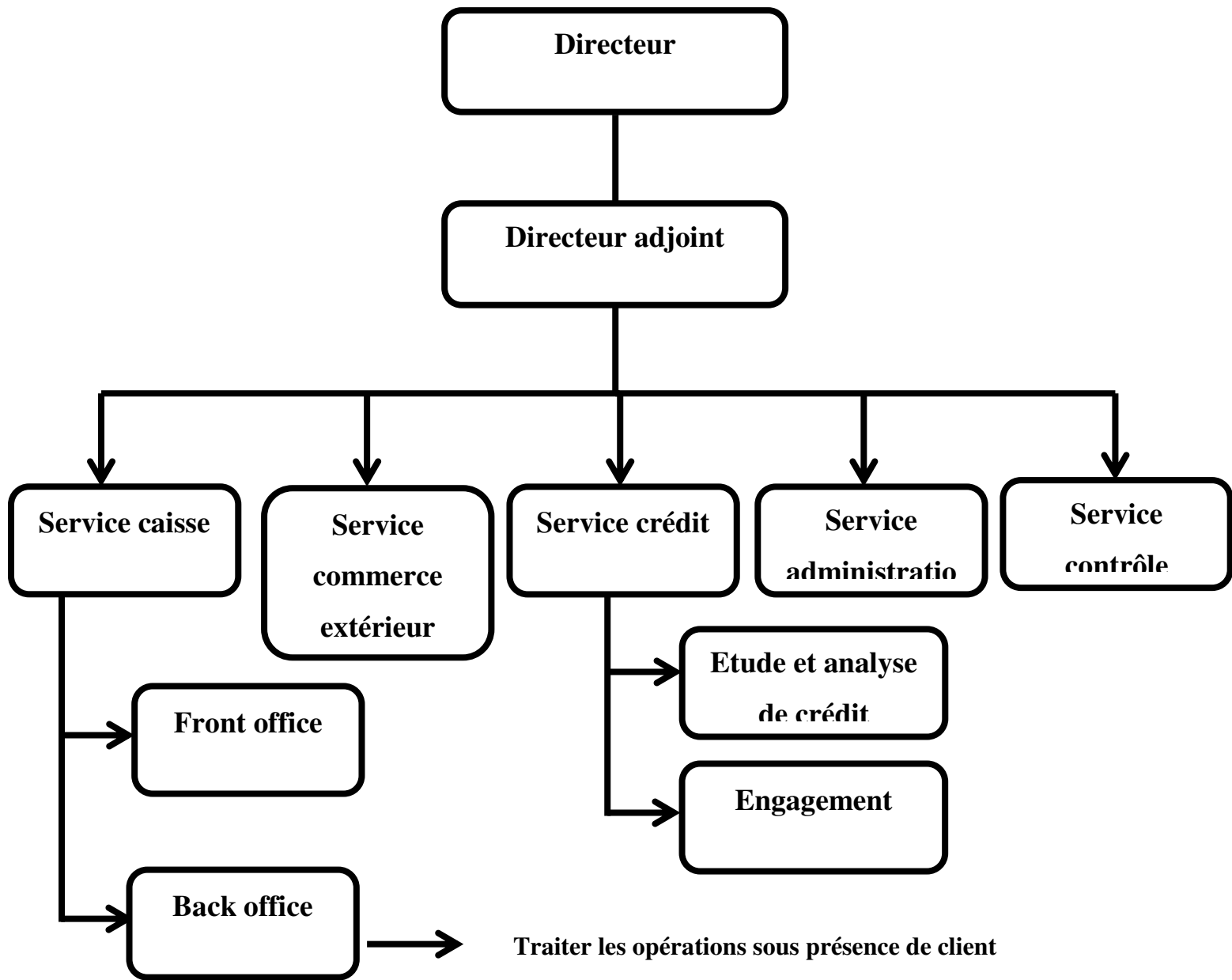
## Site internet

- <https://fr.Wikipedia.Org/wiki/Carte-de-paiement> consulter le 26/10/2018
- <https://fr.Wikipedia.org/wiki/lettre> de change, consulter le 28/10/2018.

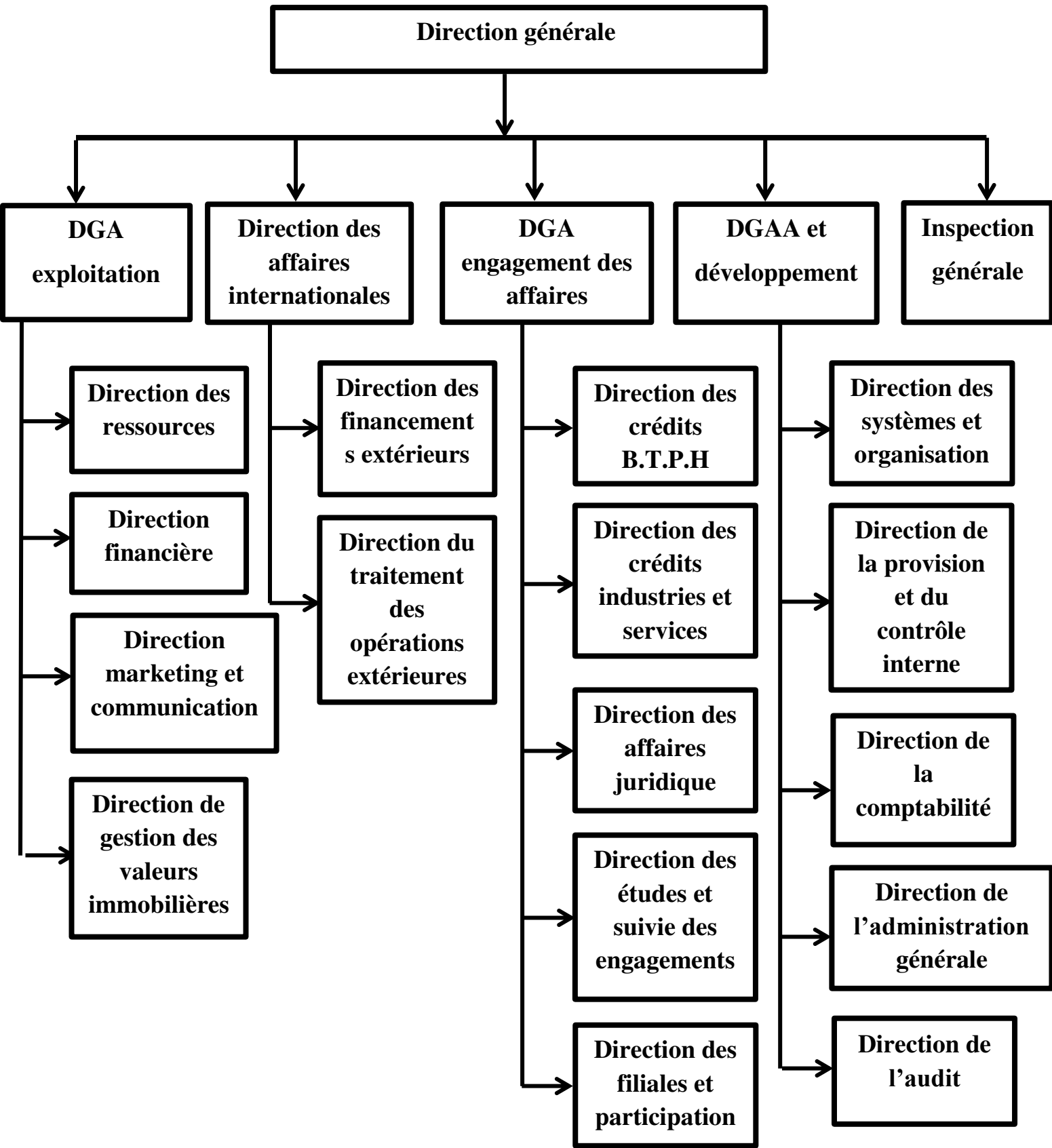
## Autre documents

- Document interne de SATIM, 2006

**Annexe N°03 :Organigramme du CPA de Tizi-Ouzou agence 120**



Annexe N°02 : Organigramme de la Direction Générale du CPA



**Annexe N°03 : Questionnaire adresse aux clients du CPA Tizi-Ouzou agence 120**

**Q<sub>1</sub> : Avez –vous entendu parler de la carte interbancaire de retrait et de paiement ?**

1-OUI

2-NON

**Q<sub>2</sub> : Si oui, en quelle circonstance ?**

1-Médias ordinaires

2-Séminaire

3-Réunion de travail

4-Regroupement

5-Publicité par vois d’affichage

6-Autres

**Q<sub>3</sub> : Etes-vous détenteur de la carte interbancaire CIB ?**

1-Oui

2-Non

**Q<sub>4</sub> : Si non, pourquoi vous n’avez pas une carte ?**

**Q<sub>5</sub> : Comment Avez-vous obtenu votre carte ?**

1-A votre demande.

2-Proposition de votre banquier.

**Q<sub>6</sub> : Avec quelle fréquence utilisez-vous la carte interbancaire CIB ?**

1-Plusieurs fois par jour

2-Plusieurs fois par semaine

3-Une fois par semaine

4-Une fois par mois

5-Sans réponse

**Q7 : Êtes-vous satisfait par cette modalité de paiement ?**

1-Oui

2-Non

3-Pas vraiment

**Q8 : Pour quelles raisons utilisez-vous la carte interbancaire CIB ?**

1-Retrait de l'argent.

2-Payer des facteurs.

3-Consultation du solde.

**Q9 : Est-ce que la carte interbancaire CIB induit des coûts plus importants en comparaison au service réalisé dans des guichets ?**

1-Oui

2-Non

**Q10 : Pensez-vous donc qu'il y a un manque de confiance dans l'utilisation de la carte interbancaire ?**

1-Oui

2-Non

**Q11 : en tant que titulaire de la carte interbancaire CIB, vous arrive-t-il de retirer de l'argent auprès des guichets de l'agence 120 du CPA de Tizi-Ouzou ?**

1-OUI

2-NON

**Q12 : si oui, le retrait s'effectue-t-il de manière ?**

1-Fréquente

2-Occasionnelle

**Q<sub>13</sub> : A votre avis, l'installation des distributeurs automatiques de billets (DAB) à l'extérieur de l'agence bancaire peut-elle constituer une contrainte majeure lors des opérations de retraits ?**

1-OUI

2-NON

**Q<sub>14</sub> : Les distributeurs automatiques de billets(DAB) n'est pas infallible, certaines erreurs peuvent être générées lors des retraits de billets de banque ?**

1-FREQUENTE

2-Rare

**Q<sub>15</sub> : Quelle serait votre réaction lorsque l'erreur est constatée mais ne peut être corrigée immédiatement ?**

1-Continuez- vous à retirer du DAB.

2-Préférer-vous adresser au guichet bancaire.

3-Opter purement au guichet bancaire.

**Q<sub>16</sub> : quel mode de paiement utilisez-vous ?**

1-La carte bancaire

2-En espèce a la livraison

3-Autre

**Q<sub>17</sub> :Selon vous, pourquoi le CASH est le moyen de paiement le plus rependu en Algérie ?**

1-l'absence de culture bancaire.

2-Compagne publicitaire timide et non soutenue.

3-Les banques ne participent pas à l'effort de développement du produit.

4-Manque des infrastructures

5-Peur de technologie.

**Q18 : A votre avis, quel est le meilleur avantage de l'utilisation de la carte interbancaire CIB ?**

1-rapidité d'exécution

2-Eviter le déplacement à la banque

3-Eviter de prendre sur soi le chéquier

4-gain de temps

5-aucun avantage